

DOCUMENT
DE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL
A L'HORIZON 2015

Janvier 2004

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
RESUME EXECUTIF.....	8
INTRODUCTION	23
I CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL (SDR)	24
1.1 AU NIVEAU NATIONAL	24
1.2 AU NIVEAU REGIONAL.....	25
1.3 AU NIVEAU INTERNATIONAL	26
II PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR RURAL ET CONTRIBUTION A L'ECONOMIE NATIONALE	27
2.1 LES RESSOURCES NATURELLES	28
2.1.1 <i>Les terres</i>	28
2.1.2 <i>Les ressources pastorales</i>	28
2.1.3 <i>les ressources en eau</i>	29
2.1.4 <i>les ressources forestières, fauniques et halieutiques</i>	30
2.2 L'ORGANISATION DU MONDE RURAL	30
2.3 LES SYSTEMES DE PRODUCTION	32
2.3.1 <i>L'agriculture</i>	32
2.3.2 <i>L'élevage</i>	32
2.3.3 <i>L'exploitation des ressources forestières</i>	33
2.3.4 <i>L'exploitation des ressources fauniques</i>	34
2.3.5 <i>L'exploitation des ressources halieutiques</i>	34
2.4 L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT	35
2.4.1 <i>l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP)</i>	35
2.4.2 <i>L'assainissement</i>	36
2.5 LE FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL	36
2.5.1 <i>La contribution de l'Etat et des Partenaires extérieurs</i>	37
2.5.2 <i>La contribution des institutions bancaires et de la micro finance</i>	38
2.5.3 <i>La contribution des bénéficiaires</i>	39
2.6 LA CONTRIBUTION DU SECTEUR RURAL A L'ECONOMIE NATIONALE.....	40
2.6.1 <i>La contribution aux emplois et aux revenus</i>	40
2.6.2 <i>La contribution à la croissance économique et au commerce extérieur</i>	40
2.7 POPULATION ET PAUVRETE EN MILIEU RURAL	42
2.7.1 <i>Caractéristiques de la population</i>	42
2.7.2 <i>Incidence de la pauvreté selon le genre</i>	42
2.7.3 <i>Evolution de la pauvreté en milieu rural</i>	43
III BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL	43
3.1 DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'AGRICULTURE	43
3.1.1 <i>Rappel des objectifs et orientations stratégiques</i>	43
3.1.2 <i>Principaux résultats obtenus</i>	44
3.2 DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE.....	47

3.2.1	<i>Rappel des objectifs et orientations stratégiques</i>	47
3.2.2	<i>Principaux résultats obtenus</i>	48
3.3	DANS LE SOUS-SECTEUR DES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES	51
3.3.1	<i>Rappel des objectifs et orientations stratégiques</i>	51
3.3.2	<i>Principaux résultats obtenus</i>	52
3.4	DANS LE DOMAINE DE L'EAU	53
3.4.1	<i>Rappel des objectifs et orientations stratégiques</i>	53
3.4.2	<i>Principaux résultats obtenus</i>	54
IV	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	55
4.1	ENJEUX ET DEFIS A RELEVIER	56
4.1.1	<i>Renforcer la sécurité alimentaire</i>	56
4.1.2	<i>Augmenter les revenus des populations rurales</i>	57
4.1.3	<i>Assurer une gestion durable des ressources naturelles</i>	57
4.1.4	<i>Responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement</i>	58
4.2	VISION ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	58
4.2.1	<i>Vision de la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015</i>	58
4.2.2	<i>Objectifs de la Stratégie de Développement Rural</i>	59
4.3	PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL	59
4.3.1	<i>La promotion de la bonne gouvernance</i>	60
4.3.2	<i>Le développement du capital humain</i>	60
4.3.3	<i>Le renforcement du processus de décentralisation</i>	60
4.3.4	<i>La gestion durable des ressources naturelles</i>	60
4.3.5	<i>La prise en compte de l'approche genre</i>	60
4.3.6	<i>La réduction des disparités régionales</i>	61
4.3.7	<i>Le recentrage du rôle de l'Etat et la responsabilisation des organisations professionnelles, des collectivités locales et des opérateurs privés</i>	61
4.3.8	<i>Le renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres acteurs qui interviennent dans le développement du monde rural</i>	62
4.4	AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	62
4.4.1	<i>Accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, halieutiques et fauniques</i>	62
4.4.2	<i>Renforcer la liaison production/marché</i>	71
4.4.3	<i>Accroître et diversifier les sources de revenus</i>	72
4.4.4	<i>Améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement</i>	73
4.4.5	<i>Assurer une gestion durable des ressources naturelles</i>	73
4.4.6	<i>Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable</i>	75
4.4.7	<i>Promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural</i>	78
4.5	CONTRIBUTION DES SECTEURS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL.....	79
4.5.1	<i>Infrastructures de communication</i>	79
4.5.2	<i>Recherche scientifique</i>	80
4.5.3	<i>Commerce, industries et artisanat</i>	80
4.5.4	<i>Santé</i>	80
4.5.5	<i>Education</i>	80
4.5.6	<i>Sécurité publique</i>	81
4.5.7	<i>Formation professionnelle</i>	81
4.6	FINANCEMENT DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL	81
4.6.1	<i>Contribution de l'Etat</i>	81
4.6.2	<i>Contribution des partenaires techniques et financiers</i>	82
4.6.3	<i>Contribution des institutions financières et du secteur privé</i>	82
4.6.4	<i>Contribution des institutions et des bénéficiaires</i>	82

V	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	82
5.1	OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL	83
5.1.1	Mise en cohérence des politiques et stratégies sous sectorielles avec la stratégie de développement rural.....	83
5.1.2	Elaboration des programmes opérationnels et des programmes d'investissement	83
5.1.3	Mise en cohérence des programmes et projets existants avec la stratégie de développement rural.....	84
5.1.4	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication	84
5.1.5	Mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation	84
5.2	DEFINITION DU ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS	85
5.2.1	Rôle de l'Etat et de ses démembrements.....	85
5.2.2	Rôle des collectivités locales et des communautés de base.....	85
5.2.3	Rôle des organisations professionnelles et des opérateurs privés.....	86
5.2.4	Rôle des partenaires techniques et financiers (PTF).....	87
	CONCLUSION	88

Liste des annexes

Annexe 1 :- Cadre Logique de la SDR	90
Annexe 2 :- Liste des documents consultés.	98

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Structure des exportations du Burkina faso en 2002	42
Tableau 1: Dépenses de fonctionnement et d'investissement du secteur rural (en millions de Fcfa)	37
Tableau 2 : Evolution des crédits octroyés par la BACB et la SOFITEX entre 1995 et 2002.	39
Tableau 3: Evolution du PIB entre 1998 et 2002 et contribution des secteurs primaire, secondaire et tertiaire	41
Tableau 4: Evolution de la balance commerciale (en milliards de Fcfa)	41
Tableau 5: Evolution des productions agricoles de 1995 à 2002	45
Tableau 6: Evolution des rendements des différentes cultures entre 1995 et 2003.	46
Tableau 7: Evolution des exportations de bétail sur pied de 1993 à 2002 (unité = tête)	49

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Portable
AEPS	Adduction en Eau Potable Simplifiée
AOF	Afrique Occidentale Française
BACB	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté Economique Régionale
CGES	Comité de Gestion des Equipements Solaires
CILLS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNCRA	Cadre National de Concertation pour la promotion des Ressources Animales
CONAGESE	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CONEDD	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
CPE	Comité de Point d'Eau
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRPA	Centre Régional de Promotion Agropastorale
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGPSA	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DIEPA	Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DSDR	Document de Stratégie de Développement Rural
EBCVM	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEB	Fédération des Eleveurs du Burkina
FENAFER-B	Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina
FENOP	Fédération Nationale des Organisations Paysannes
FEPA-B	Fédération des Professionnels Agricoles de Burkina
FNJPA-F	Fédération Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Faso
GGF	Groupement de Gestion Forestière
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IAP	Instrument Automatisé de Prévision
IMF	Institution de Micro Finance
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MA	Maison de l'Aviculture
MAD	Matière azotée digestible
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEDEV	Ministère de l'Economie et du Développement
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Eau
MEP	Maison des Eleveurs de Porcs
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MIT	Moyen Intermédiaire de Transport
MS	Matière sèche
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OER	Organisation Economique Régionale
OIE	Organisation Internationale des Epizooties

OIG	Organisation Intergouvernementale
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne ou Organisation Professionnelle
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PA/FMR	Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural
PA/FR	Plan d'Actions pour la Filière Riz
PA/OPA	Plan d'Actions pour l'Emergence des Organisations Professionnelles Agricoles
PAGIFS	Plan d'Actions de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
PAGIRE	Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAI	Programme d'Appui Institutionnel
PAN/LCD	Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification
PANEDD	Plan d'Action National d'Education Environnementale pour le Développement Durable
PAPISE	Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PAU	Politique Agricole de l'Union (UEMOA)
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDL	Programme de Développement Local
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEEN	Programme Eau et Environnement
PFN	Politique Forestière Nationale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plan Local de Développement
PNAF	Politique Nationale d'Aménagement des Forêts
PNDSA	Programme National de Développement des Services Agricoles
PNGT	Programme National de Gestion des Terroirs
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSO	Plan Stratégique Opérationnel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RESO	Ressources en Eau du Sud-Ouest (Programme)
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RSA	Réorganisation des Services Agricoles
SDR	Stratégie de Développement Rural
SNGIFS	Stratégie Nationale de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
SOFITEX	Société Burkinabé des Fibres Textiles
SOPROFA	Société de Promotion des Filières Agricoles
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SPA	Sous-produits agricoles
SPAI	Sous-produits agro-industriels
TOD	Textes d'Orientation pour la Décentralisation
UA	Union Africaine
UBT	Unité de Bétail Tropical
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UF	Unité fourragère
UNABOC	Union Nationale des Bouchers et Charcutiers

UNACEB	Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail
UNPC-B	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
USA	Etats Unis d'Amérique
VIH/SIDA	Virus Immunodéficientaire Humaine/Syndrome Immuno Déficientaire Acquis
VREO	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (Programme)

RESUME EXECUTIF

Au Burkina Faso, le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale; il emploie 86% de la population totale. Environ 40% du PIB provient des activités agricoles (agriculture 25%, élevage 12% et 3% foresterie et pêche), considérées comme étant les principales sources de croissance économique du pays.

Face à cette réalité, le gouvernement a mis en œuvre une série de réformes visant à créer les bases d'une croissance accélérée, en améliorant les conditions de vie des populations et en développant une agriculture durable. Après la phase d'ajustement structurel des années 1990, marquée par un processus de libéralisation et de désengagement de l'Etat des secteurs productifs, le pays a adopté depuis 2000 une stratégie de lutte contre la pauvreté qui vise à assurer une croissance économique durable, équitable et de qualité.

Malgré des résultats macro-économiques encourageants (croissance moyenne du PIB de 5% par an durant la période de 1994 – 2002 contre 3% entre 1980 – 1993), les bonnes performances de certaines filières (coton, bétail/viande, céréales) et les avancées en termes d'opportunités offertes au secteur privé, les conditions de vie des populations rurales ne se sont pas améliorées de façon significative ; l'incidence de la pauvreté s'est même accrue au cours des dix dernières années.

La vulnérabilité due aux aléas climatiques, l'accroissement insuffisant de la productivité agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire et économique des ménages ruraux. La mobilisation limitée des facteurs de production (terre, eau, capital, travail) et la dégradation continue des ressources naturelles sont liées à la faiblesse des investissements privés et publics, mais aussi aux déficiences de l'organisation du cadre institutionnel et des capacités de gestion.

Face à cette situation, les autorités burkinabé ont décidé d'entreprendre l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Développement Rural (SDR), en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP).

L'élaboration de cette stratégie trouve également sa justification au regard des évolutions intervenues depuis l'adoption de la plupart des politiques et stratégies sectorielles de développement, aux niveaux régional et international. En effet, en Afrique de l'Ouest, le CILSS, la CEDEAO et l'UEMOA constituent, entre autres, des Organisations Intergouvernementales (OIG) qui jouent un rôle déterminant dans le développement économique en général, et dans le développement rural en particulier. On peut noter l'adoption du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel par le CILSS en Mai 2001 et de la Politique Agricole de l'Union par l'UEMOA en Décembre 2001. La CEDEAO a également engagé depuis Janvier 2001 un processus d'élaboration d'une Politique Agricole Commune (PAC).

Par ailleurs, pour faire face aux multiples contraintes qui entravent le développement du continent, les Chefs d'Etat ont adopté, sous l'égide de l'Union Africaine (UA), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le NEPAD exprime une nouvelle vision de l'Afrique en vue d'éradiquer rapidement la pauvreté et créer les conditions d'une croissance économique et d'un développement durable. Cette initiative s'inscrit également dans la perspective de réalisation des objectifs du millénaire, notamment en ce qui concerne, la réduction de la pauvreté et de la faim.

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) élaboré avec l'assistance de la FAO, constitue le volet agricole du NEPAD adopté par le Sommet de l'Union Africaine tenu à Maputo (Mozambique) du 10 au 12 juillet 2003.

La Stratégie de Développement Rural, qui doit constituer le cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural, a été élaborée suivant une démarche participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (Administration, ONG, organisations professionnelles, organisations de la société civile, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers) de façon à aboutir à une vision partagée des orientations stratégiques et des axes prioritaires d'intervention qui seront privilégiés au cours des prochaines années. L'atelier national de validation de la Stratégie de Développement Rural, qui constitue l'aboutissement du processus engagé depuis Novembre 2002, s'est tenu à OUAGADOUGOU les 17 et 18 Novembre 2003 La Stratégie de Développement Rural a été adoptée par le Gouvernement lors du Conseil des Ministres tenu le 30 Décembre 2003.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR RURAL ET CONTRIBUTION A L'ECONOMIE NATIONALE

Afin de permettre de mieux comprendre l'importance du secteur rural au Burkina Faso, il s'avère nécessaire d'en présenter les principales caractéristiques qui concernent :

- *les ressources naturelles ;*
- *l'organisation du monde rural ;*
- *les systèmes de production ;*
- *la situation relative à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;*
- *le financement du secteur rural ;*
- *la contribution du secteur rural à l'économie nationale.*

LES RESSOURCES NATURELLES

Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, les ressources forestières, fauniques et halieutiques constituent les principales ressources naturelles sur lesquelles le Burkina Faso fonde en partie son développement économique et social. Ainsi, la connaissance des potentialités et des contraintes naturelles qui entravent le développement desdites ressources constitue une condition indispensable à leur meilleure gestion dans l'optique d'un développement rural durable. Ces ressources, qui sont encore relativement abondantes sont menacées d'une dégradation accélérée sous les effets conjugués des facteurs climatiques et anthropiques.

L'ORGANISATION DU MONDE RURAL

Pour ce qui concerne l'organisation du monde rural, à la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises depuis le début des années 90, une dynamique nouvelle est née.

Cette dynamique est à l'origine de la constitution de plusieurs organisations, dont 30 515 organisations paysannes de base régies par la loi 014/AN/99 du 15 avril 1999 ont été recensées en 2002.

Cinq organisations faitières enregistrées selon la loi 014, d'envergure nationale sont fonctionnelles : il s'agit de la Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPA-F), de la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA-B), de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B), de la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER-B), de la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB).

Ces cinq organisations faîtières ont mis en place la Confédération Paysanne du Faso (CPF) en Novembre 2002.

Malgré les efforts des intervenants pour promouvoir une meilleure représentativité dans ces différentes structures décisionnelles des organisations paysannes, on constate une faible implication des femmes et des jeunes, surtout aux postes de responsabilité.

Le processus de mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), engagé, depuis 1998, a été relancé en 2002, suite à l'adoption par le Gouvernement en Décembre 2001 de deux décrets portant respectivement création et approbation des statuts des CRA. Ces CRA sont des outils de développement aux mains du monde rural.

LES SYSTEMES DE PRODUCTION.

Les systèmes de productions sont caractérisés par leur faible productivité.

L'agriculture burkinabé est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) qui occupent à elles seules plus de 88 % des surfaces emblavées annuellement et constituent l'alimentation de base de la majorité de la population. C'est une agriculture extensive dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha en moyenne et qui fait face à d'importantes contraintes qui limitent ses performances.

L'élevage est caractérisé, d'une part par l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié et, d'autre part, par un système d'exploitation dominant extensif mais bien adapté à la variabilité saisonnière et inter-annuelle des ressources pastorales. Cependant, des systèmes d'exploitation plus intensifs se développent autour de quelques filières porteuses. Deux grands systèmes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales : les systèmes traditionnels et les systèmes améliorés.

Concernant les ressources forestières, pendant la période coloniale, le souci de conservation a caractérisé le système de gestion ; ce qui a nécessité la constitution d'un domaine forestier se répartissant d'une part, en forêts classées, vastes domaines spécialement protégés comme "moyen efficace d'empêcher une très grande déforestation du pays" et d'autre part, en forêts protégées. De nos jours, l'exploitation de ces ressources tient compte à la fois des préoccupations de production et de conservation.

L'exploitation des ressources fauniques a également été caractérisée par une évolution du système de gestion. Le souci de préservation de la faune a marqué le système de gestion durant la période coloniale et s'est traduit par la création d'aires classées de faune (parcs et réserves). De nos jours, les ressources fauniques sont exploitées sous plusieurs formes : i) la chasse traditionnelle ; ii) la chasse sportive ; iii) le tourisme de vision ; iv) le ranching de gibier ; v) l'élevage de petits gibiers.

Enfin, concernant l'exploitation des ressources halieutiques, la production domestique de poisson découle essentiellement de la pêche de capture. Cette production prend de plus en plus de l'importance avec les constructions de nouveaux grands barrages. Sa contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté est remarquable, notamment en milieu rural. En effet, près de 9000 tonnes de poissons sont produites chaque année et entièrement consommées à l'intérieur du pays. Par ailleurs, la majorité des pêcheurs ont des revenus supérieurs au seuil de pauvreté estimé à 82.672 FCFA / personne adulte / an en 2003.

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

L'alimentation en eau potable joue un rôle capital dans la couverture des besoins vitaux des hommes, leur santé et leur dignité. De ce fait, elle occupe une place de premier choix dans la politique nationale de l'eau qui stipule que : (i) l'usage «eau potable» correspondant à la satisfaction des besoins vitaux des populations et au respect de leur dignité est, dans tous les cas, prioritaire sur les autres usages ; (ii) l'exercice de cet usage et des autres usages et leur développement par des aménagements, devront prendre en compte les équilibres biologiques des écosystèmes. Au total plus de 40 000 puits et forages assurent essentiellement de nos jours, l'approvisionnement en eau potable des populations rurales dont les besoins spécifiques moyens sont estimés à 20 l/j/habitant. Le taux de couverture des besoins en milieu rural et semi-urbain est estimé à plus de 90%, avec toutefois des disparités notables entre les provinces (38% à 179%).

Les phénomènes de pollution, assez récemment constatés au Burkina Faso, entament sérieusement les disponibilités en eau potable et constituent une menace grave à la santé de la population. Les principales sources de pollution des eaux et autres ressources naturelles constatées sont les excréta, les déjections animales, les pesticides, les engrais, les rejets industriels. Quel que soit leur point de départ (centre urbain, semi-urbain, rural), la pollution constitue une menace pour le cadre de vie et pour les ressources naturelles.

Dans les zones rurales, une infime partie de la population utilise des latrines ; l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1998 a montré qu'en milieu rural, les latrines représentent seulement 13,3 % des lieux d'aisance des ménages contre 86,7% pour la nature.

LE FINANCEMENT ET LA CONTRIBUTION DU SECTEUR RURAL A L'ECONOMIE NATIONALE

Le développement du secteur rural a toujours été considéré comme une priorité depuis des décennies. Plusieurs acteurs interviennent dans le financement et la mise en œuvre de la politique de développement du secteur. Mais compte tenu de l'ampleur des défis à relever, tant au niveau des capacités en ressources humaines que des besoins technologiques, le financement du secteur paraît insuffisant pour enclencher un véritable processus de développement accéléré. C'est pourquoi les réformes structurelles engagées depuis 1991 visaient, entre autres, l'amélioration de l'efficacité du financement dans le secteur. Plusieurs acteurs institutionnels contribuent au financement du secteur rural ; il s'agit de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, des institutions bancaires et de la micro-finance, et des bénéficiaires.

Le secteur rural constitue la principale source d'emplois et de revenus pour la majorité de la population. Environ 86% de la population active exercent leurs activités dans ce secteur. Les principales activités exercées sont l'agriculture et l'élevage. Cependant, certaines activités non moins importantes viennent en appoint comme des sources de revenus monétaires ; il s'agit notamment de l'exploitation forestière, de la pêche, de l'artisanat et du petit commerce. Toutefois, on notera que la culture du coton demeure la principale source de monétarisation de l'économie rurale.

Au cours des sept dernières années, la croissance de l'économie burkinabé a été relativement bien soutenue. En effet, sur la période 1995-2002, le taux de croissance a été de 5% en moyenne par an. Cette croissance est principalement imputable aux secteurs primaire et secondaire qui ont contribué respectivement pour 40% et 43% à la formation du PIB. Toutefois, bien que son poids dans l'économie paraisse limité au regard de l'importance de la population rurale dans la population active totale, le secteur rural demeure le moteur de la croissance, car une grande partie des activités menées dans les autres secteurs dépend des résultats de ce dernier. Il en est ainsi de la production de coton graine dont la transformation en coton fibre est comptabilisée dans le secteur secondaire, et son transport jusqu'au port d'embarquement induit la création de la valeur ajoutée dans les services.

POPULATION ET PAUVRETE EN MILIEU RURAL

Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 1996, la population du Burkina Faso était de 10,31 millions d'habitants dont 52% de femmes. C'est une population en majorité jeune (plus de la moitié) avec un taux de croissance de 2,4% par an.

En dépit de son rôle moteur, le secteur rural est le milieu où sévit le plus la pauvreté. La dernière enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages de 2003 (EBCVM) révèle que 52,3% de la population rurale vivent en-dessous du seuil absolu de pauvreté estimé à 82 672 FCFA/ personne adulte / an, contre 19,9% de la population urbaine. La pauvreté demeure donc un phénomène essentiellement rural.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

Depuis l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991 et la tenue du Sommet de la terre tenu à Rio en Juin 1992, le Gouvernement a élaboré et adopté entre 1995 et 2003 plus d'une dizaine de documents de politiques et stratégies sectorielles. Ces politiques et stratégies ont été mises en œuvre par les départements ministériels en charge du développement rural.

Il convient d'en faire un bilan afin de tirer les leçons nécessaires pour le renforcement de la Stratégie de Développement Rural. Ce bilan succinct concerne les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau, des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

DANS LE SOUS – SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Les résultats obtenus en matière de libéralisation du secteur agricole sont, entre autres : i) la libéralisation de la commercialisation et des prix des produits agricoles (céréales, graines oléagineuses) ; ii) la privatisation de la quasi-totalité des entreprises publiques intervenant dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. A ces mesures s'ajoute la suppression de la subvention sur les intrants agricoles, déjà effective avant l'adoption du PASA en 1992.

Pour ce qui concerne la réorganisation des services agricoles, elle n'a pas atteint ses objectifs ; en effet, si le recentrage des fonctions de l'Etat a été effectif, à travers les réorganisations au niveau central, la liquidation des CRPA et la mise en place des structures déconcentrées jusqu'au niveau provincial, l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité a largement limité l'exercice des missions régaliennes, en particulier dans le domaine de l'appui-conseil et du suivi-évaluation. Depuis l'adoption du PAS en 1991, les recrutements des cadres et agents ont été suspendus ou réduits, malgré le poids du secteur agricole dans l'économie nationale. Les conséquences de cette situation se traduisent aujourd'hui par un vieillissement du personnel et un dépérissement du dispositif d'appui/conseil avec le non renouvellement des effectifs, réduisant ainsi la capacité opérationnelle et l'efficacité des Services Agricoles.

Par ailleurs, les acteurs non étatiques (organisations paysannes, opérateurs privés et ONG) étaient peu préparés pour prendre la relève immédiate de l'Etat et le transfert accéléré de certaines fonctions, à l'occasion de la privatisation de sociétés publiques, s'est traduit par une baisse des activités, voire un dépérissement des entreprises.

Pour ce qui concerne l'évolution de la production agricole, au cours de la période 1995-2003, la croissance, en termes courants, s'établit à 6% par an. Cette tendance est stable, en dépit des variations liées aux accidents climatiques de l'année 1997, et surtout de l'année 2000. Elle reste néanmoins dans la fourchette basse des prévisions du PSO, mais inférieure au rythme nécessaire pour avoir une influence forte sur la réduction de la pauvreté.

La production céréalière a augmenté de 5% /an, rythme supérieur au taux d'accroissement démographique (2,4% par an). Elle est essentiellement tirée par le maïs, dont la progression est remarquable (+17,2% /an), qui représente maintenant 22% de la production céréalière, contre 9% en 1995. La croissance des autres cultures (autres cultures vivrières et cultures de rente hors coton) est ferme (+6,4% /an), ce qui indique une tendance à la diversification, surtout portée vers les oléagineux (sésame et arachide). Enfin, le coton apparaît comme la principale source de croissance du secteur (+10,7% /an), confirmant le succès de la réorganisation de cette filière, basée sur une libéralisation maîtrisée et l'organisation interprofessionnelle.

Au niveau de la sécurité alimentaire, les bilans céréaliers indiquent que la production nationale a couvert les besoins de la population 9 années sur 11 entre 1993 et 2003. Toutefois, cette situation est encore précaire, avec une disponibilité en céréales (différence entre la production et les besoins de consommation) très variable, qui fluctue chaque année entre -250.000 et +1 000.000 tonnes. L'instabilité de la pluviométrie, les difficultés d'ajustement du marché, et la pauvreté persistante des populations rurales expliquent les difficultés alimentaires récurrentes dans certaines zones vulnérables.

DANS LE SOUS – SECTEUR DE L'ELEVAGE

Il s'avère prématuré d'établir un bilan de la mise en œuvre du PAPISE adopté seulement en Octobre 2000. Cependant, l'analyse de la situation met en évidence les principaux constats ci-après :

- *la production laitière reste insuffisante, malgré les efforts accomplis. Cependant les importations de produits laitiers qui atteignaient environ 9 milliards de Fcfa par an (PAPISE, 2000), baissent de façon significative et importante depuis 1999 ;*
- *la forte diminution des ressources humaines due à l'arrêt des recrutements à la fonction publique constitue également un facteur limitant pour l'efficacité des services techniques ;*
- *l'une des principales contraintes du sous-secteur est le faible niveau de financement consacré pour son développement. Les quelques projets et actions financés mobilisent des moyens nettement en deçà des besoins pour la mise en œuvre des stratégies et orientations adoptées dans le PAPISE ;*
- *l'insuffisance de données sur les productions due à l'absence d'un système permanent de mesures, suivi et évaluation des productions.*

Afin d'améliorer la contribution de l'élevage à la réduction de la pauvreté et à la croissance de l'économie nationale, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus Initiative, Elevage, Pauvreté et Croissance (IEPC), dont les résultats doivent permettre de mieux orienter les stratégies de développement du sous-secteur.

DANS LE SOUS-SECTEUR DES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

Les principales réalisations dans le sous-secteur des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont les suivantes :

- *la création d'emplois et de sources supplémentaires de revenus en milieu rural par la privatisation des actions de reboisement;*
- *le développement accru du tourisme cynégétique;*
- *la création de sources de revenus supplémentaires pour les populations locales par la location des zones de chasse, la vente de la viande de gibier, la délivrance de permis de chasse villageoise ;*
- *environ 9 000 tonnes de poissons sont pêchés chaque année dont 10 à 20% pour l'autoconsommation et le commerce local, le reste étant fumé .*

La mise en œuvre des politiques et stratégies de ce sous-secteur a été confrontée à des difficultés et à des contraintes dont les principales sont :

- *le manque de moyens financiers qui handicape fortement l'exécution des actions sur le terrain ;*
- *la formation non encore suffisante des organisations professionnelles pour assurer une gestion financière et technique efficiente des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;*
- *l'insuffisance du personnel tant en qualité qu'en quantité, et de matériels pour assurer une protection adéquate et une gestion durable des ressources forestières, fauniques et halieutiques.*

DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de l'eau sont nombreux et se situent à plusieurs niveaux. Les principaux résultats suivants peuvent être retenus :

- *la mise en œuvre de programmes structurants ;*
- *l'adoption de la loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;*
- *l'adoption en mars 2003 du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE);*
- *l'adoption de la stratégie nationale d'assainissement ;*
- *l'adoption des décrets portant cahiers de charges respectivement pour les grands aménagements hydroagricoles et pour la gestion des petits aménagements hydroagricoles*
- *la mise en place des Comités de Points d'Eau (CPE), des Comités de Gestion des Equipements Solaires (CGES) et des Associations d'Usagers de l'Eau (AUE), du Conseil National de l'Eau (CNE), du Comité Technique de l'Eau (CNE).*

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La Stratégie de Développement Rural comporte les quatre (4) composantes ci-après :

- *les enjeux et défis à relever ;*
- *la vision et les objectifs à l'horizon 2015 ;*
- *les principes directeurs de la stratégie ;*
- *les axes stratégiques et les actions prioritaires.*

ENJEUX ET DEFIS A RELEVER

L'analyse des enjeux et défis permet de préciser les principales questions à résoudre à travers la Stratégie de Développement Rural dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Ces enjeux et défis à relever sont les suivants :

- *renforcer la sécurité alimentaire ;*
- *augmenter les revenus des populations rurales ;*
- *assurer une gestion durable des ressources naturelles ;*
- *responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement.*

VISION ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Vision de la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015

La vision permet de préciser la situation à laquelle nous souhaitons aboutir en matière de lutte contre la pauvreté en milieu rural à l'horizon 2015. Cette vision se fonde à la fois sur les réalités actuelles et les perspectives de développement de l'économie nationale.

En se référant à la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) qui constitue le fondement du CSLP, la vision du développement rural retenue lors des Assises Nationales sur la révision du CSLP, tenues à Ouagadougou en Octobre 2003, est formulée comme suit : « un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable grâce à l'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration de la productivité, à une augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural, à la modernisation de l'agriculture familiale paysanne, à la diversification et à la spécialisation régionale des productions et à une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ».

Objectifs de la Stratégie de Développement Rural

L'objectif global de la SDR est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

Les objectifs spécifiques de la SDR sont les suivants :

- 1. accroître les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques grâce à l'amélioration de la productivité ;*
- 2. augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural ;*
- 3. renforcer la liaison production/marché ;*
- 4. assurer une gestion durable des ressources naturelles ;*
- 5. améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural*
- 6. responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement.*

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

La stratégie de développement rural est fondée sur les huit (8) principes directeurs suivants, en référence au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) révisé et à la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisée (LPDRD) :

- la promotion de la bonne gouvernance ;*
- le développement du capital humain ;*
- le renforcement du processus de décentralisation ;*
- la gestion durable des ressources naturelles ;*
- la prise en compte de l'approche genre ;*
- la réduction des disparités régionales ;*

- le recentrage du rôle de l'Etat et la responsabilisation des organisations professionnelles, des collectivités locales et des opérateurs privés ;
- le renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres acteurs qui interviennent dans le développement du monde rural.

AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Les axes stratégiques et les actions prioritaires doivent constituer les fondements des programmes opérationnels et des programmes d'investissement. Les sept (7) axes stratégiques retenus dans la SDR sont les suivants :

- *accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;*
- *renforcer la liaison production/marché ;*
- *accroître et diversifier les sources de revenus ;*
- *améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;*
- *assurer une gestion durable des ressources naturelles ;*
- *renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable ;*
- *promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.*

AXE I-ACCROITRE, DIVERSIFIER ET INTENSIFIER LES PRODUCTIONS AGRICOLES, PASTORALES, FORESTIERES, HALIEUTIQUES ET FAUNIQUES

En matière de production agricole

L'accroissement, la diversification et l'intensification des productions agricoles ne peuvent se réaliser qu'en agissant sur les facteurs susceptibles d'engendrer des transformations qualitatives au niveau de l'appareil de production, au niveau du comportement des acteurs et au niveau de l'environnement socio-économique. C'est pourquoi la mise en oeuvre de cet axe stratégique reposera sur les actions prioritaires ci-après :

- *l'appui-conseil aux producteurs et la recherche / développement ;*
- *le développement de l'hydraulique agricole, des aménagements hydro-agricoles, avec une priorité à l'aménagement des bas-fonds en vue d'intensifier la petite irrigation ;*
- *la promotion des filières porteuses ;*
- *le développement de la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles ;*
- *l'intensification de la production (mécanisation agricole et gestion intégrée de la fertilité des sols) ;*
- *l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre ;*
- *l'amélioration des conditions d'accès aux crédits auprès des banques et des institutions de micro-finance ;*
- *l'amélioration de la gestion des ressources et valorisation des zones à vocation pastorale.*

En matière de production animale

Sept axes d'intervention retenus dans le PAPISE permettent de développer l'élevage familial et de renforcer la contribution de l'élevage comme filière d'exportation porteuse pour l'économie nationale :

- améliorer la gestion des ressources et valoriser les zones à vocation pastorale
- améliorer l'alimentation et l'abreuvement ;
- améliorer la productivité des animaux ;
- améliorer la santé animale ;
- améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux ;
- appuyer l'organisation des éleveurs ;
- adapter les fonctions d'appui et valoriser les résultats de la recherche/développement.

A ces axes d'intervention correspondent 9 programmes prioritaires qui comportent un ensemble de projets et d'actions, ayant un impact sur le développement de l'élevage. Les 9 programmes prioritaires sont les suivants : (i) l'appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones pastorales, (ii) l'appui au développement de l'aviculture villageoise, (iii) la lutte contre les trypanosomoses animales, (iv) la lutte contre les épizooties et la surveillance sanitaire, (v) l'appui à l'exercice privé des professions de vétérinaire et de zootechnicien, (vi) l'amélioration de la productivité des animaux, (vii) l'appui à la professionnalisation de l'élevage et soutien au secteur privé, (viii) l'appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale, (ix) l'appui à la filière lait.

En matière de gestion des ressources forestières et fauniques

En matière d'accroissement, de diversification et d'intensification des productions forestières et fauniques, il s'agira à l'horizon 2015, de :

- développer et renforcer la filière bois-énergie ;
- valoriser les produits forestiers non ligneux ;
- réduire les superficies brûlées par les feux sauvages ;
- accroître l'effectif des populations de la faune sauvage dans les aires protégées ;
- obtenir une meilleure connaissance des données fauniques et forestières.

En matière de développement et de gestion des ressources halieutiques

L'augmentation de la production est possible au regard de la sous-exploitation du potentiel halieutique. Dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural des actions prioritaires seront mises en œuvre en vue d'accroître, de diversifier et d'intensifier les productions halieutiques.

Pour l'accroissement durable de pêche de capture les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre :

- l'amélioration continue de la connaissance sur les potentialités halieutiques ;
- la promotion de la gestion différenciée des pêcheries ;
- la promotion de l'exploitation optimale du potentiel halieutique de tous les réservoirs d'eau ;
- la promotion de la gestion participative et responsable des ressources halieutiques.

Les actions prioritaires retenues pour impulser le développement durable de l'aquaculture sont les suivantes :

- la constitution d'une base de données sur l'aquaculture adaptée au contexte national ;
- l'appui à l'amélioration de la disponibilité géographique des alevins et des géniteurs ;

- la promotion de l'intégration de l'aquaculture aux autres activités de productions agropastorales ;
- le renforcement des capacités techniques nationales en matière d'aquaculture ;
- la promotion de l'investissement privé dans l'aquaculture.

AXE2-RENFORCER LA LIAISON PRODUCTION/MARCHE

Dans la mesure où la lutte contre la pauvreté passe par l'accroissement des revenus des populations rurales, les productions agricoles, pastorales, halieutiques et forestières ne doivent plus être axées seulement sur l'autoconsommation, mais de plus en plus tournées vers le marché (marché local, national, régional et international). De ce fait la résolution des contraintes en aval de la production doit constituer une priorité dans le cadre de la SDR.

Les actions prioritaires à réaliser dans ce domaine concernent :

- la réalisation d'infrastructures de communication et de mise en marché ;
- la transformation des produits afin d'en améliorer la conservation et d'accroître la valeur ajoutée ;
- la mise en place d'un système d'information efficace sur les marchés ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits destinés à l'exportation ;
- le renforcement des capacités et l'amélioration des prestations en matière de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits ;
- le développement des productions à vocation commerciale partout où cela est possible selon les avantages comparatifs.

AXE3-ACCROITRE ET DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS

L'accroissement et la diversification des revenus passe par l'amélioration de l'accès aux crédits, la monétarisation des activités du monde rural, l'amélioration de la compétitivité des cultures de rente et des productions marchandes, la promotion d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi.

AXE4-AMELIORER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

L'amélioration de l'AEP et de l'assainissement se traduira par la réalisation d'investissements et d'actions structurantes ; il s'agira notamment :

- d'améliorer le taux de desserte en points d'eau modernes (puits, forages, systèmes AEPS) des provinces en le portant à plus de 90% pour toutes les 45 provinces d'ici 2015 ;
- de mettre en œuvre le Programme d'application de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP afin d'assurer un service de l'eau viable et une gestion durable des infrastructures hydrauliques;
- de relire la stratégie nationale d'assainissement en vue d'une prise en compte de la politique nationale de l'eau de 1998, des textes portant orientation de la décentralisation et des centres ruraux.

AXE5-ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Les actions prioritaires au niveau de l'axe stratégique relatif à la gestion des ressources naturelles sont les suivantes :

En matière de gestion des ressources en terre

- promouvoir des systèmes de production qui garantissent la durabilité et la pérennité des écosystèmes en adoptant des approches d'intensification raisonnée des systèmes de production ;

- renforcer la sécurité foncière ;
- restaurer la fertilité des sols ;
- mieux gérer les pâturages et les points d'eaux ;
- renforcer les capacités des acteurs .

En matière de gestion des ressources en eau

- mettre en place un système d'information sur l'eau afin d'assurer une meilleure connaissance et un meilleur suivi des ressources en eau, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau ;
- élaborer les procédures d'application de la loi et des règlements relatifs à l'eau, à l'attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau ;
- promouvoir la recherche /développement afin d'améliorer les connaissances fondamentales sur le cycle et les usages de l'eau dans l'esprit d'une meilleure exploitation ;
- développer les ressources humaines afin de fournir aux acteurs les capacités nécessaires au plein accomplissement de leurs rôles respectifs ;
- mettre en place un cadre institutionnel adapté à la GIRE .

En matière de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques

- la promotion d'un développement forestier durable ;
- la gestion des peuplements semenciers et l'amélioration génétique des espèces forestières ;
- la promotion des évaluations environnementales et de l'éducation environnementale ;
- la gestion de l'environnement en rapport avec la dynamique régionale et internationale.
- la protection des massifs forestiers classés afin de contribuer au maintien des processus écologiques essentiels et fournir des biens et services aux populations ;
- la responsabilisation des populations riveraines dans la gestion des écosystèmes aquatiques ;
- la promotion des actions de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques ;
- l'application rigoureuse des textes en vigueur et l'amélioration de la gouvernance des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

AXE6-RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS ET CREER UN CADRE INSTITUTIONNEL FAVORABLE

Le renforcement des capacités des structures de l'Etat et de ses démembrements

Dans le contexte actuel, marqué par la régionalisation et la mondialisation de l'économie, le renforcement des capacités est plus qu'un impératif pour le Burkina Faso, contraint de réussir ses politiques, face aux exigences du marché.

Les actions prioritaires sont :

- le renforcement du personnel par la reprise ou la poursuite des recrutements à la fonction publique au profit des Ministères chargés du développement rural ;
- l'amélioration du dispositif institutionnel ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures publiques.

Le renforcement des capacités des organisations professionnelles

Le renforcement des capacités des organisations constitue une donnée essentielle pour la réussite de la SDR. Il concerne les principaux aspects suivants :

- *la structuration et le renforcement institutionnel des organisations professionnelles ;*
- *la formation professionnelle ;*
- *l'alphabétisation fonctionnelle.*

Le renforcement des capacités des opérateurs privés

Les opérateurs privés ont besoin de la formation professionnelle pour améliorer leur productivité et renforcer leurs capacités afin de s'adapter à la concurrence des entreprises, d'encourager l'investissement privé et d'attirer les capitaux étrangers.

L'identification et la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée dans le secteur de l'agroalimentaire, du petit élevage et des cultures de contre saison, et au niveau des services développés en milieu urbain facilitera l'implication du privé dans la mise en œuvre de la SDR.

La création d'un cadre institutionnel favorable

L'Etat, dans le cadre de son rôle de promoteur, devrait améliorer l'environnement fiscal, institutionnel, législatif et réglementaire afin de faciliter l'exécution du rôle de chaque acteur du monde rural. Il doit par ailleurs fournir les biens et services publics en matière de recherche et de conseil, de contrôle et réglementation. L'Etat apportera également un appui institutionnel aux organisations paysannes et aux collectivités locales à travers des programmes de formation appropriés.

AXE7-PROMOUVOIR L'APPROCHE GENRE EN VUE D'AMELIORER LA SITUATION ECONOMIQUE ET LE STATUT SOCIAL DES FEMMES ET DES JEUNES EN MILIEU RURAL

Au regard de leur situation économique et de leur statut social précaires et leur contribution primordiale aux productions rurales, une attention particulière doit être accordée à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes dans la stratégie de développement rural, en tant que composante de la stratégie de lutte contre la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso. Ceci nécessite également l'évolution vers une approche plus socio-économique, prenant en compte la rentabilité des activités économiques des femmes et des jeunes.

Dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural, les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre :

- *le renforcement des capacités par l'alphabétisation et la formation en vue de faciliter l'adoption des techniques agricoles modernes et créer/gérer des micro-entreprises rurales ;*
- *la réduction de la charge de travail des femmes;*
- *l'appui à la recherche de débouchés pour les filières qu'elles exploitent (produits de cueillette comme le karité, le néré, le maraîchage, ...) ;*
- *la promotion de l'entrepreneuriat féminin notamment, par la promotion de petites unités de transformation;*
- *la création de conditions favorables pour améliorer l'accès de la terre aux femmes et la représentativité des femmes au sein des organes dirigeants des organisations professionnelles ;*
- *le renforcement des capacités des structures de financement des femmes;*
- *la facilitation de l'acquisition des facteurs de production ,y compris des moyens intermédiaires de transport (charrettes, etc...).*

CONTRIBUTION DES SECTEURS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL

La réalisation effective des objectifs et des actions prioritaires retenues au niveau des différents axes stratégiques de la stratégie de développement rural dépend en partie de la contribution des secteurs de soutien. Il s'agit notamment :

- *des infrastructures de communication ;*
- *de la recherche scientifique ;*
- *du commerce, des industries et de l'artisanat ;*
- *de la santé ;*
- *de l'éducation ;*
- *de la sécurité publique ;*
- *de la formation professionnelle.*

FINANCEMENT DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le développement du secteur rural est un long processus dont les résultats ne seront visibles qu'à moyen et long termes ; sa mise en œuvre demande des moyens très importants. Des efforts importants en matière de financement doivent être consentis de la part de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, mais aussi de la part du secteur privé et des bénéficiaires eux-mêmes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

La mise en œuvre de la stratégie de développement rural, devrait passer par les deux types d'actions suivantes:

- *l'opérationnalisation de la stratégie de développement rural ;*
- *la définition du rôle des différents acteurs.*

L'opérationnalisation de la SDR devrait se réaliser à travers les actions ci-dessous:

- *l'élaboration et/ou la mise à jour de stratégies sous-sectorielles ;*
- *l'élaboration de programmes opérationnels et de programmes d'investissement ;*
- *la mise en cohérence des programmes et projets existants avec les politiques et stratégies de développement rural ;*
- *l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ;*
- *la mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation.*

Quatre principaux groupes d'acteurs seront impliqués dans la mise œuvre des politiques et stratégies de développement rural ; ce sont :

- *l'Etat et ses démembrements ;*
- *les collectivités locales et les communautés de base ;*
- *les organisations professionnelles et les opérateurs privés ;*
- *les partenaires techniques et financiers.*

Il est utile de préciser le rôle de chacun de ces trois groupes d'acteurs qui devront œuvrer dans un esprit de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural

En conclusion, l'élaboration du Document de Stratégie de Développement Rural traduit la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence, les politiques et stratégies sectorielles avec le

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, d'une part, et de s'adapter à l'évolution du contexte international, régional et national, d'autre part.

Le processus d'élaboration et de validation de cette stratégie a suivi une démarche participative, afin d'en faire un Document de référence pour l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le développement du secteur rural au Burkina Faso.

Cette démarche sera poursuivie après l'adoption de la Stratégie de Développement Rural par le Gouvernement afin de faciliter son appropriation par les différents acteurs dans la phase de mise en œuvre.

INTRODUCTION

Pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274.200 km². Il est classé parmi les pays les moins avancés du monde avec un indicateur de développement humain de 0,330 (PNUD 2001). Avec un taux moyen de croissance démographique de 2,4% par an, sa population qui était de 10.312.609 habitants en 1996, est estimée à 11.898.231 habitants en 2002, et une densité de 38 habitants au km². L'espérance de vie de la population à la naissance, qui était de 44,7 ans en 1998, est estimée à 54 ans en 2002 selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat réalisé par l'INSD en 1996.

Le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale; il emploie 86% de la population totale. Environ 40% du PIB provient des activités agricoles (agriculture 25%, élevage 12% et 3% foresterie et pêche), considérées comme étant les principales sources de croissance économique du pays.

Face à cette réalité, les autorités burkinabé ont mis en œuvre une série de réformes visant à créer les bases d'une croissance accélérée, en améliorant les conditions de vie des populations et en développant une agriculture durable. Après la phase d'ajustement structurel des années 1990, marquée par un processus de libéralisation et de désengagement de l'Etat des secteurs productifs, le pays a adopté depuis 2000 une stratégie de lutte contre la pauvreté qui vise à assurer une croissance économique durable, équitable et de qualité.

Malgré des résultats macro-économiques encourageants (croissance moyenne du PIB de 5% par an durant la période de 1994 – 2002 contre 3% entre 1980 – 1993), les bonnes performances de certaines filières (coton, bétail/viande, céréales) et les avancées en termes d'opportunités offertes au secteur privé, les conditions de vie des populations rurales ne se sont pas améliorées de façon significative ; l'incidence de la pauvreté s'est même accrue au cours des dix dernières années.

La vulnérabilité due aux aléas climatiques, l'accroissement insuffisant de la productivité agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire et économique des ménages ruraux. La mobilisation limitée des facteurs de production (terre, eau, capital, travail) et la dégradation continue des ressources naturelles sont liées à la faiblesse des investissements privés et publics, mais aussi aux déficiences de l'organisation du cadre institutionnel et des capacités de gestion.

Face à cette situation, les autorités burkinabé ont décidé d'entreprendre l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Développement Rural (SDR), en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP).

Ce document, destiné à constituer le cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural, a été élaboré suivant une démarche participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (Administration, ONG, organisations professionnelles, organisations de la société civile, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers) de façon à aboutir à une vision partagée des orientations stratégiques et des axes prioritaires d'intervention qui seront privilégiés au cours des prochaines années.

Ce processus a été marqué par les principales étapes suivantes :

- mise en cohérence, en Novembre / Décembre 2002 des politiques et stratégies sectorielles des Ministères chargés des secteurs productifs (Agriculture, Hydraulique et Ressources Halieutiques, Ressources Animales, Environnement et Cadre de Vie) entre elles, d'une part, et avec le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), d'autre part,
- élaboration d'une première version provisoire du document par une équipe interministérielle sous la supervision du Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielle Agricole (SP/CPSA) en mai 2003 ,

- organisation de trois ateliers sectoriels et de quatre ateliers régionaux de restitution avec les représentants des différents groupes d'acteurs concernés, en septembre 2003 ;
- rédaction d'une nouvelle version provisoire du document prenant en compte les principales observations formulées lors des différents ateliers ou à travers des contributions écrites de certains partenaires, en octobre 2003 ;
- tenue d'un atelier national de validation de la stratégie en Novembre 2003.

D'une manière générale, les différents groupes d'acteurs ont participé massivement aux différents ateliers auxquels ils ont été conviés. Outre l'importance de cette participation numérique, il convient de relever le niveau qualitatif élevé des débats. Les échanges très animés, les contributions pertinentes et les propositions constructives formulées lors de ces ateliers témoignent, à n'en pas douter, du vif intérêt porté à cette initiative.

Les différents acteurs du développement rural ont apprécié la démarche consistant à les associer à la réflexion pour définir une stratégie de développement rural viable et consensuelle.

Ce document est articulé autour des cinq (5) grandes parties ci-après :

- contexte et justification de l'élaboration de la Stratégie de Développement Rural ;
- principales caractéristiques du secteur rural et contribution à l'économie nationale ;
- bilan de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles de développement du secteur rural ;
- Stratégie de Développement Rural et lutte contre la pauvreté ;
- modalités de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural.

I CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL (SDR)

L'élaboration d'une stratégie de développement rural trouve sa justification au regard des évolutions intervenues depuis l'adoption de la plupart des politiques et stratégies sectorielles de développement, aux niveaux national, régional et international.

1-1 AU NIVEAU NATIONAL

Suite au processus de libéralisation de l'économie nationale ayant entraîné un recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) et à l'adoption des conventions issues du sommet de RIO, les départements ministériels en charge du développement rural, notamment ceux chargés de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, ont élaboré des documents de politiques et stratégies sectorielles entre 1995 et 2003, dont les principaux sont les suivants : Document d'Orientations Stratégiques pour une croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, Plan Stratégique Opérationnel (PSO) pour une croissance durable du secteur de l'agriculture, Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE), Politique Forestière Nationale (PFN), Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, Document de Politiques et Stratégie en matière d'eau, Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, Plan d'actions sur les changements climatiques, Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification, Stratégie Nationale de l'Education Environnementale, Stratégie nationale et programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté en décembre 2002, une Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) qui a pour but de proposer un cadre fédérateur et d'harmoniser les méthodes et les approches des différents projets et programmes visant le développement des communautés rurales de base.

De même, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), qui constitue le cadre national de référence pour l'ensemble des politiques sectorielles de développement, a été adopté par le Gouvernement en Juillet 2000. Les premières assises nationales sur la révision du CSLP se sont tenues à Ouagadougou en Octobre 2003.

Après quelques années de mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire de procéder à une mise en cohérence de ces différentes politiques et stratégies sectorielles entre elles, d'une part, et avec le CSLP, d'autre part. Il s'est également avéré nécessaire de prendre en compte les implications de l'évolution du contexte régional et international.

L'élaboration de la SDR permettra également de prendre davantage en compte les problématiques transversales communes à tous les intervenants pour le développement du secteur rural (organisation du monde rural, financement du secteur, accès et gestion des ressources naturelles, aménagement du milieu rural, transformation et commercialisation des produits, etc.).

1-2 AU NIVEAU REGIONAL

Face à la mondialisation, la constitution d'Organisations Economiques Régionales (OER) solides s'avère une condition nécessaire pour les pays en développement pour mener une lutte organisée afin de défendre leurs intérêts. En Afrique de l'Ouest, le CILSS, la CEDEAO et l'UEMOA constituent, entre autres, des Organisations Intergouvernementales (OIG) qui jouent un rôle déterminant dans le développement économique en général, et dans le développement rural en particulier.

En ce qui concerne le CILSS, à l'occasion du sommet des Chefs d'Etat tenu à Banjul (Gambie) en 1997, les sociétés sahéliennes ont adopté une déclaration qui définit leur vision de l'avenir au 21ème siècle. Cette vision repose sur les priorités suivantes :

- la promotion des ressources humaines ;
- le renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux ;
- le développement rapide et durable des productions agricoles ;
- la croissance et la diversification des économies ;
- la construction d'un espace sahélien plus soudé et ouvert sur l'Afrique et le monde.

L'importance stratégique de la sécurité alimentaire a conduit le CILSS à en faire une priorité dans la mise en œuvre des orientations du processus Sahel 21. Cette priorité s'est traduite par l'élaboration d'un « Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel. » adopté en mai 2001. Le Burkina Faso, qui a adopté une stratégie nationale de sécurité alimentaire (phase opérationnelle) en Octobre 2001, a procédé à une mise en cohérence de ce cette stratégie nationale avec la stratégie régionale du CILSS.

L'UEMOA, quant à elle, a engagé un processus qui a abouti à l'adoption par les chefs d'Etat d'une Politique Agricole de l'Union (PAU) par Acte additionnel n°03/2001 du 19 décembre 2001. Selon l'article 2, la PAU « couvre l'ensemble des activités de l'agriculture, de la foresterie, de l'élevage et de la pêche. Elle s'applique à tous les produits agricoles, au sens large, comme étant l'ensemble des produits issus directement de ces activités et de ceux résultant d'une transformation indispensable à une première utilisation. La politique agricole de l'Union prend en compte tous les systèmes de production et d'exploitation au sein de l'Union, notamment l'agriculture familiale ».

Selon les dispositions de l'article 3, « la Politique Agricole de l'Union a pour objectifs de contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté, en permettant :

- a) de réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ;
- b) d'améliorer les conditions de vie des producteurs agricoles, en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social ».

Enfin, pour ce qui concerne la CEDEAO, l'article 25 (h) du traité révisé stipule que les Etats membres s'engagent à tout mettre en œuvre en vue de « l'adoption d'une politique agricole commune, notamment dans les domaines de la recherche, de la formation, de la production, de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche ».

Par ailleurs, les chefs d'Etat ont adopté en décembre 2000 le Plan d'Action Régional de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAR/GIRE) dont le siège de la structure de coordination est basée à Ouagadougou.

Sur cette base, le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO a engagé depuis janvier 2001, un processus d'élaboration d'un Cadre de la Politique Agricole Commune qui va préciser les objectifs de développement agricole de l'Afrique de l'Ouest, prenant en compte la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) et le volet agricole du NEPAD.

1-3 AU NIVEAU INTERNATIONAL

Depuis les années 1990, le contexte international est marqué par le phénomène de la mondialisation qui se caractérise par une libéralisation de plus en plus poussée de l'économie se traduisant, entre autres, par :

- une concurrence accrue sur le marché international, avec la restructuration des grandes sociétés multinationales dont certaines renforcent leur présence en Afrique,
- un manque d'équité et de transparence dans le commerce international, avec les multiples distorsions qui faussent les règles de la concurrence (ex : mesures de soutien, barrières tarifaires, mesures sanitaires et phytosanitaires appliquées par les pays développés), et ne facilitent pas l'accès aux marchés des produits agricoles des pays en développement et des pays les moins avancés, quand bien même ces produits sont compétitifs (ex : coton africain, fruits et légumes, etc.),
- le développement rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) qui suppriment les distances et transforment le monde en un village planétaire.

Par ailleurs, selon la FAO, plus de 800 millions de personnes, dont la majorité vit dans les pays en développement, souffrent encore de la famine et de la malnutrition, et n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Lors du sommet mondial sur l'alimentation tenu en 1996, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris l'engagement de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015.

En Afrique, pour faire face à ces multiples contraintes qui entravent le développement du continent, les Chefs d'Etat ont adopté, sous l'égide de l'Union Africaine (UA), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le NEPAD exprime une nouvelle vision de l'Afrique en vue d'éradiquer rapidement la pauvreté et créer les conditions d'une croissance économique et d'un développement durable. Cette initiative s'inscrit également dans la perspective de réalisation des objectifs du millénaire, notamment en ce qui concerne, la réduction de la pauvreté et de la faim.

Le NEPAD s'est fixé dix (10) priorités sectorielles parmi lesquelles, on peut retenir les suivantes :

- promouvoir le développement de l'agriculture et la valorisation des produits, à travers le développement des agro-industries et des manufactures, afin de faciliter l'accès aux marchés locaux et d'exportation ;
- développer les infrastructures et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- prendre des mesures pour lutter contre la dégradation des ressources naturelles et encourager la diffusion et l'adoption de méthodes de production écologiquement durables ;
- promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités et en facilitant leur accès aux facteurs de production (terres, crédits, équipements et intrants, formation, etc.) ;
- élargir et améliorer les prestations de services d'enseignement et de formation ;
- revitaliser les services de santé en accordant une forte priorité à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies contagieuses.

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), élaboré avec l'assistance de la FAO, constitue le volet agricole du NEPAD, adopté par le Sommet de l'Union Africaine tenu à Maputo (Mozambique) du 10 au 12 juillet 2003.

Les initiatives proposées dans le PDDAA, telles que formulées actuellement, mettent l'accent sur les investissements réalisés dans trois domaines fondamentaux, qui peuvent apporter très rapidement une solution à la crise agricole du continent africain, ainsi qu'un quatrième domaine portant sur la recherche et les technologies dont les effets seront perçus à long terme. Ces domaines fondamentaux qui se renforcent mutuellement et sur lesquels il faut miser pour améliorer à brève échéance l'agriculture, la sécurité alimentaire et la balance commerciale de l'Afrique, sont les suivants :

- l'accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
- l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché ;
- l'augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim ;
- la recherche agricole, la diffusion et l'adoption de technologies performantes.

Le NEPAD pose comme conditions indispensables pour la réalisation de ces objectifs, la restauration, le maintien et le renforcement de la paix, de la démocratie, des droits humains et de la bonne gouvernance économique.

II PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR RURAL ET CONTRIBUTION A L'ECONOMIE NATIONALE

Afin de permettre de mieux comprendre l'importance du secteur rural au Burkina Faso, il s'avère nécessaire d'en présenter les principales caractéristiques qui concernent :

- les ressources naturelles ;
- l'organisation du monde rural ;
- les systèmes de production ;
- la situation relative à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;
- le financement du secteur rural ;
- la contribution du secteur rural à l'économie nationale.

2.1 LES RESSOURCES NATURELLES

Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, les ressources forestières, fauniques et halieutiques constituent les principales ressources naturelles sur lesquelles le Burkina Faso fonde en partie son développement économique et social et qui justifient toute l'importance que lui accorde la Constitution de la IV République. Ainsi, la connaissance des potentialités et des contraintes naturelles qui entravent le développement desdites ressources constitue une condition indispensable à leur meilleure gestion dans l'optique d'un développement rural durable.

2-1-1 LES TERRES

La superficie des terres à potentialités agricoles est évaluée à 9 000 000 ha dont seulement 1/3 (soit 3 500 000 ha) est exploité annuellement. De plus, les régions situées à l'Est et au Sud bénéficient de conditions agro-climatiques particulièrement favorables qui rendent possible une réelle diversification des productions agro-pastorales.

Le potentiel des terres irrigables est estimé à environ 233.500 ha dont 26 758 ha aménagés, (soit 11,5%) mis en valeur en 2000, avec 19 558 ha en maîtrise totale d'eau et 7 200 ha en maîtrise partielle. On note que la quasi totalité des terres irrigables (93,4%) se situent dans les régions de l'Ouest (Hauts - Bassins et Cascades), de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, du Centre - Est et du Centre.

2-1-2 LES RESSOURCES PASTORALES

Les ressources pastorales correspondent à l'ensemble des aliments utilisés par les éleveurs pour nourrir leurs animaux. Elles comprennent donc les pâturages mais aussi les Sous Produits Agricoles (SPA), les Sous Produits Agro-Industriels (SPAI), les cultures fourragères, les cures salées et autres substances minérales, ... et l'eau de boisson.

Les pâturages, base de l'alimentation du bétail (ruminants) au Burkina Faso, couvrent 61% du territoire national. Les effectifs du cheptel sont estimés en 2002 à 4.992.030 bovins, 7.199.377 ovins, 9.173.894 caprins, 675.629 porcins, 521.307 asins, 26.825 équins, 15.356 camelins et 23.785.715 volailles.

Selon les hypothèses de l'étude réalisée dans le cadre de l'Initiative Elevage Pauvreté Croissance (2003), le bilan pastoral montre des déficits globaux assez importants pour les 3 fondamentaux alimentaires (matière sèche (MS), unités fourragères (UF), matière azotée digestible (MAD)). Ces déficits sont systématiques en saison sèche et plus prononcés dans les régions sahéniennes et sub-sahéniennes.

Ce déficit national sur le plan pastoral est susceptible d'être complètement compensé par l'utilisation des SPA et SPAI, compte tenu des productions estimées de ces deux ressources essentielles.

Cependant, les principales contraintes à une valorisation optimale des ressources pastorales nationales sont les suivantes :

- la restriction des espaces à vocation pastorale, due à l'augmentation des superficies cultivées ;
- des entraves croissantes à la mobilité du bétail ;
- une dégradation des pâturages ;
- un accès difficile aux SPA (résidus de récolte) dans certaines zones ;
- l'inaccessibilité aux SPAI pour la majorité des éleveurs ;
- l'inaccessibilité de certains pâturages en raison de l'absence de points d'eau ;

- l'insuffisance globale de points d'eau à vocation pastorale et l'accès de plus en plus difficile aux points d'eau existants (aridification du climat, aménagement de bas-fonds et de retenues) ;
- l'insécurité foncière et les difficultés d'accès à la terre pour la production fourragère.

La nécessaire prise de conscience de l'atteinte de l'équilibre pastoral et alimentaire national par l'ensemble des acteurs du secteur rural devrait permettre d'engager une politique volontariste pour lever ces contraintes et permettre un développement socio-économique de l'élevage qui corresponde au potentiel de ce secteur.

2.1.3 LES RESSOURCES EN EAU

Au Burkina Faso, l'essentiel, voire la totalité des ressources en eau du pays, provient des pluies dont les eaux sont drainées en surface par 4 bassins hydrographiques partagés ou s'infiltrent dans les aquifères du socle cristallin et du sédimentaire.

En année moyenne, les écoulements représentent 3,6% des précipitations et les infiltrations 15,6% ; ils constituent les seules sources d'alimentation annuelle des réserves en eau de surface et en eau souterraine.

Les estimations faites en 2001 dans le document « Etat des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion » montre une situation moyenne annuelle caractérisée comme suit :

- les précipitations moyennes sont estimées à 206,9 milliards de m³ d'eau dont 8,79 milliards de m³ d'écoulement, 32,4 milliards de m³ d'infiltration et 165,9 milliards de m³ d'évaporation ;
- les réserves totales en eau souterraine sont estimées à 402 milliards de m³ pouvant varier entre 268 milliards de m³ en hypothèse basse (sécheresse sévère) à 534 milliards de m³ en hypothèse haute (année humide) ;
- l'eau utile renouvelable annuellement est estimée à 40,19 milliards de m³ ;
- la capacité de rétention des retenues d'eau est de 5,01 milliards de m³ uniquement pour les petits barrages, soit environ 53% des écoulements ; en année moyenne, seulement 2,66 milliards de m³ d'eau sont effectivement stockés. En prenant en compte les grands barrages (Sourou, Bagré, Ziga, Kompienga, etc.) la quantité totale d'eau stockée dépasse les 5 milliards de m³.

Les principales contraintes en matière de ressources en eau sont essentiellement liées:

- au contexte géologique marqué par la prédominance des roches cristallines (environ 82% du territoire) à faibles potentialités et productivités hydrauliques en matière d'eau souterraine ;
- au relief peu marqué et, par conséquent, peu favorable à la construction de grands ouvrages de stockage des eaux de surface ;
- à l'obligation de partager les ressources en eau de surface avec les pays voisins ;
- à la baisse tendancielle de la pluviosité marquée par un glissement des isohyètes du nord vers le sud du pays, avec pour principales conséquences, (i) la baisse du niveau des nappes phréatiques, affectant ainsi les stocks de réserves en eau souterraine, (ii) le faible taux de remplissage des lacs ;
- la forte évaporation des plans d'eau (1900 mm à plus de 2000 mm d'eau), rendant précaires et non pérennes, voire inexploitable, de nombreux lacs aux périodes critiques de l'année ; sur un total de 1450 barrages et retenues d'eau, seulement 400 sont pérennes.

Il est à noter cependant que la prise de conscience de la situation délicate du pays en matière d'eau et les actions d'adaptation engagées dans les différents secteurs utilisateurs de l'eau constituent un atout majeur pour une gestion rationnelle et durable de ces ressources en eau.

2.1.4 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQVES ET HALIEUTIQVES

Selon les résultats de l'Inventaire Forestier National (FAO, 1983), les formations forestières naturelles (composées des formations rizicoles, des savanes boisées, des forêts galeries, des savanes arbustives) occupent environ 16 620 000 hectares (soit 16% du territoire) dont 880 000 hectares de forêts classées, 390 000 hectares de parcs nationaux et 2 545 500 hectares de réserves de faune. La plupart des zones encore boisées se retrouvent dans les parties Centre-Sud, Sud-Ouest, Ouest et Est du pays.

Les formations végétales d'origine anthropique (jachères, parcs agroforestiers, plantations) couvrent une superficie de 8 790 000 hectares, soit 32% du territoire national.

La flore burkinabé, assez diversifiée, compte 1 407 espèces dont 376 espèces de plantes ligneuses (source ; MEE, 1999).

Les principales contraintes rencontrées en matière de ressources forestières sont :

- les aléas climatiques et l'insuffisance de la pluviométrie ;
- la permanence des feux de brousse ;
- le rythme de déboisement accéléré imposé par une pression démographique élevée se manifestant principalement par une agriculture itinérante sur brûlis, un élevage extensif, et des besoins croissants en bois-énergie ;

La faune burkinabé est riche et variée et est surtout favorisée par l'existence d'aires de conservation comprenant des parcs nationaux, des zones cynégétiques et des réserves de la biosphère. Elle compte 35 espèces de grands mammifères auxquels s'ajoute un potentiel de petits gibiers encore important, et de fortes concentrations d'oiseaux aquatiques dont des centaines de milliers de migrateurs.

La contrainte majeure en matière de faune est la concurrence spatiale entre les aires de faune et certaines spéculations culturelles à revenu immédiat et l'élevage extensif.

Quant à la faune ichtyologique du Burkina, elle se compose de 120 espèces de poissons environ, se répartissant dans 57 genres et 24 familles. Les études ont montré que la productivité moyenne des lacs, rivières et fleuves varie entre 60 et 120 kg de poissons par hectare et par an.

2.2 L'ORGANISATION DU MONDE RURAL

La volonté des pouvoirs publics de promouvoir des organisations propres aux producteurs s'est manifestée dès les années 1970 avec la mise en œuvre de la politique de développement communautaire dont l'objectif majeur était d'aider les producteurs à s'organiser en groupements villageois (GV) pour servir non seulement d'interlocuteurs des services agricoles, mais aussi de structures de mobilisation et de coordination de l'utilisation des ressources mises à leur disposition.

Le regroupement en coopératives et en pré-coopératives a même été systématique dans le cas des plaines aménagées sous irrigation.

Ces organisations paysannes ont permis de répondre à des besoins précis de vulgarisation agricole, d'approvisionnement en équipements et en intrants agricoles, de commercialisation des produits agricoles, de crédit, etc. Elles ont certes permis à leurs adhérents de bénéficier d'un certain nombre de services fournis par l'Etat, mais les conditions dans lesquelles elles ont été créées, et surtout ont fonctionné, ont favorisé le développement d'une mentalité d'assistés qui explique pour l'essentiel les nombreux dysfonctionnements constatés.

A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises depuis le début des années 90, une dynamique nouvelle anime le monde rural. Elle a abouti à la constitution de plusieurs organisations dont 30 515 organisations paysannes de base régies par la loi 014/AN/99 du 15 avril 1999 ont été recensées en 2002.

Cinq organisations faîtières enregistrées selon la loi 014, d'envergure nationale sont fonctionnelles.

Ce sont:

- la Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPA-F)
- la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA-B)
- l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B)
- la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER-B)
- la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB)

Ces cinq organisations faîtières ont mis en place la Confédération Paysanne du Faso (CPF) en Novembre 2002.

Dans le sous-secteur de l'élevage, il convient de mentionner l'existence d'organisations professionnelles d'éleveurs modernes telles que la Maison de l'Aviculture (MA), la Maison des Eleveurs de Porcs (MEP). Par ailleurs, dans le domaine de la commercialisation, l'on note la présence de l'Union Nationale des Commerçants et Exportateurs du Bétail (UNACEB), l'Union Nationale des Bouchers et Charcutiers (UNABOC), l'Union Nationale des Exportateurs du Bétail et de la Viande (UNAEBV) et le Cadre National de Concertation pour la Promotion des Ressources Animales (CNC/RA).

Malgré les efforts des intervenants pour promouvoir une meilleure représentativité dans ces différentes structures décisionnelles des organisations paysannes, on constate une faible implication des femmes et des jeunes, surtout aux postes de responsabilité.

Le processus de mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), engagé, depuis 1998, a été relancé en 2002, suite à l'adoption par le Gouvernement en Décembre 2001 de deux décrets portant respectivement création et approbation des statuts des CRA. La mise en place de ces CRA, qui sont des établissements publics à caractère professionnel, vient de s'achever le 9 décembre 2003, avec l'élection du Secrétariat Permanent du Bureau National de Coordination.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), des Commissions Villageoises de Gestion de Terroir ont été mises en place, et agissent comme des organes de gestion du développement local au niveau village.

Ces différentes structures contribuent à travers l'exercice de leurs fonctions spécifiques et complémentaires au développement du secteur rural.

Le Gouvernement encourage et accompagne cette dynamique, qui apparaît comme une réponse appropriée aux mesures de désengagement de l'Etat des fonctions d'approvisionnement, de production et de commercialisation prises dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) en faveur des organisations professionnelles et des opérateurs privés.

2.3 LES SYSTEMES DE PRODUCTION

Les systèmes de production concernent l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques. Ils sont caractérisés par leur faible productivité.

2.3.1 L'AGRICULTURE

L'agriculture burkinabé est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) qui occupent à elles seules plus de 88 % des surfaces emblavées annuellement et constituent l'alimentation de base de la majorité de la population. C'est une agriculture extensive dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha en moyenne et qui fait face à d'importantes contraintes qui limitent ses performances.

La production est essentiellement pluviale avec les principales spéculations suivantes : les cultures vivrières constituées des céréales, du niébé et des tubercules (igname, manioc, patate douce). Les cultures de rente sont essentiellement le coton, l'arachide, le sésame, les fruits et légumes.

Cependant, il faut relever le développement progressif des cultures irriguées qui emploient plus de 100 000 exploitants dont 80 000 maraîchers en 2000.

On note une très faible intensification des productions entraînant des rendements très bas (inférieurs à 900 kg/ha). Toutefois, on constate ces cinq dernières années, l'émergence de nouveaux acteurs ayant des objectifs d'agriculture marchande et particulièrement orientés vers l'agro-business.

En outre la jeunesse de la population agricole (plus de 58 % ont moins de 20 ans) constitue un atout non négligeable pour envisager le renouvellement et la modernisation de l'agriculture familiale.

2.3.2 L'ELEVAGE

L'élevage, au Burkina, est caractérisé, d'une part par l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié et, d'autre part, par un système d'exploitation dominant extensif mais bien adapté à la variabilité saisonnière et inter-annuelle des ressources pastorales. Cependant, des systèmes d'exploitation plus intensifs se développent autour de quelques filières porteuses.

Cependant, les grands traits caractéristiques du système d'élevage sont sa faible productivité et la prédominance du mode d'élevage extensif. Le poids moyen carcasse est de 110 kilogrammes pour le bovin, 9 kilogrammes pour l'ovin et 8 kilogrammes pour le caprin. La production laitière est en moyenne de 110 litres par lactation de 180 jours et par vache. Ces performances demeurent en deçà des potentiels et des possibilités d'amélioration.

Deux grands systèmes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales : les systèmes traditionnels et les systèmes améliorés.

Systemes traditionnels ou extensifs d'élevage :

Les systèmes traditionnels d'élevage sont généralement extensifs. L'élevage des ruminants utilise très peu d'intrants zootechniques et vétérinaires. On distingue le type transhumant et le type sédentaire. Dans l'élevage sédentaire, il y a le système agropastoral à gros ruminants, et les systèmes mixtes intégrés agriculture-élevage. Tous ces systèmes fournissent des produits (cuirs et peaux, viande, lait, fumier, travail) dont certains sont vendus, notamment pour subvenir aux besoins des éleveurs.

Parce qu'ils dépendent surtout des ressources naturelles, les systèmes extensifs d'élevage qui concernent la presque totalité du cheptel, paie un lourd tribut à la sécheresse et sont menacés par la restriction de l'espace qui a pour conséquence le risque permanent de conflits entre éleveurs et autres utilisateurs des ressources naturelles.

L'élevage traditionnel de volailles (poules et pintades surtout), très populaire, rend des services importants (viande, œufs, épargne) malgré une productivité relativement faible due à des facteurs comme l'insuffisance qualitative et quantitative d'aliments et une forte mortalité surtout chez les pintadeaux.

L'élevage des porcins est une activité surtout traditionnelle, conduit sous forme essentiellement extensive principalement par les femmes, avec un habitat sommaire très peu entretenu et également des problèmes d'alimentation. Cependant, le constat est que les producteurs sont plutôt ouverts aux innovations, pour peu qu'elles soient d'un coût supportable.

L'apiculture se développe surtout à l'Ouest et à l'Est du pays où l'écosystème est favorable (existence relativement abondante de l'eau et de la végétation).

Systemes améliorés d'élevage :

A partir des systèmes traditionnels à base de ruminants, se développent surtout en zones périurbaines des noyaux d'intensification en production laitière et d'embouche bovine et ovine. Parallèlement de nouveaux acteurs développent des activités d'élevage intensifs en milieu périurbain : lait, aviculture, porc ...

On distingue, d'une part, l'embouche intensive et semi-intensive bovine et ovine et, d'autre part, la production intensive de lait en zone périurbaine. Ces systèmes connaissent actuellement un engouement certain qui mérite d'être soutenu afin de tirer partie de ces nouvelles opportunités d'emplois en faveur des jeunes qui souhaitent s'investir dans l'élevage.

L'aviculture moderne est présente seulement en milieu urbain et péri-urbain. C'est un système qui repose essentiellement sur des intrants achetés : poussins, aliments, produits vétérinaires, main d'œuvre, etc. Ces élevages modernes, bien que productifs, nécessitent un investissement élevé.

Les élevages intensifs de porcs, d'un bon niveau de productivité, existent dans les zones périurbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Cependant, ces élevages péri-urbains sont constamment menacés par l'urbanisation.

2.3.3 L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES

Les ressources forestières du pays ont connu des modes de gestion et d'utilisation qui ont évolué de la période coloniale à nos jours.

Le souci de conservation des ressources forestières a caractérisé le système de gestion en vigueur durant la période coloniale ; ce qui a nécessité la constitution d'un domaine forestier se répartissant d'une part, en domaine classé (forêts classées, réserves, parcs nationaux), et d'autre part, en domaine protégé (forêts n'ayant pas fait l'objet de classement). Toutefois, la satisfaction des besoins des populations était assurée d'une part, par l'exercice restreint de leurs droits d'usage dans les forêts classées, et d'autre part, par l'exercice total des droits d'usage dans les forêts protégées (agriculture, cueillette, chasse, pêche, élevage, etc.).

De nos jours, l'exploitation des ressources tient compte à la fois des préoccupations de production et de conservation.

Dans les forêts (classées ou protégées) aménagées, cette gestion se traduit, d'une part, par des dispositions techniques qui entourent l'exécution des aménagements forestiers (coupes

sélectives comme mode de prélèvement dans les formations naturelles aménagées, protection des parcelles exploitées, application de feux précoces, enrichissement systématique par le reboisement, etc.), et d'autre part, par une organisation des filières de production et un début de professionnalisation des acteurs.

Dans les forêts (classées ou protégées) non aménagées, les pratiques minières d'exploitation non soucieuses de l'avenir se déroulent avec acuité et se traduisent par : les défrichements incontrôlés, les feux de brousse, le surpâturage, les coupes anarchiques de bois de chauffe et de service, l'émondage abusif des arbres par les éleveurs, etc. Il s'en suit que chaque année, près de 250 000 ha de forêts sont défrichées pour satisfaire les besoins en bois de chauffe, et 105 000 ha de forêts sont défrichées pour l'ouverture de nouveaux champs (REEB, 2002).

De ce fait, le potentiel forestier du pays a été largement entamé rendant difficile, l'approvisionnement des villes et des villages en bois, et ce, du fait de l'éloignement des zones d'exploitation. Il s'en suit alors, une augmentation constante des prix des combustibles ligneux en ville et l'accentuation de la corvée « bois de chauffe » pour les femmes en milieu rural.

2.3.4 L'EXPLOITATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

L'exploitation des ressources fauniques a également été caractérisée par une évolution du système de gestion de la période coloniale à nos jours. Le souci de préservation de la faune a marqué le système de gestion durant la période coloniale et s'est traduit par la création d'aires classées de faune (parcs et réserves).

De nos jours, les ressources fauniques sont exploitées sous plusieurs formes : i) la chasse traditionnelle (chasses rituelles ou coutumières pratiquées par les populations locales) ; ii) la chasse sportive ; iii) le tourisme de vision ; iv) le ranching de gibier ; v) l'élevage de petits gibiers (initié depuis quelques années).

La pression démographique, aggravée par une cohabitation de plus en plus étroite entre la faune et les populations riveraines des parcs et réserves de faune et un braconnage qui ne cesse de se développer, a provoqué une réduction des effectifs.

La gestion actuelle des ressources fauniques est sous tendue, d'une part, par la mise en place d'organisations villageoises de gestion de la faune en tenant compte des modes d'organisation traditionnelle, et d'autre part, par la concession de zones de chasse aux opérateurs privés.

2.3.5 L'EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

La production domestique de poisson découle essentiellement de la pêche de capture. Cette production prend de plus en plus de l'importance avec les constructions de nouveaux grands barrages. Sa contribution à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté est remarquable, notamment en milieu rural.

En effet, près de 9 000 tonnes de poissons sont produites chaque année et entièrement consommées à l'intérieur du pays. Par ailleurs, la majorité des pêcheurs ont des revenus supérieurs au seuil de pauvreté estimé à 82.672 FCFA / personne adulte / an en 2003.

L'exploitation des ressources halieutiques d'antan, de type minière et peu rationnelle, a entraîné une surexploitation des plans d'eau et a compromis dangereusement le capital productif. Les efforts déployés pour y remédier ont influencé les modes d'exploitation qui ont connu une évolution positive se caractérisant par :

- une rationalisation de la gestion de la ressource à travers l'exploitation optimale du potentiel existant et les aménagements en vue d'améliorer la productivité et l'approvisionnement en poisson au regard du déficit constaté ;
- l'établissement de concessions de pêche ;

- le développement de la pisciculture semi-intensive ;
- la conservation des écosystèmes aquatiques naturels et des plans d'eau artificiels.

2.4 L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

2.4.1 L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (AEP)

L'alimentation en eau potable joue un rôle capital dans la couverture des besoins vitaux des hommes, leur santé et leur dignité. De ce fait, elle occupe une place de premier choix dans la politique nationale de l'eau qui stipule que : (i) l'usage «eau potable» correspondant à la satisfaction des besoins vitaux des populations et au respect de leur dignité est, dans tous les cas, prioritaire sur les autres usages ; (ii) l'exercice de cet usage et des autres usages et leur développement par des aménagements, devront prendre en compte les équilibres biologiques des écosystèmes.

Les demandes domestiques globales en eau potable pour l'ensemble du pays sont estimées à :

- 37 000 000 m³/an pour les centres urbains ;
- 2 500 000 m³ /an pour les centres semi-urbaines ;
- 64 000 000 m³/an pour les centres ruraux.

L'approvisionnement en eau potable des centres urbains et semi-urbains d'au moins 10 000 habitants est à nos jours assurée par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) à travers 41 systèmes d'adduction en eau potable classiques ou simplifiés.

En milieu rural et semi-urbain, l'approvisionnement en eau potable est assurée soit par des puits modernes et des forages équipés de pompes à motricité humaine, soit par des systèmes d'Adduction en Eau Potable Simplifiés (AEPS) et des Postes d'Eau Autonomes (PEA). La gestion des infrastructures et l'exploitation de l'eau sont assurées par : (i) les bénéficiaires organisés en Comités de Points d'Eau (CPE), en Comité de Gestion des Equipements Solaires (CGES) et en Associations des Usagers de l'Eau (AUE), (ii) le secteur privé, (iii) les collectivités territoriales pour certains centres.

Au total plus de 40 000 puits et forages et 232 AEPS et Postes d'Eau Autonomes (PEA) assurent essentiellement de nos jours, l'approvisionnement en eau potable des populations dont les besoins spécifiques moyens sont estimés à :

- 40 à 65 l/j/habitant dans les centres urbains ;
- 30 l/j/habitant dans les centres semi-urbains ;
- 20 l/j/habitant en milieu rural .

Le taux de desserte en milieu rural et semi-urbain est estimé en moyenne à 90% en 2002, avec toutefois des disparités notables allant de 37,8 % à 178, 8% selon les provinces. En outre, environ 43% des ménages en milieux rural et semi-urbain ont recours à des sources d'eau non potable pour leur alimentation.

Les principaux points de faiblesse en matière d'AEP sont les suivants :

- la disparité des taux de desserte en points d'eau modernes ;
- le taux élevé de pannes au niveau des pompes à motricité humaine ;
- la faible capacité des Comités de Points d'Eau (CPE), des Comités de Gestion des Equipements Solaires (CGES) et des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) à gérer l'eau et les infrastructures créées ;
- la faible protection des ressources en eau mobilisées, occasionnant des pollutions diverses ;

2.4.2 L'ASSAINISSEMENT

Les phénomènes de pollution, assez récemment constatés au Burkina Faso, entament sérieusement les disponibilités en eau potable et constituent une menace grave à la santé de la population.

Les principales sources de pollution des eaux et autres ressources naturelles constatées sont les excréta, les déjections animales, les pesticides, les engrais, les rejets industriels. Quel que soit leur point de départ (centre urbain, semi-urbain, rural), la pollution constitue une menace pour le cadre de vie et pour les ressources naturelles.

L'assainissement est assuré en zone urbaine et semi-urbaine grâce aux latrines, aux fosses septiques, aux réseaux d'évacuation à ciel ouvert des eaux d'écoulement ; les réseaux d'égouts ne sont qu'une réalité toute récente qui, pour l'instant, ne concerne que la seule ville de Ouagadougou. Cependant, il convient de noter que des schémas. Cependant, il convient de noter que des schémas d'assainissement de plusieurs centres urbains desservis par l'ONEA en AEP sont élaborés et en voie d'être réalisés.

Dans les zones rurales, une infime partie de la population utilise des latrines ; l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1998 a montré qu'en milieu rural, les latrines représentent seulement 13,3 % des lieux d'aisance des ménages contre 86,7% pour la nature.

Les aménagements hydrauliques, les points d'eau en particulier, peuvent en conséquence, si l'on ne prend garde, être à l'origine de nombreuses maladies, notamment d'origine hydrique. Il est apparu donc nécessaire d'accompagner la mise en place de ces ouvrages depuis 1982 à la faveur de la Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DIEPA), par des dispositifs et des actions sur l'assainissement, l'éducation pour la santé et l'hygiène, l'éducation environnementale afin de contribuer à garantir la santé des populations, condition indispensable au développement.

La stratégie nationale d'assainissement de 1996 s'inscrit dans ce sens. Elle comporte 3 composantes qui sont :

- l'assainissement des eaux usées domestiques et les excréta ;
- la gestion des déchets solides municipaux, industriels, hospitaliers et toxiques ;
- le drainage des eaux pluviales.

Elle met en jeu de nombreux ministères dont ceux en charge de l'environnement, de l'eau, des travaux publics, de la santé publique, etc. les collectivités territoriales, les ONG, le secteur privé et les communautés de base.

Elle tient peu compte du milieu rural, d'où très peu d'effets bénéfiques.

En matière d'assainissement, les principales faiblesses sont :

- l'insuffisance et la faible application des textes réglementaires en matière d'assainissement ;
- l'inadéquation de la stratégie nationale de l'assainissement avec les textes portant orientation de la décentralisation (TOD), et avec la politique nationale de l'eau, la non prise en compte des centres ruraux ;
- la non prise en compte de la nécessité de mener des études d'impact sur l'environnement avant la réalisation des ouvrages hydrauliques afin de minimiser les impacts négatifs.

2.5 LE FINANCEMENT DU SECTEUR RURAL

Le développement du secteur rural a toujours été considéré comme une priorité depuis des décennies. Plusieurs acteurs interviennent dans le financement et la mise en œuvre de la politique de développement du secteur. Mais compte tenu de l'ampleur des défis à relever, tant au niveau des capacités en ressources humaines que des besoins technologiques, le financement du secteur paraît insuffisant pour enclencher un véritable processus de développement accéléré. C'est pourquoi les réformes structurelles engagées depuis 1991 visaient, entre autres, l'amélioration de l'efficacité du financement dans le secteur. Plusieurs acteurs institutionnels contribuent au financement du secteur rural.

2.5.1 LA CONTRIBUTION DE L'ETAT ET DES PARTENAIRES EXTERIEURS

L'Etat intervient activement dans la mobilisation des ressources financières en faveur du secteur rural. Ces interventions passent, entre autres, par le canal du financement des projets et programmes qui nécessitent l'apport de plusieurs institutions. Ainsi, dans le budget de l'Etat deux types de financement sont pris en compte. Il s'agit de la contribution de l'Etat sur ressources propres et de celle des partenaires techniques et financiers. Le tableau n°1 ci-dessous présente l'évolution du financement du secteur rural par le canal du budget de l'Etat.

Tableau 1: Dépenses de fonctionnement et d'investissement du secteur rural (en millions de Fcfa)

Budget de l'Etat	1991	1996	1997	1998	1999	2000
Secteur rural						
Dépenses de fonctionnement	6 460,10	7 412,40	8 486,30	8 084,70	8 082,00	8 926,80
Dépenses d'investissement	24 749,40	120 541,60	103 223,00	155 427,30	150 744,90	134 628,40
<i>Dont Fin.Int.</i>	24 749,40	49 702,60	49 561,00	61 497,30	51 489,90	52 070,40
<i>Fin.Ext.</i>	-	70 839,00	53 662,00	93 930,00	99 255,00	82 558,00
Total secteur	31 209,50	127 953,90	111 709,30	163 512,00	158 826,90	143 555,20
ETAT						
Dépenses de fonctionnement	87 537,40	124 491,10	184 118,10	200 491,20	215 037,40	224 438,50
Dépenses d'investissement	71 134,70	250 706,00	359 579,20	409 931,70	394 559,90	362 028,00
<i>Dont Fin.Int.</i>	71 134,70	161 049,30	183 110,00	229 738,70	201 149,20	182 220,40
<i>Fin.Ext.</i>	-	89 656,70	176 469,20	180 193,00	193 410,70	179 807,60
Total Etat	158 672,10	375 197,10	543 697,30	610 422,90	609 597,30	586 466,50
Part du secteur rural dans le budget de l'Etat (%)	19,66	34,10	20,54	26,78	26,05	24,47

Source : MEF/ Revue des Dépenses Publiques (RDP) dans le secteur rural

L'évolution du financement au secteur rural reflète la priorité accordée par le gouvernement au développement rural. Ainsi, les allocations budgétaires au secteur rural ont progressé en moyenne de 16% par an, contre 14% pour le budget total. De même, le financement du secteur qui représentait 4% du PIB en 1991 est passé à 9% en 2000 avec un niveau record de 11% en 1998. Il

en résulte donc que le Burkina Faso est déjà en phase avec les engagements pris dans le cadre du NEPAD qui exigent qu'au moins 10% des ressources budgétaires soient allouées au secteur rural dans un délai de cinq ans à compter de l'année 2003.

Ceci étant, des évolutions importantes sont à relever dans la structure du financement. Tandis que la part affectée au secteur rural dans le budget est en hausse, passant de 20% en 1991 à 24% en 2000, cette même part est en baisse dans le budget de fonctionnement. En effet, le budget de fonctionnement du secteur rural, qui est assuré principalement par les ressources propres de l'Etat, a connu une baisse sensible dans le budget global (passant de 7% en 1991 à 4% en 2000).

Cette situation s'explique en partie par la suspension ou la réduction des recrutements de personnel cadre et d'agents subalternes au profit des Ministères chargés du développement rural depuis l'adoption du PAS en 1991.

Elle est de nature à compromettre l'exécution de certaines missions clefs de l'Etat dans le secteur tels que l'appui/conseil et le suivi/évaluation. Cette situation implique donc une restructuration du financement pour une meilleure mise en œuvre de la politique de développement du secteur rural.

2.5.2 LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS BANCAIRES ET DE LA MICRO FINANCE

L'installation d'institutions bancaires en milieu rural s'est toujours heurtée à des coûts de fonctionnement élevés, liés à des implantations dispersées dans des zones où la densité d'entreprises est limitée et la solvabilité des ménages incertaine. La spécificité des activités économiques (agriculture, artisanat de service et de transformation, etc.), la prédominance du secteur informel et de la petite agriculture familiale, l'importance de la pauvreté, expliquent l'existence en milieu rural de systèmes de financement spécifiques :

- la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB, ex-CNCA), banque spécialisée issue d'une approche « banque agricole de développement » ;
- les dispositifs de financement indirect, qui recouvrent les crédits octroyés par les sociétés agro-industrielles aux groupements de producteurs, dans le cadre de filières intégrées, avec un engagement de livraison de la production (SOFITEX, SOPROFA) ;
- les Institutions de Micro-Finance (IMF), basées sur l'octroi de micro-crédits et privilégiant l'intermédiation financière de proximité.

On a enregistré au cours des dernières années une certaine progression de ces différents types de financement. Toutefois, les volumes de crédit restent largement en deçà des besoins et on constate qu'en dehors de la zone cotonnière, le financement de la production agricole reste marginal, malgré les nombreuses initiatives. Les crédits disponibles s'orientent majoritairement vers le court terme (crédit intrants, activités commerciales), et les besoins à moyen et long terme, pour acquérir les équipements nécessaires à la modernisation de la production, sont très faiblement couverts.

La BACB est le principal établissement bancaire qui octroie des financements directs, essentiellement à des groupements de producteurs organisés. Il s'agit surtout de crédits de fonctionnement, et de façon plus limitée de crédits d'équipement. La contrainte majeure à l'expansion de ce mode de financement réside dans la couverture insuffisante du risque par des garanties adéquates. Ceci explique que la BACB ait particulièrement développé son activité en zone cotonnière, où elle intervient de concert avec la SOFITEX. La garantie coton (remboursement des crédits sur les paiements effectués par la SOFITEX), la mise en place d'un contrôle des attributions des crédits par les producteurs organisés, et le partage des zones d'intervention entre les deux institutions, assurent la cohérence du dispositif.

Les crédits attribués par la BACB ont évolué de 20,6 à 46,2 milliards de FCFA entre 1995 et 2002, la part affectée à la filière cotonnière étant prépondérante, bien qu'en légère baisse (de 75 à 65 %). Les crédits en intrants octroyés aux Groupements de Producteurs Coton (BACB et

SOFITEX) s'élevaient à 32,6 milliards de FCFA pour la campagne 2002/2003, après avoir atteint un maximum de 40,4 milliards de FCFA en 1998 (cf. tableau n°2)

Tableau 2 : Evolution des crédits octroyés par la BACB et la SOFITEX entre 1995 et 2002.

Encours de crédits	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
BACB (milliards de FCFA)								
Octrois totaux	20,5	31,5	36	28,5	26,1	29,3	40,2	46,4
Total crédits filière cotonnière	14,8	24,4	29,3	21,8	19	21,4	27,8	29,6
Dont crédits SOFITEX	5,4	10,4	7,3	8	6,5	8,8	10	10
Dont crédits intrants groupements	9,3	14	22	13,8	12,6	12,6	17,8	19,6
SOFITEX (milliards de FCFA)								
Crédits intrants GV/GPC	4,2	3,8	10,5	26,6	22,4	11,6	9,6	13
Total octrois BACB+SOFITEX	24,7	35,3	46,5	55,1	48,5	40,9	49,8	59,4
Total octrois crédits intrants coton	13,5	17,8	32,5	40,4	35	24,2	27,4	32,6

Source BACB, SOFITEX.

Les Institutions de Micro-Finance viennent en appoint à ce mode de financement de l'économie rurale. Les contraintes liées au manque de garanties fiables et à la prévalence du secteur informel sont surmontées en partie par la pratique de la caution solidaire, ou par un système d'épargne préalable, qui permet la constitution d'une garantie financière par le futur emprunteur.

Les IMF ont connu ces dernières années un développement important. On compte au Burkina Faso 56 institutions, qui regroupent 486 unités de base (agences, caisses, ou guichets décentralisés). Toutes les provinces du pays sont touchées par une ou plusieurs structures, et 80% des provinces abritent plus de 6 intervenants. L'encours de crédit attribué par les IMF s'élève à 17,5 milliards de FCFA en 2001, contre 9,7 milliards en 1997. Au cours des cinq dernières années, le nombre de clients directs des IMF a doublé ; on estime maintenant que 1,3 millions bénéficient de ces services, soit un taux de pénétration (ramené à la population active) de 20 %. Le principal réseau, la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) représente 60% de ce marché.

L'apport de ces structures de financement est surtout efficace dans la couverture des besoins de trésorerie des activités de petit commerce, de transformation, et de production. Leur impact sur la sécurisation des avoirs financiers, le développement et la diversification des activités économiques et la réduction de la pauvreté en milieu rural est notable. On constate toutefois que les IMF répondent faiblement aux besoins de la production agricole (moins de 10 % des crédits attribués, selon certaines enquêtes) et que leur croissance se fait surtout en milieu urbain ou semi-urbain.

2.5.3 LA CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES

Le principe de base des interventions en milieu rural a été la promotion de l'auto développement des communautés de base, selon lequel les bénéficiaires doivent contribuer au financement des activités de développement. Cette contribution peut revêtir plusieurs formes dont les plus courantes sont les contributions en espèce ou en investissement par le travail. Compte tenu de l'évolution de la nature des projets et programmes qui requièrent davantage d'apport monétaire, les contributions en nature sont en recul au bénéfice des apports en espèce. Aussi, malgré la faiblesse des revenus des bénéficiaires, ce mode de financement doit être maintenu, conformément au principe du cofinancement des investissements, énoncé dans la LPDRD.

2.6 LA CONTRIBUTION DU SECTEUR RURAL A L'ECONOMIE NATIONALE

L'économie du Burkina Faso est essentiellement basée sur le secteur rural. Cette dépendance de l'économie nationale vis à vis du secteur s'illustre par les fluctuations des principaux agrégats macroéconomique corrélativement aux performances du secteur rural. Cette situation est liée d'une part à la prépondérance des emplois du secteur rural par rapport au reste de l'économie et à la forte dépendance des secteurs secondaire et tertiaire par rapport aux produits du primaire.

2.6.1 LA CONTRIBUTION AUX EMPLOIS ET AUX REVENUS

Le secteur rural constitue la principale source d'emplois et de revenus pour la majorité de la population. Environ 86% de la population active exerce leurs activités dans ce secteur. Les principales activités exercées sont l'agriculture et l'élevage. Cependant, certaines activités non moins importantes viennent en appoint comme des sources de revenus monétaires ; il s'agit notamment de l'exploitation forestière, de la pêche, de l'artisanat et du petit commerce.

Toutefois, on notera que la culture du coton demeure la principale source de monétarisation de l'économie rurale. En effet, les estimations indiquent que les cultures vivrières sont pour l'essentiel auto-consommées. Par contre, la culture de coton qui occupe près de 200 000 ménages, soit environ 11% des ménages ruraux, est essentiellement destinée à l'exportation. En outre, les résultats des enquêtes prioritaires indiquent que la culture du coton contribue à la réduction de la pauvreté d'une manière significative : le taux de pauvreté est passé chez les cotonculteurs de 50,1% à 42,4% entre 1994 et 1998, soit une baisse de près de 8 points.

Entre 2001 et 2003, les producteurs de coton ont reçu entre 70 milliards et 90 milliards de Francs CFA par an de la SOFITEX. De même, la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA), créée en Juillet 2001, a injecté plus de 20 milliards de Francs CFA dans la collecte des céréales (maïs et riz paddy) et du sésame en 2 ans (2002 et 2003).

2.6.2 LA CONTRIBUTION A LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET AU COMMERCE EXTERIEUR

2.6.2.1 La contribution à la croissance économique

Au cours des sept dernières années la croissance de l'économie burkinabé a été relativement bien soutenue. En effet, sur la période 1995-2002, le taux de croissance a été de 5% en moyenne par an. Cette croissance est principalement imputable aux secteurs primaire et secondaire qui ont contribué respectivement pour 40% et 43% à la formation du PIB. Toutefois, bien que son poids dans l'économie paraisse limité au regard de l'importance de la population rurale dans la population active totale, le secteur rural demeure le moteur de la croissance, car une grande partie des activités menées dans les autres secteurs dépend des résultats de ce dernier. Il en est ainsi de la production de coton graine dont la transformation en coton fibre est comptabilisée dans le secteur secondaire, et son transport jusqu'au port d'embarquement induit la création de la valeur ajoutée dans les services.

L'activité du secteur primaire a donc des effets multiplicateurs élevés sur le reste de l'économie. Il en résulte que dans l'ensemble, le PIB évolue au rythme des performances du secteur primaire (cf. tableau n°3). Ainsi, suite à une baisse de 15,3% de la production agricole en 2000, la valeur ajoutée du secteur primaire a enregistré une baisse de 3,7% et le PIB s'est établi à 2,2%, contre une moyenne de 5% sur la période.

Tableau 3: Evolution du PIB entre 1998 et 2002 et contribution des secteurs primaire, secondaire et tertiaire

	1998	1999	2000	2001	2002
SECTEUR PRIMAIRE	10,6%	3,7%	-3,7%	8,4%	1,5%
SECTEUR SECONDAIRE	2,5%	7,5%	10,1%	1,9%	7,9%
SECTEUR TERTIAIRE	1,7%	6,8%	6,1%	4,7%	7,2%
PIB	5,8%	5,8%	2,2%	5,6%	4,6%

Source : MEDEV, IAP.

En conclusion, l'objectif d'une croissance forte et soutenue passe nécessairement par la réduction des fortes fluctuations dans la production du secteur rural. C'est pourquoi l'objectif de réduction du risque dans les activités de production agro-sylvo-pastorale n'est pas uniquement un impératif social, mais également une condition nécessaire pour la stabilité macroéconomique

2.6.2.2 La contribution au commerce extérieur

Le commerce extérieur du Burkina Faso est caractérisé par une forte croissance des importations contre une croissance moins forte des exportations. Il en résulte donc que la balance commerciale est structurellement déficitaire. Ce déficit est en grande partie financé par un flux important de transferts et de capitaux publics (cf. tableau n°4).

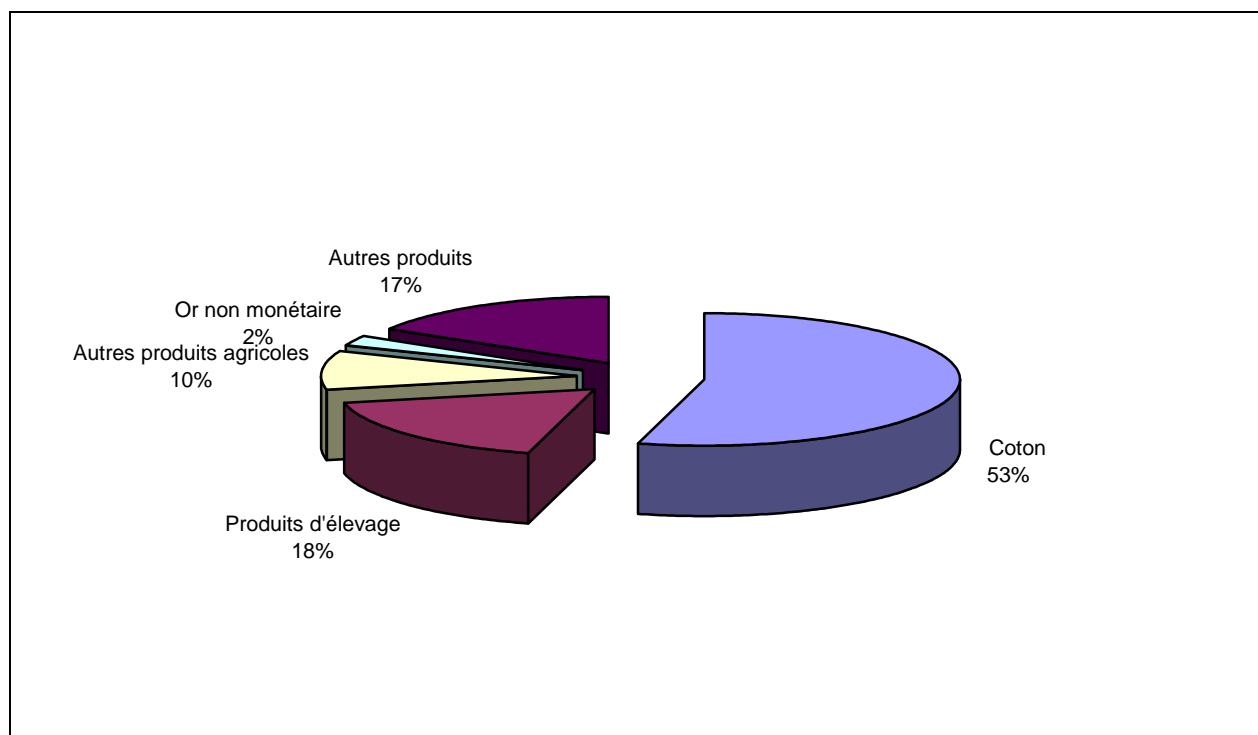
Tableau 4 : Evolution de la balance commerciale (en milliards de Fcfa)

Année	1998	1999	2000	2001	2002
EXPORTATIONS, FOB	<u>190,4</u>	<u>156,2</u>	<u>146,4</u>	<u>163,3</u>	<u>164,2</u>
Coton	120,9	83,6	72,2	96,0	88,8
Or non monétaire	9,5	9,2	6,6	2,2	3,9
Produits d'élevage	27,0	29,3	32,1	31,0	28,8
IMPORTATIONS FOB	<u>374,2</u>	<u>357,4</u>	<u>368,6</u>	<u>373,3</u>	<u>381,7</u>
Produits pétroliers	29,4	50,1	65,0	67,9	71,0
Produits alimentaires	<u>70,6</u>	<u>45,5</u>	<u>45,0</u>	<u>53,6</u>	<u>48,0</u>
BALANCE COMMERCIALE	<u>-183,8</u>	<u>-201,2</u>	<u>-222,2</u>	<u>-210,0</u>	<u>-217,5</u>

Source : MEDEV-IAP.

La structure des exportations montre une faible diversification des produits d'exportation qui se concentrent essentiellement sur trois produits : le coton, les produits de l'élevage et l'or non monétaire. Cependant, la contribution de l'or non monétaire est en recul au bénéfice des autres produits de l'agriculture et de l'élevage comme l'illustre la figure ci-dessous.

Figure 1 : Structure des exportations du Burkina Faso en 2



Le secteur rural contribue pour plus de 83% aux recettes d'exportation. Il demeure par conséquent le principal secteur d'insertion du pays dans le commerce international.

2.7 POPULATION ET PAUVRETE EN MILIEU RURAL

2.7.1 CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) en 1996, la population du Burkina Faso était de 10,31 millions d'habitants dont 52% de femmes. C'est une population en majorité jeune (plus de la moitié) avec un taux de croissance de 2,4% par an.

En dépit de son rôle moteur, le secteur rural est le milieu où sévit le plus la pauvreté. La dernière enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages de 2003 (EBCVM) révèle que 52,3% de la population rurale vivent en-dessous du seuil absolu de pauvreté estimé à 82 672 FCFA/ personne adulte / an, contre 19,9% de la population urbaine.

2.7.2 INCIDENCE DE LA PAUVRETE SELON LE GENRE

L'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages indique un niveau de discrimination entre femmes et hommes, exprimé par un écart des incidences de pauvreté de 1,4 point au profit des hommes (hommes : 45,7% ; femmes : 47,1%). Il ressort aussi que les femmes contribuent plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52% contre 48%) et la sévérité de la pauvreté à leur niveau est aussi légèrement supérieure à celle des hommes. Cette situation peut être expliquée par le fait que la femme est le plus souvent victime des pratiques traditionnelles qui l'excluent de certains avantages (difficultés d'accès à la terre, analphabétisme, etc.). Toutefois, il ressort de cette enquête que les ménages dirigés par les hommes

sont plus pauvres (46,9% contre 36,5% chez les femmes), cette situation s'expliquant par l'importance numérique des ménages dirigés par les hommes.

2.7.3 EVOLUTION DE LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL

Au regard de la ligne de pauvreté de 82 672 FCFA par personne et par an, on observe que 46,4% de la population burkinabé vit en-dessous du seuil de pauvreté. Sur le plan national, l'incidence de la pauvreté s'est aggravée ; en milieu rural, comme en 1994 et 1998, les résultats de l'EBCVM indiquent une incidence supérieure à 50% (52,3% en 2003 contre 51% en 1994 et en 1998). En termes de ménages, cette situation représente 43,5% des ménages qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins de base alimentaires et non alimentaires.

L'augmentation de l'incidence de la pauvreté en milieu rural entre 1998 et 2003 s'est accompagnée d'une aggravation de la profondeur, la contribution ayant enregistré une baisse (92,1%). En effet, la profondeur de la pauvreté en zone rurale est passée de 15,7% en 1998 à 17,9% en 2003, alors qu'elle avait connu une baisse de 0,4 point en 1998. Cette situation explique une augmentation de l'écart entre le revenu moyen des pauvres en milieu rural et le seuil de pauvreté, signifiant probablement une aggravation de la pauvreté durable dans ce milieu qui contribue encore pour 92,1% à l'incidence globale de la pauvreté nationale en 2003.

III BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES SECTORIELLES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

Depuis l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991 et la tenue du Sommet de la terre à Rio en Juin 1992, le Gouvernement a élaboré et adopté entre 1995 et 2003 plus d'une dizaine de documents de politiques et stratégies sectorielles. Ces politiques et stratégies ont été mises en œuvre par les départements ministériels en charge du développement rural.

Il convient d'en faire un bilan afin de tirer les leçons nécessaires pour le renforcement de la Stratégie de Développement Rural. Ce bilan succinct concerne les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau, des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

3.1 DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'AGRICULTURE

3.1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'adoption et la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), suite à l'élaboration de la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) par le Gouvernement, en mai 1992, visaient les objectifs suivants :

- la modernisation et la diversification de la production ;
- le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

De 1992 à 1996, la première phase du PASA a porté essentiellement sur la mise en œuvre d'une matrice comprenant une cinquantaine de mesures de réformes regroupées en deux volets : la libéralisation de l'économie dans le secteur agricole et la Réorganisation des Services Agricoles (RSA).

Cette restructuration institutionnelle visait à améliorer l'efficacité des institutions publiques et privées au service du secteur agricole pour les adapter au nouveau contexte. Il s'agissait en particulier de :

- recentrer l'administration sur ses missions régaliennes d'orientation politique et stratégique, d'appui/conseil, de suivi/évaluation, de contrôle et réglementation ;
- renforcer la déconcentration des services agricoles au niveau régional et local ;
- susciter l'émergence d'organisations paysannes et professionnelles aptes à assumer certaines fonctions relevant jadis de l'Etat ;
- instaurer l'approche participative à tous les niveaux.

A l'issue de cette période, conscient de l'importance du secteur agricole en tant que moteur de l'économie nationale, et conformément aux orientations assignées au PASA en matière de renforcement des programmes d'investissement, le Gouvernement s'est engagé, à partir de 1996, dans la formulation d'une stratégie de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. La réalisation d'un diagnostic approfondi des secteurs de l'agriculture et de l'élevage (juillet 1997), a débouché sur l'élaboration du Document d'Orientations Stratégiques (DOS - décembre 1997), et du Plan Stratégique Opérationnel (PSO - octobre 1999), qui s'attache à traduire, pour l'agriculture, ces orientations en programmes prioritaires et plans d'actions par filières. Les grands objectifs de cette stratégie sont énoncés comme suit :

- accroître la production agricole de 5 à 10 % par an au cours des 10 prochaines années ;
- contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3 % par personne et par an ;
- créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée assurant une couverture des besoins caloriques de 2 500 Kcal/personne/jour et une consommation de viande et équivalent viande de 21 kg/personne/an;
- généraliser la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.

Cinq (5) programmes transversaux et six (6) filières prioritaires ont été identifiés dans le PSO :

Programmes prioritaires	Filières porteuses
1- Fertilité des sols	1- Céréales (sorgho, mil, maïs, riz)
2- Sécurité alimentaire et nutrition	2- Niébé
3- Modernisation de l'Agriculture	3- Tubercules
4- Soutien aux producteurs et à leurs organisations	4- Coton
5- Appui Institutionnel	5- Fruits et légumes
	6- Oléagineux

3.1.2 PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

3.1.2.1 Résultats des réformes mises en œuvre dans la cadre du PASA

Les résultats obtenus en matière de libéralisation du secteur agricole sont, entre autres : i) la libéralisation de la commercialisation et des prix des produits agricoles (céréales traditionnelles, riz, graines oléagineuses) ; ii) la privatisation de la quasi-totalité des entreprises publiques intervenant dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. A ces mesures s'ajoute la suppression de la subvention sur les intrants agricoles, déjà effective avant l'adoption du PASA en 1992.

Pour ce qui concerne la réorganisation des services agricoles, elle n'a pas atteint ses objectifs ; en effet, si le recentrage des fonctions de l'Etat a été effectif, à travers les réorganisations au niveau central, la liquidation des CRPA et la mise en place des structures déconcentrées jusqu'au niveau provincial, l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité a largement limité l'exercice des missions régaliennes, en particulier dans le domaine de l'appui-conseil et du suivi-évaluation. Depuis l'adoption du PAS en 1991, les recrutements des cadres et agents ont été suspendus ou réduits, malgré le poids du secteur agricole dans l'économie nationale. Les

conséquences de cette situation se traduisent aujourd'hui par un vieillissement du personnel et un dépérissement du dispositif d'appui/conseil avec le non renouvellement des effectifs, réduisant ainsi la capacité opérationnelle et l'efficacité des Services Agricoles.

Par ailleurs, les acteurs non étatiques (organisations paysannes, opérateurs privés et ONG) étaient peu préparés pour prendre la relève immédiate de l'Etat et le transfert accéléré de certaines fonctions, à l'occasion de la privatisation de sociétés publiques, s'est traduit par une baisse des activités, voire un dépérissement des entreprises. Au niveau de la commercialisation, le secteur privé traditionnel a rapidement occupé les créneaux d'où l'Etat s'était désengagé ; ceci s'est traduit logiquement par un meilleur ajustement des prix au marché mondial (cas du riz), mais aussi par une augmentation de la part de la plus-value commerciale dans le prix final, et par une instabilité accrue des prix aux producteurs.

3.1.2.2 Premiers résultats de la stratégie de croissance agricole

La mise en oeuvre de la stratégie de croissance durable du secteur agricole est assurée à travers les différentes interventions du MAHRH, conduites soit directement par ses services (vulgarisation agricole notamment), soit mises en oeuvre à travers les projets, les programmes nationaux (PNGT et PNDSA), ou dans le cadre des plans d'actions (PA/Filière Riz, PA/Financement du Monde Rural, PA/émergence des OPA et Programme d'Appui Institutionnel lancés au cours de cette période).

La croissance de la production depuis 1995 est récapitulée dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 5: Evolution des productions agricoles de 1995 à 2003

Production	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003*	Taux de croissance annuel moyen
Céréales ('000 T)	2 308	2 482	2 274	2 657	2 670	2 287	3 101	3 119	3 651	5,0%
<i>dont maïs</i>	212	293	366	378	469	424	606	653	801	17,2%
<i>autres céréales</i>	2 096	2 189	1 908	2 279	2 201	1 863	2 495	2 466	2 849	3,2%
Autres cultures ('000 T)	497	576	424	668	709	412	927	770	nd	6,4%
<i>dont arachide</i>	181	220	113	214	208	169	301	324	340	9,0%
<i>dont niébé</i>	195	254	183	338	309	128	376	330	nd	5,3%
<i>dont patates</i>	13	3	16	13	17	27	42	37	39	6,4%
<i>dont sésame</i>	8	13	6	13	9	7	31	14	nd	11,5%
Coton ('000 T)	151	214	338	285	254	276	378	406	500	11,5%
Prod. végétales (Mds FCFA courants)	220	314	317	348	374	361	493	542	491	9,6%
Prod. végétales (Mds FCFA 1985)	252	275	263	294	305	277	367	371	422	6,0%

Sources : MAHRH/DGPSA et MEDEV/IAP.

- NB :- Les données de 2003 sont des estimations. Les résultats de la campagne 2003/2004 seront disponibles courant 2004.
- Les estimations de la production céréalière de 2003 prennent en compte les prévisions de la production de la petite irrigation

Au cours de la période 1995-2003, la croissance de la production agricole en termes réels s'établit à 6% par an. Cette tendance est stable, en dépit des variations liées aux accidents climatiques de l'année 1997, et surtout de l'année 2000. Elle reste néanmoins dans la fourchette basse des prévisions du PSO, mais inférieure au rythme nécessaire pour avoir une influence forte sur la réduction de la pauvreté.

La production céréalière a augmenté de 5%/an, rythme supérieur au taux d'accroissement démographique (2,4% par an). Elle est essentiellement tirée par le maïs, dont la progression est remarquable (+17,2% /an), qui représente maintenant près de 22% de la production céréalière, contre 9% en 1995. La croissance des autres cultures (autres cultures vivrières et cultures de rente hors coton) est ferme (+6,4% /an), ce qui indique une tendance à la diversification, surtout portée vers les oléagineux (sésame et arachide). Enfin, le coton apparaît comme la principale source de croissance du secteur (+11,5% /an), confirmant le succès de la réorganisation de cette filière, basée sur une libéralisation maîtrisée et l'organisation interprofessionnelle.

Au niveau de la sécurité alimentaire, les bilans céréaliers indiquent que la production nationale a couvert les besoins de la population 9 années sur 11 entre 1993 et 2003. Toutefois, cette situation est encore précaire, avec une disponibilité en céréales (différence entre la production et les besoins de consommation) très variable, qui fluctue chaque année entre -250.000 et +1 000.000 tonnes. L'instabilité de la pluviométrie (fluctuations inter-annuelles et variabilité de la répartition géographique), les difficultés d'ajustement du marché, et la pauvreté persistante des populations rurales expliquent les difficultés alimentaires récurrentes dans certaines zones vulnérables.

Au niveau de la gestion de la fertilité des sols et de la modernisation de l'agriculture, les principales actions conduites au cours des dernières années concernent : i/ la poursuite des aménagements anti-érosifs, ii/ l'accélération de la production et de la valorisation de la fumure organique, à travers l'opération « fosses fumières » (52.000 fosses réalisées en 2002 et 200.000 fosses prévues en 2003), iii/ la vulgarisation des pratiques permettant de restaurer la fertilité des sols et d'améliorer la productivité, iv/ la mise à disposition de variétés améliorées et la promotion des semences sélectionnées, v/ la promotion du matériel de battage, de décorticage et d'exhaure dans le cadre de la production irriguée (pompes à pédales).

Les résultats de ces efforts peuvent s'appréhender, entre autres, à travers l'évolution des rendements des différentes cultures, qui se présente comme suit au cours des huit dernières années (cf. tableau n°6) :

Tableau 6: Evolution des rendements des différentes cultures entre 1995 et 2003.

Rendements Kg/ha	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	Croissance annuelle moyenne
Sésame	653	551	247	645	384	301	513	564	-1,6%
Mil	720	753	523	782	736	531	763	716	0,0%
Sorgho	876	909	680	854	886	692	928	925	0,1%
Coton	946	1095	1164	807	1057	1061	1047	1000	0,2%
Fonio	666	725	552	754	806	674	680	735	1,2%
Moyenne groupe 1 : croissance négative, nulle ou faible									0,0%
Igname	6 921	7 380	6 917	6 693	6 535	8 293	6 948	8 337	1,8%
Riz pluvial	1925	2006	1117	1150	1226	1656	2243	1901	2,0%
Moyenne groupe 2 : croissance modérée									1,9%
Arachide	658	1045	486	998	988	714	910	945	3,6%
Maïs	1144	1553	1519	1392	1624	1308	1812	1738	4,1%
Patate douce	3674	11279	5200	5611	8403	13317	7841	6202	6,0%
Moyenne groupe 3 : croissance soutenue à très soutenue									4,5%

Sources : MAHRH/DGPSA et SOFITEX.

La structuration du monde agricole s'est traduite au cours des dernières années par la mise en place par les producteurs de plusieurs organisations faitières fondées soit sur une spécialisation par filière (cotonniers, producteurs maraîchers, éleveurs), soit axées sur la défense de certaines catégories de producteurs (jeunes, femmes, agriculteurs familiaux). Le Gouvernement s'est aussi investi dans la mise sur pied de structures inter-professionnelles (coton, riz, céréales), rassemblant l'ensemble des acteurs d'une filière, et dans le processus de mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture. Sur le terrain, divers appuis ont été mobilisés en direction des OP de base, à travers notamment les guichets du PNGT, du PNDSA, des projets de développement local, et dans le cadre de projets structurants visant une filière ou certaines activités spécifiques (appui aux OP coton, appui à la commercialisation des céréales par les OP, etc..).

Malgré ces acquis, la mise en oeuvre d'opérations importantes (PA/OPA notamment) reste entravée par des besoins de clarification sur les fonctions des différents types d'OP (groupements de base, OP faitières, fédérations, Chambres d'Agriculture), le transfert des compétences prévu en leur faveur, et la nature des financements y afférents.

Bien que l'élaboration de la plupart des documents opérationnels soit en voie d'être achevée, les plans d'actions du PSO font encore l'objet d'un faible taux de mise en oeuvre. Ceci est lié non seulement aux difficultés de mobilisation des ressources financières, mais aussi à certaines limites qu'il convient de dépasser, pour que ces plans d'actions constituent des véritables cadres de références stratégiques ; ces contraintes concernent :

- la multiplicité et la disparité des dispositifs de mise en oeuvre des projets, conçus et évoluant sans liens avec les plans d'actions, en termes de coordination et de suivi ;
- les insuffisances de la gestion directe des plans d'actions par des opérateurs privés, peu adaptée à l'exercice des fonctions de coordination ;
- la faiblesse des dispositifs de suivi-évaluation, impliquant faiblement les structures administratives qui en ont la responsabilité.

3.2 DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE

3.2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Sur le plan institutionnel, le sous-secteur de l'élevage a connu de multiples changements entre 1986 et 1995 (Direction Générale, Secrétariat d'Etat, Ministère Délégué) avant d'acquiescer en 1997 le statut actuel de Ministère des Ressources animales.

En 1997 et en 2000, le gouvernement a respectivement adopté la Note d'Orientation et le Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso (PAPISE).

Les objectifs généraux du PAPISE sont les suivants :

- optimiser sur le plan de la production et de la productivité les ressources naturelles du pays qui conviennent le mieux à ce secteur ;
- offrir les meilleures conditions possibles à la prise en charge du développement par le secteur privé et les organisations d'éleveurs par un désengagement de l'Etat des activités de transformation et la mise en place de conditions favorables à la création des entreprises;
- recentrer les rôles de l'Etat dans ses tâches régaliennes et lui assurer les moyens de parfaire son rôle dans le cadre de la décentralisation.

Les objectifs spécifiques de développement de l'élevage découlant des objectifs généraux sont :

En matière de production :

- augmenter la productivité animale en mettant l'accent sur l'amélioration génétique, alimentaire, sanitaire et la gestion rationnelle des troupeaux en fonction de leurs spécificités ;
- développer l'élevage de manière soutenue en tenant compte des zones agroécologiques et en favorisant des choix relatifs aux zones et aux systèmes de production adaptés aux ressources ;
- intensifier les mesures destinées à la création d'une filière laitière afin de réduire les importations, tout en contribuant à la création d'emplois et à l'amélioration de la valeur ajoutée ;
- améliorer et contrôler la qualité de la salubrité des produits animaux et d'origine animale offerts sur les marchés ;
- développer l'intégration agriculture -élevage pour une gestion optimale des ressources naturelles et un accroissement des productions animales et végétales.

En matière d'appui au secteur privé et aux organisations d'éleveurs :

- développer des interventions capables de réduire les contraintes sur le plan de l'organisation, du crédit, de la commercialisation et de la transformation.
- encourager la professionnalisation des acteurs et la création d'organisations d'éleveurs et notamment de femmes au niveau régional et national en rapport avec les différentes filières de l'élevage.
- accélérer le processus de privatisation des entreprises de transformation.
- apporter le soutien institutionnel et financier à la privatisation
- encourager la professionnalisation des acteurs à travers un appui plus accru en matière de formation.
- favoriser une organisation démocratique et autonome des producteurs.

Sur le plan institutionnel

- renforcer le cadre institutionnel du Ministère des Ressources Animales pour lui permettre de poursuivre ses missions de réglementation, d'encadrement et de contrôle et de s'adapter à ses tâches d'animation et de concertation dans le cadre de la décentralisation.
- soutenir, au niveau de la table ronde de concertation sur l'agriculture et l'élevage, les intérêts spécifiques de l'élevage au Burkina Faso.
- créer un cadre institutionnel qui aura en charge l'élaboration des programmes adaptés aux spécificités des éleveurs par zone et par filière.

3.2.2 PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

L'adoption et la mise en œuvre du PASA a conduit à la libéralisation de l'économie dans le secteur agricole et à la réorganisation des services agricoles. La mise en œuvre des différentes stratégies de développement du sous - secteur de l'élevage a permis d'obtenir des acquis dont les principaux sont entre autres :

En matière de production animale :

Les performances de la production laitière restent insuffisantes malgré les efforts accomplis. Cependant les importations de produits laitiers, qui atteignaient environ 9 milliards de Fcfa par an (PAPISE, 2000), baissent de façon significative et importante depuis 1999, comme l'indique le tableau ci-dessous :

A N N E E S	PRODUITS LAITIERS IMPORTES (LITRES/EQUIVALENT LAIT)
• 1999	40 508 530
• 2000	25 138 814
• 2001	22 788 132
• 2002	13 897 478

Source : Statistiques Direction Générale des Douanes

Par ailleurs les exportations de bétail ont connu une progression sensible entre 1993 et 2002, même s'il s'agit d'une évolution en dents de scie pour certaines espèces (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 7: Evolution des exportations de bétail sur pied de 1993 à 2002 (unité = tête)

Espèces	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Bovins	101 558	173 023	147 929	150 351	147 467	134 320	131 895	174 160	241 576	203 542
Ovins	131 465	162 638	171 403	161 353	178 366	215 819	187 219	223 202	244 441	213 302
Caprins	62 605	81 696	77 762	85 407	100 177	217 865	122 744	146 557	232 038	165 497

Source: DEP / MRA

Sur le plan de la sécurité foncière :

- l'adoption et la diffusion d'une Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso (Novembre 2002) ;
- l'adoption de 17 Arrêtés inter-ministériels portant délimitation de zones à vocation pastorale ;
- l'adoption d'un Arrêté interministériel portant cahier de charges pour l'exploitation des zones à vocation pastorale;
- l'adoption d'un Arrêté conjoint portant réglementation de l'utilisation des pâturages (2000) ;
- l'adoption d'un Arrêté conjoint portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs.

Sur le plan de la santé animale :

- l'existence de textes législatifs et réglementaires régissant la santé animale;
- la mise en place d'un système d'épidémiosurveillance;
- la privatisation de la profession vétérinaire (installation de 65 vétérinaires à titre privé);
- la délivrance de 32 mandats sanitaires;
- un contrôle plus assuré de la Péri-pneumonie Contagieuse Bovine (PPCB) sur plus de 30% des effectifs;
- le renforcement de la lutte contre la maladie de Newcastle avec l'extension du Programme de Développement des Animaux Villageois (PDAV);
- le renforcement des capacités de diagnostic des laboratoires.

Le Burkina est déclaré pays indemne de la Peste Bovine par l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE) depuis mai 2003.

Sur le plan de l'intensification des systèmes de production et de l'accroissement du troupeau :

- l'importation et la diffusion de géniteurs performants au profit des producteurs ;
- l'implantation de trois laiteries semi-industrielles et d'une centaine de mini laiteries ;
- la création de petites unités d'élevage au profit des producteurs ;
- la construction d'un abattoir frigorifique à Dédougou et le démarrage des travaux de réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou ;
- la construction de marchés à bétail (Garango, Guelwango, Sebba, Diapaga, Titao, Niangoloko, etc.) ;
- la réalisation de 100 forages et puits, et 10 boullis pastoraux ;
- la mise en place du Centre National d'Élevage et d'Amélioration Génétique (CNEAG), avec trois antennes ..

Sur le plan de la professionnalisation des acteurs :

- la Fédération Nationale des Eleveurs du Burkina (FEB), la Maison des Eleveurs de Porcs (MEP) et la Maison de l'Aviculture (MDA) ont été mises en place;
- le Cadre National de Concertation des Ressources Animales (CNC-RA) a été relancé.

En conclusion, il s'avère prématuré d'établir un bilan de la mise en œuvre du PAPISE adopté seulement en Octobre 2000. Cependant, l'analyse de la situation met en évidence les principaux constats ci-après :

la forte diminution des ressources humaines due à l'arrêt des recrutements à la fonction publique constitue également un facteur limitant pour l'efficacité des services techniques:

- l'une des principales contraintes du sous-secteur est le faible niveau de financement consacré pour son développement. Les quelques projets et actions financés mobilisent des moyens nettement en deçà des besoins pour la mise en œuvre des stratégies et orientations adoptées dans le PAPISE;
- les ressources consacrées à l'élevage restent assez modestes et ne représentent que 1,5 % de l'ensemble des ressources publiques. Le système bancaire reste très méfiant pour le financement des productions animales dont il estime le risque élevé. Actuellement, la formulation des programmes prioritaires du PAPISE doit faire l'objet d'études dont les ressources nécessaires ne sont pas encore acquises;
- l'insuffisance de données sur les productions due à l'absence d'un système permanent de mesures, suivi et évaluation des productions.

Afin d'améliorer la contribution de l'élevage à la réduction de la pauvreté et à la croissance de l'économie nationale, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus Initiative, Elevage, Pauvreté et Croissance (IEPC), dont les résultats doivent permettre de mieux orienter les stratégies de développement de ce sous-secteur..

3.3 DANS LE SOUS-SECTEUR DES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

3.3.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les actions de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques tirent leur source de la Politique Forestière Nationale adoptée en 1995, et qui a comme objectifs essentiels :

- de traduire la place et le rôle des “sous-secteurs forêts, faune et pêches” et de préciser les options du Gouvernement à travers les axes prioritaires de développement qui s’y rapportent, et ce, en fonction des missions du ministère de tutelle ;
- de rationaliser la gestion des ressources des trois sous-secteurs (forêts, faune et pêche) ;
- de conférer une base conceptuelle pour l’élaboration de la législation afférente à la gestion de ces trois sous-secteurs ;
- de constituer un outil de négociation et un cadre de référence pour les concertations avec les partenaires au développement en vue d’améliorer la coordination et l’harmonisation des interventions menées dans les trois sous-secteurs.

La mise en œuvre des actions dans les trois domaines (forêts, faune et pêche) guidée par des options communes et des options spécifiques. Les options communes sont :

- la valorisation des ressources par des méthodes rationnelles d’aménagement et d’exploitation ;
- la génération d’emplois et de revenus stables en milieu rural ;
- la conservation de la diversité biologique, en particulier la sauvegarde des espèces animales et végétales menacées de disparition ;
- l’amélioration du cadre de vie par le développement de ceintures vertes autour des centres urbains et la promotion d’entités forestières au niveau des terroirs villageois ;
- l’amélioration continue de la connaissance et de l’information sur les ressources naturelles, en particulier par l’utilisation des techniques modernes les plus appropriées.

Les options communes et spécifiques édictées par la PFN sont traduites en actions sur le terrain par les structures du ministère en charge de l’environnement. Différents programmes et projets nationaux ont également accompagné cette mise en oeuvre dont le Programme National d’Aménagement des Forêts (PNAF), le projet de reforestation « 8 000 villages, 8 000 forêts », le projet « Front de terre », etc.

D’autres décisions de stratégies nationales ont été élaborées et sont venues renforcer les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre de la PFN. Il s’agit notamment :

- du PAN/LCD (1999) qui est un document de référence pour tout acteur voulant s’investir dans la lutte contre la désertification. Il a pour objectif global de contribuer à l’instauration d’un développement durable du pays par le renforcement de la capacité des autorités locales et assurer la participation active des populations, des collectivités et des groupes locaux dans les actions de lutte contre la désertification et d’atténuation des effets de la sécheresse;
- de la Stratégie Nationale et Plan d’Action du Burkina Faso en Matière de Diversité Biologique adoptés en février 2001 ;
- de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention sur les Changements Climatiques, adoptée en novembre 2001 ;
- de la Stratégie Nationale d’Education Environnementale, adoptée en juin 2001.

3.3.2 PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

Les efforts déployés ont permis d'obtenir des acquis.

Sur le plan des réalisations physiques

Les principaux acquis sont les suivants :

- i. l'aménagement de 334 000 hectares de forêts autour des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso dont la gestion participative est confiée à plus de 11 000 producteurs organisés en Groupements villageois de Gestion Forestière (GGF), induisant ainsi :
 - un accroissement de plus de 83% du niveau des revenus monétaires des ménages ruraux partenaires de la gestion participative des forêts par rapport aux ménages non partenaires (47 723 FCFA/tête/an contre 26 014 FCFA/tête/an) ;
 - un accroissement des niveaux d'équipements et de thésaurisation des ménages partenaires (équipements à usage domestique et/ou agricole, achat d'animaux domestiques, etc.) ;
 - un approvisionnement des centres urbains en produits forestiers, dont les combustibles ligneux, notamment à hauteur de 20% des besoins sur une base durable ;
 - un accroissement notable des apports financiers au budget de l'Etat ;
 - la création de Fonds d'Aménagements Forestiers, dont les intérêts sont affectés comme épargne des Groupements de Gestion Forestière (GGF) pour assurer la protection et la reconstitution des forêts aménagées ;
 - une contribution à la lutte contre la désertification, à la création de puits pour l'élimination des gaz à effet de serre, à la conservation de la diversité biologique (faune et flore), grâce à la gestion conservatoire des forêts aménagées ;
- ii. la création d'emplois et de sources supplémentaires de revenus en milieu rural par la privatisation des actions de reboisement. Cela a consisté à former les populations locales aux techniques de création et de gestion de mini-pépinières forestières privées et à leur transférer la production et la commercialisation des plants à leur profit ; ainsi par exemple, le nombre de pépinières privées est passé de 928 en 1992 à 1 622 en 1999 ;
- iii. le développement accru du tourisme cynégétique qui s'est traduit par la concession de zones de chasse au secteur privé, une meilleure gestion des populations animales, un renforcement de la lutte contre le braconnage, la génération de revenus substantiels au profit de l'Etat et des concessionnaires ;
- iv. la création de sources de revenus supplémentaires pour les populations locales par la location des zones de chasse, la vente de la viande de gibier, la délivrance de permis de chasse villageoise ;
- v. environ 8 500 tonnes de poissons sont pêchés chaque année dont 10 à 20% pour l'autoconsommation et le commerce local, le reste étant fumé ; la production du poisson mobilise actuellement plus de 7 000 pêcheurs professionnels et semi-professionnels de tous âges et de plus de 2 000 femmes transformatrices de poisson et autant d'autres employés (chauffeurs, manutentionnaires, vendeurs, restaurateurs, etc.) ; l'activité génère des recettes dont le montant total est estimé à 5,328 milliards de FCFA par an.

Sur le plan institutionnel

Sur le plan institutionnel, les structures en charge de la gestion des ressources forestières, fauniques, halieutiques et environnementales ont vu leurs missions évoluer et se préciser au regard d'une part, des mutations et du renforcement des missions du département ministériel de tutelle et d'autre part, au regard du processus de décentralisation en cours.

La création du Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE) intervenue en 1998 et dotée d'un Secrétariat Permanent, puis sa mutation en 2002 en Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD), participe de cette dynamique.

La mise en œuvre a été confrontée à des difficultés et à des contraintes dont les principales sont :

- le manque de moyens financiers qui handicape fortement l'exécution des actions sur le terrain ;
- la non diversification de la production forestière, et partant, des sources de revenus supplémentaires pour renforcer le processus de gestion autonome des ressources;
- la formation non encore suffisante des organisations socio-professionnelles pour assurer une gestion financière et technique véritable des chantiers forestiers aménagés ;
- l'insuffisance du personnel tant en qualité qu'en quantité, et de matériels pour assurer une protection adéquate et une gestion durable des ressources forestières et fauniques ;
- le manque d'un système opérationnel de suivi des actions sur le terrain, faute de moyens ;
- la méconnaissance des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;
- la faible maîtrise de l'effort de pêche ;
- l'organisation insuffisante des acteurs de la filière pêche;
- l'insuffisance et l'inadéquation des équipements et du matériel (capture, conservation, transformation des produits de la pêche);
- des pertes importantes après capture du poisson.

3.4 DANS LE DOMAINE DE L'EAU

3.4.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La politique nationale de l'eau adoptée par décret n° 98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998 a pour objectif global de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin qu'elle ne soit pas un facteur limitant, mais plutôt une ressource pour le développement économique et social. Cet objectif global est sous-tendu par quatre objectifs spécifiques portant sur :

- la satisfaction durable des besoins en eau;
- la protection contre les actions agressives de l'eau;
- l'amélioration des finances publiques;
- la prévention des conflits liés à la gestion des eaux partagées.

La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau s'inspire des neuf (9) principes suivants : i) le principe d'équité ; ii) le principe de subsidiarité ; iii) le principe du développement harmonieux des régions ; iv) le principe de la gestion par bassin hydrographique ; v) le principe de gestion équilibrée des ressources en eau ; vi) le principe de protection des usagers et de la nature ; vii) le

principe préleveur-payeur ; viii) le principe pollueur-payeur, et ix) le principe de la participation.

Pour mieux orienter les mesures et les actions de mise en œuvre de la politique nationale, dix (10) orientations stratégiques ont été retenues : i) retenir l'approche par bassin hydrographique comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation, la gestion et la protection des ressources en eau ; ii) promouvoir la coopération inter-régionale et internationale ; iii) accroître l'efficacité et la capacité de gestion des services impliqués dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau ; iv) mettre en œuvre la stratégie nationale d'assainissement et les mesures de protection des ressources ; v) mettre en place un réseau de surveillance de la qualité de l'eau ; favoriser l'émergence d'une expertise nationale capable de concevoir, exécuter, exploiter et entretenir des dispositifs d'observation de la ressource et de son exploitation pour disposer d'une information fiable ; vi) favoriser la prise en charge la plus complète possible de l'entretien des infrastructures hydrauliques par des structures de gestion d'usagers, dans le cadre d'une politique fiscale incitative ; vii) donner la priorité à la réhabilitation, à la consolidation des infrastructures hydrauliques dans le souci de rentabiliser ou de viabiliser les investissements réalisés ; viii) rechercher la rentabilité et/ou l'efficacité des investissements ; ix) rechercher le moindre coût de maintenance et la durabilité des systèmes et ouvrages (AEP, assainissement, barrages, réseaux de surveillance, etc.) ; x) réduire les risques liés à l'eau par une meilleure connaissance de ces risques et la mise en œuvre des mesures préventives et améliorer la gestion des situations de crise.

3.4.2 PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS

Les résultats obtenus sont nombreux et se situent à plusieurs niveaux. Les principaux résultats suivants peuvent être retenus :

- environ 1450 barrages et retenues d'eau, plus de 40 000 puits et forages et 232 AEPS et PEA ont été réalisés ;
- la mise en œuvre de programmes structurants tels ceux des Ressources en Eau du Sud Ouest (RESO), de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), de la Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO), du Projet Eau et Environnement du Nord (PEEN), et de programmes d'investissement qui ont permis notamment de relever, avec la contribution des autres acteurs de développement, le taux de desserte de la population et d'augmenter les superficies irriguées ;
- l'adoption de la loi n°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et qui traduit en termes juridiques, la politique nationale de l'eau adoptée en 1998 par le Gouvernement consacrant de fait une étape clé vers la mise en œuvre de cette politique ;
- l'adoption en mars 2003 du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) s'inscrivant dans la perspective d'une restructuration profonde du secteur de l'eau et dont la mise en œuvre permettra à terme de relever de manière durable, les défis de l'AEP et de l'assainissement des différentes agglomérations, de la valorisation économique de l'eau, du renforcement de la capacité d'autofinancement en matière d'eau, du renforcement de la connaissance, de la gestion et de la protection des ressources en eau et des milieux associés ;
- l'adoption de la stratégie nationale d'assainissement ;
- l'adoption du document cadre de la Réforme du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieu rural et semi-urbain par décret n°2000 – 514/PRES/PM/MEE du 3 novembre 2000 ;
- l'adoption des décrets portant cahiers de charges respectivement pour les grands aménagements hydroagricoles et pour la gestion des petits aménagements hydroagricoles;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable de l'irrigation;

- le recentrage des missions des services centraux et déconcentrés du ministère en charge de l'eau ;
- la mise en place des CPE, des CGS et des AUE ;
- la création du Conseil National de l'Eau (CNE), organe consultatif ;
- la création du Comité Technique de l'Eau (CNE) ;
- la mise en place du comité de gestion des ressources en eau du bassin du Nakanbé.

A travers cet ensemble de dispositifs stratégiques et opérationnels, la politique nationale de l'eau, ainsi définie, ouvre des perspectives pour un développement durable à travers notamment :

- une mobilisation institutionnelle et financière concertée de l'Etat, des collectivités locales et des usagers de l'eau ;
- l'intégration du sous-secteur de l'eau dans le cadre général des ambitions de développement politique, social et économique du pays .

Cette politique permettra principalement, à travers la mise en œuvre du PAGIRE, de la stratégie nationale d'assainissement et du Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieu rural et semi-urbain de lever les nombreuses contraintes de tous ordres (institutionnel, juridique, humain, technique, économique, financier et sociologique) qui entravent présentement le développement du sous-secteur. Cependant, il convient de noter que des schémas d'assainissement de plusieurs centres urbains desservis par l'ONEA en AEP sont élaborés et en voie d'être réalisés.

IV STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Les trois premières parties du document ont permis de présenter :

- le contexte et la justification de l'élaboration de la Stratégie de Développement Rural ;
- les principales caractéristiques du secteur rural et sa contribution à l'économie nationale ;
- le bilan de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles de développement rural adoptées par le Gouvernement.

Cela a permis d'établir l'état des lieux.

Dans cette quatrième partie sera présenté et analysé, le contenu de la Stratégie de Développement Rural. Il s'agit :

- des enjeux et défis à relever ;
- de la vision et des objectifs de la SDR à l'horizon 2015 ;
- des principes directeurs de la stratégie ;
- des axes stratégiques et des actions prioritaires de la SDR ;
- du financement de la SDR ;
- de la contribution des secteurs de soutien.

4.1 ENJEUX ET DEFIS A RELEVER

L'analyse des enjeux et défis permet de préciser les principales questions à résoudre à travers la Stratégie de Développement Rural dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Ces enjeux et défis à relever sont les suivants :

- renforcer la sécurité alimentaire ;
- augmenter les revenus des populations rurales ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

4.1.1 RENFORCER LA SECURITE ALIMENTAIRE

Au Burkina Faso, la sécurité alimentaire se situe au cœur des priorités de développement économique et social. C'est ainsi que le Gouvernement lui a accordé une place de premier plan dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), document de référence traduisant cette volonté gouvernementale d'éradiquer de façon systématique la pauvreté et de parvenir à un développement humain durable.

Malgré les efforts déployés depuis de nombreuses années pour juguler la faim et la malnutrition, force est de reconnaître que l'insécurité alimentaire demeure toujours une réalité quotidienne. L'insécurité alimentaire conjoncturelle, devenue assez fréquente, a pour facteurs essentiels, le risque climatique, la faible fertilité des sols et les prédateurs des cultures. Quant à l'insécurité alimentaire structurelle, les facteurs déterminants sont nombreux, tant au niveau de la disponibilité, de l'accessibilité que de l'utilisation des produits alimentaires. Les principales contraintes sont : le faible niveau de maîtrise de l'eau, la dégradation des ressources naturelles, l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de communication, la faiblesse des revenus, notamment en milieu rural, les difficultés d'accès au crédit, la faiblesse de l'éducation nutritionnelle. Enfin, au plan institutionnel, le dispositif de concertation et de suivi de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire a connu des limites dans son fonctionnement, ce qui a nécessité la relecture de l'Accord cadre Etat/ Partenaires en 2003.

En cohérence avec les principaux axes de réduction de la pauvreté énoncés dans le CSLP, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire s'est donnée pour finalité de construire à l'horizon 2015, les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso. Souscrivant aux directives du Sommet mondial sur l'alimentation tenu à Rome en 1996, le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition. Les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ; (ii) renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires ; (iii) améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ; (iv) renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ; (v) renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Pour la mise en œuvre progressive de la Stratégie opérationnelle jusqu'à l'horizon 2015, il est envisagé un premier programme quinquennal 2003 – 2007. Ce programme met particulièrement l'accent sur les lignes d'actions prioritaires ci-après : (i) maîtrise de l'eau, (ii) fertilité des sols, (iii) ressources pastorales, halieutiques, sylvicoles, cynégétiques, (iv) énergie domestique et alternative, (v) amélioration de l'environnement de la production, (vi) développement des filières porteuses, (vii) développement du marché et du système d'information, (viii) activités génératrices de revenus, (ix) concertation inter-partenaires.

4.1.2 AUGMENTER LES REVENUS DES POPULATIONS RURALES

Le secteur rural reste encore caractérisé par la faiblesse des opportunités de création de revenus ; cette situation est liée, entre autres, à la prédominance de l'agriculture de subsistance basée sur les cultures vivrières destinées à l'autoconsommation ; cela a pour conséquence, une faible monétarisation de l'économie rurale qui constitue un handicap pour le développement de l'intermédiation financière.

La dynamisation des échanges observée depuis une décennie, la construction de l'espace économique sous-régional, la demande croissante des produits agro-pastoraux suscitée par l'extension des centres urbains, la diversification des habitudes alimentaires, constituent des opportunités pour développer des activités agro-pastorales compétitives et rémunératrices (niébé, maraîchage de contre saison, petit élevage, embouche, ...) et stimuler la promotion d'emplois liés à leur production ou à leur transformation. Les activités génératrices de revenus pourraient provenir aussi du secteur non agricole comme l'artisanat dont le lien avec l'agriculture est très étroit

Il en résulte donc que les enjeux pour la création de nouvelles sources de revenus exigent entre autres, la recherche de mécanismes de financement adaptés aux contraintes du monde rural.

En effet, il est admis que le crédit est l'un des moyens les plus efficaces pour accroître les revenus des populations pauvres et, par conséquent, réduire de façon substantielle l'incidence de la pauvreté. Ces dernières années, avec les nombreuses initiatives développées pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des ressources financières (renforcement du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), mise en oeuvre du Projet d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales (PAMER), du Projet Réduction de la Pauvreté au niveau Communal (PRPC). A ces structures de financement du crédit, il convient d'ajouter divers fonds de développement local qui interviennent sous forme de subventions. Des progrès importants ont été constatés auprès de certains bénéficiaires en termes d'amélioration de leurs conditions de vie. Cependant, les conditions d'accès au crédit sont souvent si contraignantes que la grande majorité des populations rurales, surtout les femmes, en est encore exclue. Il est donc d'une nécessité impérieuse de promouvoir un système de crédit adapté aux conditions socio-économiques des populations, en vue de leur permettre d'accroître leurs revenus.

4.1.3 ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

La constitution du Burkina Faso stipule en ses articles 14 et 29, respectivement que « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie » ; « le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous »

La gestion des ressources naturelles constitue donc, un des principaux enjeux majeurs qui interpellent la communauté nationale dans toutes ses composantes.

Aussi, les défis à relever se posent- ils en termes de savoir comment :

- assurer une gestion durable des terres, des ressources pastorales, des ressources halieutiques, forestières et fauniques dans un contexte caractérisé, d'une part, par une démographie galopante qui exerce une forte pression sur lesdites ressources, et d'autre part, par des aléas climatiques récurrents ;
- assurer l'AEP des centres urbains, semi-urbains et ruraux dans un contexte hydrogéologique peu favorable et un relief plat (peu favorable à la construction de retenue d'eau de grande capacité) tout en préservant l'environnement et en assurant les autres besoins en eau en matière de développement ;

- assurer une gestion durable et équilibrée des ressources en eau, tout en préservant les intérêts des générations futures, l'environnement, la paix sociale, en évitant les conflits entre usagers et entre Etats partageant les mêmes ressources.

4.1.4 RESPONSABILISER LES POPULATIONS RURALES EN TANT QU'ACTEURS DE DEVELOPPEMENT

Selon les principes énoncés dans la LPDRD, la responsabilisation des populations rurales en tant qu'acteurs de développement, implique que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée, et que la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes dans le cadre de structures représentatives servant de cadres de réflexion, de dialogue, de concertation et de prise de décision. Ce principe sera appliqué dans la cadre de la Stratégie de Développement Rural.

Toutefois, au regard des capacités organisationnelles des populations rurales et de l'évolution de la mise en œuvre des structures prévues par la décentralisation, la stratégie de développement rural (SDR) observera le principe de subsidiarité qui implique qu'en l'absence de compétences au sein des populations rurales, les opérateurs privés, les ONG et les services techniques de l'Etat assurent les fonctions d'appui/conseil sur la base de protocoles d'accord avec les structures de mise en œuvre des projets et programmes opérationnels de la SDR.

4.2 VISION ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Pour relever les enjeux et les défis majeurs de développement rural, il convient d'avoir une vision claire de la situation à laquelle l'on veut parvenir à l'horizon 2015 et de fixer les objectifs de la stratégie en conséquence.

4.2.1 VISION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL A L'HORIZON 2015

La vision permet de préciser la situation à laquelle nous souhaitons aboutir en matière de lutte contre la pauvreté en milieu rural à l'horizon 2015. Cette vision se fonde à la fois sur les réalités actuelles et les perspectives de développement de l'économie nationale.

En se référant à la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable (LIPDHD) qui constitue le fondement du CSLP, la vision du développement rural retenue lors des Assises Nationales sur la révision du CSLP, tenues à Ouagadougou en Octobre 2003, est formulée comme suit : « un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable grâce à :

- l'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration de la productivité ;
- une augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- la modernisation de l'agriculture familiale paysanne ;
- la diversification et à la spécialisation régionale des productions ;
- une gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes ».

4.2.2 OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

4.2.2.1 Objectif global

L'objectif global de la SDR est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

4.2.2.2 Objectifs spécifiques

Les principaux objectifs spécifiques de la SDR sont les suivants :

1. accroître les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques grâce à l'amélioration de la productivité ;
2. augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
3. renforcer la liaison production/marché ;
4. assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
5. améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural;
6. responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement

4.3 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Les principes directeurs doivent constituer des balises et des points de repère à respecter scrupuleusement pendant la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural afin d'en garantir le succès.

La stratégie de développement rural est fondée sur les huit (8) principes directeurs suivants, en référence au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) révisé et à la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisée (LPDRD) :

- la promotion de la bonne gouvernance;
- le développement du capital humain;
- le renforcement du processus de décentralisation;
- la gestion durable des ressources naturelles;
- la prise en compte de l'approche genre;
- la réduction des disparités régionales;
- le recentrage du rôle de l'Etat et la responsabilisation des organisations professionnelles, des collectivités locales et des opérateurs privés;
- le renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres acteurs qui interviennent dans le développement du monde rural.

4.3.1 LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

<

La démocratie serait un vain mot si son enracinement ne s'accompagnait pas de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales qui constituent la majorité du peuple burkinabé. Dans cette optique, l'Etat doit concentrer ses efforts dans les domaines où il possède des avantages comparatifs, en observant le principe de subsidiarité. Aussi, l'intervention publique devra être toujours guidée par les deux préoccupations ci-après : suppléer les défaillances du marché dans l'allocation efficace des ressources et rechercher l'équité sociale dans la répartition des revenus.

4.3.2 LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

La qualité des ressources humaines constitue une condition indispensable pour la promotion d'un développement rural durable. Aussi, une attention accrue devra être accordée au renforcement des capacités des différents acteurs, en particulier celles des producteurs ruraux et de leurs organisations professionnelles, à travers l'alphabétisation fonctionnelle, la formation et l'appui / conseil.

4.3.3 LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION

Le gouvernement a pris l'engagement de responsabiliser progressivement les communautés de base et les collectivités territoriales (communes et régions) dans la gestion de leurs affaires et la conduite des actions de développement à la base. Aussi, la stratégie de développement rural doit intégrer les expériences des programmes de gestion des terroirs, d'appui au développement local et développement rural décentralisé en tant que composante du développement rural régié par la LPDRD. Ces programmes sont complémentaires aux autres catégories de programmes de développement rural, axés notamment sur la diversification et l'intensification des productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques, aux programmes de renforcement des capacités des acteurs des différentes filières de production et aux programmes de réalisation d'infrastructures de soutien à la production.

La poursuite du processus de décentralisation, avec la création des communes rurales et l'opérationnalisation des régions administratives devrait permettre aux collectivités locales d'apporter leur contribution dans la mise en œuvre de la stratégie de développement rural.

Par ailleurs, la mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture devrait permettre aux producteurs ruraux de mieux organiser la profession agricole afin de constituer des partenaires actifs dans la mise en œuvre du processus de décentralisation en milieu rural.

4.3.4 LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Malgré l'importance des ressources naturelles du Burkina Faso, l'aggravation du phénomène de la pauvreté de la population, en général, et des populations rurales, en particulier, entraîne leur surexploitation, ce qui risque de compromettre la durabilité des actions de développement. Aussi, la stratégie de développement rural sera basée sur la recherche d'un équilibre entre la satisfaction des besoins à court terme des populations et la gestion durable des ressources naturelles.

4.3.5 LA PRISE EN COMPTE DE L'APPROCHE GENRE

Les différents acteurs du développement sont de plus en plus convaincus que le bien-être économique et social doit bénéficier d'une manière équitable aux hommes et aux femmes au sein de la société. En conséquence, la stratégie de développement rural, qui vise un développement humain durable, nécessite une analyse et une planification adéquates selon le genre afin de garantir des bénéfices équitables entre les hommes et les femmes, par un accès plus équitable aux facteurs

de production et à la prise de décision et notamment, au profit des groupes défavorisés. Dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural, l'accent sera mis sur l'amélioration de la situation économique et du statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

4.3.6 LA REDUCTION DES DISPARITES REGIONALES

Il existe des disparités entre les différentes régions du pays au regard des potentialités naturelles, en matière d'accès aux services sociaux de base et de revenus. Les difficultés de satisfaction des différents besoins constituent une des principales causes de l'exode rural et de la migration vers les pays voisins. Afin d'enrayer ce phénomène, les actions de fixation des jeunes dans leur terroir seront soutenues afin de renforcer les capacités de développement local.

En effet, la réduction de la pauvreté au plan national nécessite que les écarts de niveau de développement entre régions, d'une part, et entre villes et campagnes, d'autre part, soient réduits. Aussi, la Stratégie de Développement Rural, à travers les Cadres Stratégiques Régionaux de Lutte Contre la Pauvreté (CSRLP), vise le rééquilibrage du développement entre régions et l'atténuation de la pauvreté en zones rurales et urbaines.

4.3.7 LE RECENTRAGE DU ROLE DE L'ETAT ET LA RESPONSABILISATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES OPERATEURS PRIVES

Dans le contexte actuel de libéralisation de l'économie, un des objectifs de l'intervention de l'Etat est de créer des conditions favorables de développement afin d'améliorer le niveau de vie des populations rurales. Suite aux réformes entreprises par le Gouvernement depuis 1991 dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), l'Etat va poursuivre le recentrage de son rôle sur ses fonctions régaliennes de définition des orientations politiques et stratégiques, de réglementation et de contrôle des activités économiques, de suivi/évaluation des programmes de développement et d'appui/conseil au bénéfice des différents acteurs intervenant dans le développement du secteur rural.

Par ailleurs, en plus de ces fonctions régaliennes, tout en se désengageant des fonctions productives, l'Etat continuera de jouer un rôle d'incitation et d'impulsion du développement rural dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Dans cette optique, l'intervention de l'Etat portera principalement sur :

- la formation et l'appui/conseil au bénéfice des différents acteurs;
- la recherche/ développement en vue de mettre au point et diffuser des technologies permettant d'améliorer les performances des filières porteuses;
- la réalisation d'infrastructures de communication (pistes rurales, téléphonie rurale, etc.), de production (aménagements) et d'investissements structurants;
- la facilitation de l'accès au crédit des petits producteurs ;
- la prise de mesures de sauvegarde de la production nationale contre la concurrence déloyale au regard des règles du système commercial multilatéral édictées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- la prise de mesures pour lutter contre les conséquences de l'insécurité alimentaire conjoncturelle (cas des crises alimentaires) ;
- la mise en œuvre d'une fiscalité adaptée visant à promouvoir le développement de nouvelles filières de production et à encourager les investissements en milieu rural ;
- etc.

Parallèlement, l'Etat renforcera les mesures et actions devant permettre de responsabiliser davantage les organisations professionnelles, les collectivités locales et les opérateurs privés dans l'exercice des fonctions qui leur sont dévolues (production, transformation, commercialisation des produits, gestion des affaires publiques, prestations de services, etc.). De même, ces acteurs seront étroitement impliqués dans la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement rural.

4.3.8 LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LES AUTRES ACTEURS QUI INTERVIENNENT DANS LE DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL

La nouvelle approche du développement impliquant une participation et une responsabilisation de tous les acteurs exige le renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres acteurs (ONG, organisations professionnelles, collectivités locales, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers). Cela passe par l'instauration d'une concertation régulière et d'un dialogue politique afin de répondre aux attentes des différents acteurs et recueillir leur contribution pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes de développement rural.

4.4 AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Les axes stratégiques et les actions prioritaires doivent constituer les fondements des programmes opérationnels et des programmes d'investissement. Les sept (7) axes stratégiques retenus dans la SDR sont les suivants :

- accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- accroître et diversifier les sources de revenus ;
- améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable ;
- promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

A partir de chaque axe stratégique retenu, plusieurs actions prioritaires sont identifiées ; elles constituent les références pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement.

4.4.1 ACCROITRE, DIVERSIFIER ET INTENSIFIER LES PRODUCTIONS AGRICOLES, PASTORALES, FORESTIERES, HALIEUTIQUES ET FAUNIQUES

En matière de production agricole

La production agricole au Burkina est restée jusque là essentiellement pluviale. De ce fait, les contraintes naturelles (mauvaise pluviométrie, pauvreté des sols...) pèsent beaucoup sur sa productivité. Mais l'analyse de la situation révèle que les pratiques culturelles dans leur ensemble, loin de contribuer à infléchir les effets négatifs des contraintes naturelles, participent à l'aggravation de la situation. En outre, les stratégies des producteurs intègrent rarement l'évolution des marchés intérieurs et extérieurs, sauf dans le cas du coton et de quelques cultures d'exportation (haricot

vert). Dans un contexte économique sous-régional et international de plus en plus ouvert, cette agriculture de type traditionnel, ne pourra pas supporter la concurrence des productions des pays voisins sur les marchés, encore moins se positionner sur le marché international. Le repli sur elle-même de l'agriculture burkinabé, entamera davantage sa faible productivité actuelle.

L'accroissement, la diversification et l'intensification des productions agricoles ne peuvent se réaliser qu'en agissant sur les facteurs susceptibles d'engendrer des transformations qualitatives au niveau de l'appareil de production, au niveau du comportement des acteurs et au niveau de l'environnement socio-économique. C'est pourquoi la mise en oeuvre de cet axe stratégique reposera sur les actions prioritaires ci-après :

- l'appui-conseil aux producteurs et la recherche / développement ;
- l'hydraulique agricole et le développement des aménagements hydro-agricoles, avec une priorité à l'aménagement des bas-fonds ;
- la promotion des filières porteuses ;
- le développement de la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles ;
- le développement de la mécanisation agricole ;
- l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre ;
- la gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- l'amélioration des conditions d'accès au crédit auprès des banques et des institutions de micro-finance.

➤ *appui-conseil aux producteurs /Recherche développement ;*

Le profil attendu de l'agriculture à l'horizon 2015 nécessite des modifications sensibles, voire des mutations du dispositif de vulgarisation pour mieux répondre aux nouveaux besoins dans un contexte institutionnel fondé sur la professionnalisation des acteurs et la diversité des exploitations agricoles (diversité mise en évidence dans les études de typologie), mais aussi des besoins spécifiques de chaque filière.

Pour répondre et s'adapter à la rapide évolution des technologies, la recherche développement sera davantage promue.

Il conviendra donc de poursuivre la mutation nécessaire du Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) par le renforcement des capacités opérationnelles des services d'appui -conseil.

➤ *L'hydraulique agricole et le développement des aménagements hydro-agricoles, avec une priorité à l'aménagement des bas-fonds.*

La promotion de l'hydraulique agricole se présente comme une option pertinente de valorisation des ressources hydrauliques en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations dans la mesure où une meilleure utilisation de l'eau permet des rendements nettement supérieurs. A cet effet, les actions suivantes sont préconisées :

- l'intensification de la réhabilitation et de la maintenance des ouvrages hydro-agricoles existants : la promotion des actions de réhabilitation des barrages, des retenues d'eau, des boulis, etc. et la valorisation des grandes plaines ;

- l'aménagement de petits périmètres dont l'irrigation peut être assurée à partir d'un forage ou de puits à grand diamètre en faveur des femmes ou des groupements féminins villageois ou de jeunes ;
- l'impulsion d'une dynamique de responsabilisation dans la gestion de ces aménagements : l'application d'une politique de tarification adaptée et la perception de redevances sur les périmètres hydro-agricoles ;

La valorisation des potentialités en cultures irriguées, surtout l'irrigation à faible coût permet d'accroître sensiblement la production agricole. L'expérience de la petite irrigation ayant donné des résultats satisfaisants, un accent particulier sera mis sur la généralisation et un développement durable de la petite irrigation. Compte tenu des coûts relativement maîtrisables par les producteurs, la petite irrigation offre l'opportunité à de nombreux producteurs de diversifier les productions pour répondre aux besoins des populations, notamment les productions céréalières (maïs, riz) et pour répondre aux besoins d'exportation (fruits et légumes exotiques et de haut rapport comme le haricot vert, les fraises, la tomate, les mangues, etc.).

➤ *La promotion des filières porteuses*

Les possibilités de diversification, d'intensification des productions et de conquête des marchés existent. Elles seront exploitées à travers la promotion des filières porteuses à haute valeur commerciale et présentant des avantages comparatifs, tels que les céréales, les fruits et légumes, le coton et d'autres filières émergentes (niébé, oléagineux et tubercules).

Ces produits, connus pour mieux rémunérer la force de travail et les autres facteurs de production, vont bénéficier d'une approche cohérente en vue de prendre une part de plus en plus importante des marchés sous-régional et international. La promotion des filières s'appuiera sur la spécialisation régionale des productions, sur un système d'information/formation, d'appui/conseil des acteurs et le contrôle de la qualité des produits, dans un cadre institutionnel propice. Dans cette optique, l'agriculture biologique sera également encouragée car elle peut apporter une valeur ajoutée comme créneau porteur pour l'avenir

Par ailleurs, l'Etat apportera son appui à l'organisation interprofessionnelle des filières porteuses, afin de permettre aux différents acteurs concernés de :

- disposer d'un cadre permanent de dialogue et de concertation ;
- contribuer à l'élaboration, au pilotage et à la mise en œuvre des stratégies de promotion des filières ;
- mettre en œuvre, autant que de besoin, des dispositifs de suivi (systèmes d'information), de gestion concertée (organisation des marchés, systèmes d'agrément, etc.) et de stabilisation des prix ;
- contribuer à la viabilisation des fonctions clés de la filière (approvisionnement en intrants, sécurisation des crédits, recherche / développement, vulgarisation, etc.).

Un accent particulier devra être mis sur la recherche de variétés améliorées à hauts rendements, adaptées aux conditions naturelles et à la qualité des sols. L'accent sera mis sur la diffusion des semences améliorées : pour tenir compte des aléas pluviométriques, les semences à cycle végétatif court seront préconisées.

Une stratégie spécifique de promotion des filières végétales sera élaborée en cohérence avec les orientations de la SDR et les leçons à tirer de la mise en œuvre du PSO.

➤ *Le développement de la transformation agro-industrielle et la promotion des circuits d'écoulement des produits*

Un des obstacles à l'accroissement et à l'intensification de la production agricole réside dans la faiblesse de la transformation des produits pour créer une valeur ajoutée et les difficultés d'écoulement des produits. Pour lever ces contraintes, l'accent sera mis sur le développement de l'agro-industrie, notamment par la mise en place d'une politique incitative permettant aux opérateurs tant nationaux qu'étrangers d'investir dans la transformation des produits agropastoraux et leur écoulement. Il s'agit ici de piloter l'agriculture par l'aval en la liant nécessairement aux exigences du marché. En outre, le développement des infrastructures est une condition essentielle pour l'amélioration de la compétitivité des produits et la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture.

➤ *Le développement de la mécanisation agricole*

L'intensification des productions agricoles nécessite l'utilisation d'un équipement adéquat.

Pour cela, la mécanisation sera développée dans le cadre de systèmes de production cohérents visant une agriculture durable et associant plus étroitement l'agriculture et l'élevage. Des mesures seront prises pour favoriser l'acquisition des équipements permettant d'améliorer la productivité des exploitations, suivant des modalités de financement associant les subventions et le recours au crédit et suivant une approche régionalisée des besoins ; à cet effet, des dispositions diligentes seront prises pour la mise en œuvre du Plan d'Actions sur la Mécanisation Agricole (PAMA).

➤ *L'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre*

L'insécurité foncière est un obstacle à la sécurisation de l'activité agricole des populations, en pesant insidieusement sur les possibilités d'augmentation de la productivité agricole et d'amélioration des conditions et facteurs d'exploitation. Elle est liée aux incertitudes de la réorganisation agraire et foncière sur le statut des terres rurales et aux mutations qui perturbent les systèmes traditionnels de gestion foncière.

La sécurité foncière consiste à préserver les populations contre les risques réels de spoliation, tout en leur garantissant l'exploitation paisible de leurs ressources naturelles. C'est pourquoi, l'Etat doit jouer un rôle régalien en la matière à travers la mise en œuvre des actions ci-après :

- l'élaboration et l'adoption de certains textes d'application qui devraient favoriser la mise en œuvre de la RAF ;
- l'élaboration d'une stratégie de communication afin de diffuser la loi n°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso, son décret d'application n°97/054/PRES/PM/MEF du 06 Février 1997 et les autres textes réglementaires ;
- la mise en œuvre de mesures spécifiques relatives à l'accès des femmes à la terre ;
- l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de sécurisation foncière en milieu rural.

➤ *La gestion intégrée de la fertilité des sols*

L'agriculture du Burkina Faso est caractérisée par une faible productivité, due à la baisse continue de la fertilité des sols. La pauvreté naturelle des sols en éléments minéraux de base (azote, potassium et phosphore) est aggravée par la pratique d'une agriculture extensive, utilisant très peu d'engrais organiques et minéraux et autres facteurs de production.

Cette situation fait de la restauration et de l'amélioration de la fertilité des sols une priorité majeure pour une production agricole durable.

Le Gouvernement Burkinabé a adopté depuis 1998, une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (SNGIFS) et un Plan d'Actions de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) qui définissent les grandes orientations et les actions en matière d'amélioration et de maintien de la fertilité des sols au Burkina.

Cette stratégie met l'accent sur :

- l'accroissement de la production de la fumure organique ;
- l'accroissement de l'utilisation combinée des amendements Burkina Phosphate et matière organique dans des paquets technologiques adaptés et rentables ;
- la généralisation des actions de lutte anti-érosive des sols (CES/DRS) et de l'agroforesterie.
- la facilitation de l'accès géographique et financier des producteurs/trices aux intrants de bonne qualité ;
- la mise en place d'un système efficace d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage.

La mise en œuvre du Plan d'Actions de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) devrait permettre de réaliser les objectifs prévus dans la SNGIFS.

- *L'amélioration des conditions d'accès au crédit auprès des banques et des institutions de micro-finance.*

Un meilleur accès aux intrants et aux équipements agricoles est nécessaire pour favoriser la modernisation de l'agriculture et l'adoption de systèmes de production plus intensifs et plus performants.

Jusqu'à présent, le crédit intrants s'est surtout développé dans le cadre de la filière coton, sur la base d'un système de remboursement par prélèvement direct sur les montants payés aux producteurs. Ce système connaît pourtant des limites, telles que :

- la nécessité que le commerçant ou l'opérateur agro-industriel sur lequel s'adosse ce crédit maîtrise parfaitement les flux de commercialisation, qui explique les difficultés rencontrées avec les produits alimentaires ne bénéficiant pas d'un monopôle d'achat ;
- les limites financières des opérateurs agro-industriels, liées à une exposition croissante aux risques d'impayés, au fur à mesure du développement de la production ;
- le besoin de diversification des objets de crédit, dans un contexte de libéralisation économique, qui peut entraîner l'intervention de plusieurs opérateurs de crédit, dans une même zone et auprès d'un même exploitant.

Pour permettre l'extension du financement des activités productives agricoles, l'Etat jouera un rôle actif qui consistera à :

- soutenir le développement de l'intermédiation financière et favoriser l'extension géographique des institutions de crédit ;
- appuyer les dispositifs de sécurisation de crédits basés sur la responsabilisation des organisations professionnelles (OP), la transparence dans l'information financière et le respect des ratios d'endettement ;
- renforcer le cadre institutionnel et juridique pouvant contribuer à un élargissement des garanties effectives des producteurs ;
- mettre en place des dotations financières assurant un accès préférentiel aux innovations dans le domaine de la production, du stockage et de la transformation.

Enfin, l'Etat engagera les actions nécessaires à la définition d'une politique nationale de financement du monde rural, première action identifiée dans le cadre du PA/FMR, déjà en cours d'exécution.

- *Le renouvellement des exploitations par la promotion de la fixation des jeunes dans leurs terroirs.*

L'exode et la migration, surtout des jeunes, contribue à la faible productivité de l'agriculture. Des actions de fixation des jeunes dans leur terroir ont déjà été entreprises et méritent d'être soutenues afin de contribuer au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles et de renforcer les capacités de développement local.

En matière de production animale

Compte tenu du poids du sous-secteur de l'élevage dans l'économie nationale, le Gouvernement veut impulser à ce sous-secteur une croissance durable en développant les productions animales, tout en préservant les ressources naturelles. Eu égard à son importance sur le plan économique, le sous-secteur de l'élevage doit être un puissant levier de réduction de l'insécurité alimentaire et d'amélioration des revenus, notamment en milieu rural.

Le PAPISE cherche à traduire par des actions concrètes les orientations stratégiques retenues. Il propose des solutions aux principales contraintes en matière de développement des productions animales et de préservation des ressources naturelles et spécifiquement des ressources pastorales.

Sous cet aspect, sept axes d'intervention du plan d'actions permettent de corriger l'image forte d'un élevage traditionnel, facteur de déséquilibre en matière de gestion des ressources naturelles, de développer l'élevage familial et de renforcer la contribution de l'élevage comme filière d'exportation occupant l'une des places les plus importantes dans la balance commerciale du Burkina Faso. Les sept axes d'intervention suivants ont été retenus dans le cadre du PAPISE :

- améliorer la gestion des ressources et valoriser les zones à vocation pastorale ;
- améliorer l'alimentation et l'abreuvement ;
- améliorer la productivité des animaux ;
- améliorer la santé animale ;
- améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux ;
- appuyer l'organisation des éleveurs ;
- adapter les fonctions d'appui.

A ces axes d'intervention correspondent 9 programmes prioritaires qui comportent un ensemble de projets et d'actions, ayant un impact sur le développement de l'élevage. Les 9 programmes prioritaires sont les suivants : (i) l'appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones pastorales, (ii) l'appui au développement de l'aviculture villageoise, (iii) la lutte contre les trypanosomoses animales, (iv) la lutte contre les épizooties et la surveillance sanitaire, (v) l'appui à l'exercice privé des professions de vétérinaire et de zootechnicien, (vi) l'amélioration de la productivité des animaux, (vii) l'appui à la professionnalisation de l'élevage et de soutien au secteur privé, (viii) l'appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale, (ix) l'appui à la filière lait.

Les actions prioritaires prévues sont les suivantes :

Appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones pastorales ;

- aménagement, valorisation et gestion des zones pastorales;
- aménagement des pistes à bétail;

- appui au développement du petit élevage villageois;
- suivi des ressources pastorales;
- appui à l'organisation de la transhumance;
- diffusion de la Loi d'orientation relative au pastoralisme;
- appui à l'organisation, à la concertation;
- amélioration du cadre réglementaire d'accès aux ressources.

Appui au développement de l'aviculture villageoise ;

- lutte contre la maladie de Newcastle et les autres maladies prioritaires de la volaille;
- promotion de l'élevage de la pintade;
- amélioration génétique des volailles en élevage familial;
- mise au point de matériels d'élevage et d'équipements adaptés à l'aviculture villageoise;
- formation des auxiliaires d'élevage.

Lutte contre les trypanosomoses animales :

- identification de zones infestées;
- lutte intégrée contre les trypanosomoses animales;
- mise en œuvre de la Campagne Panafricaine pour l'Eradication de la Mouche Tsé-Tsé et de la Trypanosomose (PATTEC).

Lutte contre les épizooties et la surveillance sanitaire :

- renforcement de l'épidémiologie-surveillance;
- réactualisation de la carte épidémiologique du Burkina Faso;
- recherche sur les causes de mortalité des petits ruminants et des pintadeaux.

Appui à l'exercice privé des professions de vétérinaire et de zootechnicien :

- soutien à l'installation de vétérinaires et zootechniciens privés (en matière de gestion, de formation, d'appui à l'obtention de crédits, d'incitation à l'organisation professionnelle),
- appui à l'installation de cabinets d'appui /conseil aux producteurs,
- appui à la création d'unités d'aliment de bétail,
- appui à la création de fermes modernes,
- élaboration de normes de qualité des produits.

Amélioration de la productivité des animaux :

- élaboration d'une politique d'amélioration génétique,
- amélioration de la productivité de l'élevage traditionnel par la sélection,
- amélioration des élevages intensifs par croisement avec des races pures importées,
- intensification des actions d'insémination artificielle,
- appui aux élevages non conventionnels,
- appui à la mise en place d'une table filière pour le bétail et la viande,
- amélioration de la maîtrise des coûts de production,
- promotion de l'apiculture.

Appui à la professionnalisation de l'élevage et soutien au secteur privé ;

- appui à la mise en place d'une organisation faîtière des éleveurs;
- réhabilitation aux normes internationales de l' abattoir frigorifique de Ouagadougou;
- construction d'un abattoir frigorifique aux normes internationales à Bobo-Dioulasso;
- construction d'infrastructures d'élevage adaptées dans les villes moyennes et certains chefs lieux de provinces (marchés à bétail, abattoirs séchoirs, aires d'abattage, étals de boucherie, tanneries, etc.);
- appui aux initiatives privées en matière de commercialisation du bétail et des produits animaux;
- appui à l'accès des produits financiers ruraux de proximité.

Appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale :

- sécurisation de l'approvisionnement en ressources alimentaires et hydriques;
- intensification de la production de fourrage : aménagement et gestion des parcours, intensification de la fauche, intensification des cultures fourragères à double objectif ;
- production de concentrés (intensification de la production agricole, transformation des produits alimentaires pour bétail);
- élaboration d'une politique d'hydraulique pastorale en cohérence avec le PA/GIRE;

Appui à la filière lait :

- amélioration du potentiel génétique, de l'alimentation et de la santé animale ;
- amélioration de la collecte, de la transformation et de la commercialisation du lait et des produits laitiers ;
- mise en place d'unités de transformation laitière.

En matière de gestion des ressources forestières et fauniques

En matière d'accroissement, de diversification et d'intensification des productions forestières et fauniques, il s'agira à l'horizon 2015, de :

- développer et renforcer la filière bois-énergie ;
- valoriser les produits forestiers non ligneux ;
- réduire les superficies brûlées par les feux sauvages ;
- accroître l'effectif des populations de la faune sauvage ;
- obtenir une meilleure connaissance des données fauniques et forestières ;
- conserver la diversité biologique des différents écosystèmes.

➤ *Le développement des filières bois-énergie*

L'objectif recherché à travers le développement et le renforcement de la filière bois-énergie est de porter sur une base durable et participative, la couverture moyenne annuelle des besoins des centres urbains en combustibles ligneux actuellement de 20% à 50% par l'organisation de l'exploitation forestière et l'aménagement des forêts, la poursuite et l'intensification de la vulgarisation des techniques forestières, l'appui à la production des plants forestiers et au reboisement. Le Programme National de Foresterie Villageoise et le Programme National

d'Aménagement des Forêts seront actualisés et mis en cohérence avec les orientations stratégiques de la SDR.

➤ *La valorisation des produits forestiers non ligneux*

En ce qui concerne la valorisation des produits forestiers non ligneux, des actions seront entreprises en vue d'élaborer une monographie nationale sur les produits forestiers non ligneux, l'organisation des acteurs et l'élaboration d'une stratégie de valorisation optimale de ces produits. La promotion des espèces ligneuses locales utilitaires sera entreprise.

➤ *La réduction des superficies brûlées par les feux sauvages*

La réduction des superficies brûlées par les feux sauvages de 30% à 15% du territoire national, sera réalisée à travers des appuis aux comités de gestion des feux en vue de les rendre opérationnels, notamment par le renforcement des actions de sensibilisation et l'amélioration des compétences des différents acteurs. La sensibilisation des populations sur la fauche et la conservation du pâturage naturel.

➤ *L'accroissement des effectifs du cheptel de la population de la faune sauvage*

L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de gestion de la faune et des aires protégées sous-tendent les actions visant l'accroissement de 10% des effectifs du cheptel sauvage dans les aires de faune. Dans ce cadre, les appuis nécessaires aux acteurs évoluant dans le domaine de la faune et les principales actions programmées viseront, entre autres, la restauration de la faune et de ses habitats dans les aires de conservation prioritaires, la promotion d'une valorisation économique du capital faune, le suivi écologique adapté et la promotion de la recherche appliquée.

➤ *La meilleure connaissance des données forestières et fauniques*

La meilleure connaissance des statistiques forestières et fauniques sera recherchée grâce aux actions qui porteront essentiellement sur l'actualisation, la capitalisation et l'informatisation des données sur les sous-secteurs forêts et faune, ainsi que sur le renforcement des compétences des acteurs.

En matière de développement et de gestion des ressources halieutiques

La production domestique actuelle de poisson est très insuffisante pour couvrir les besoins réels du pays. Cet important déficit conduit à un accroissement des importations de poisson, contribuant au déséquilibre de la balance commerciale. Cependant, l'augmentation de la production est possible au regard de la sous-exploitation du potentiel halieutique. Dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural des actions prioritaires seront mises en œuvre en vue d'accroître, de diversifier et d'intensifier les productions halieutiques.

➤ *Accroissement durable de la production de la pêche de capture*

Ces actions prioritaires seront mises en œuvre :

- l'amélioration continue de la connaissance sur les potentialités halieutiques ;
- la promotion de la gestion différenciée des pêcheries ;
- la promotion de l'exploitation optimale du potentiel halieutique de tous les réservoirs d'eau ;
- la promotion de la gestion participative et responsable des ressources halieutiques.

➤ *Promotion de l'aquaculture et diversification des productions halieutiques*

Les actions prioritaires retenues pour impulser le développement durable de l'aquaculture sont les suivantes :

- la constitution d'une base de données sur l'aquaculture adaptée au contexte national ;
- l'appui à l'amélioration de la disponibilité géographique des alevins et des géniteurs ;
- la promotion de l'intégration de l'aquaculture aux autres activités de productions agropastorales ;
- la diversification des productions halieutiques (élevage de crevettes, batraciens, etc.) ;
- le renforcement des capacités techniques nationales en matière d'aquaculture ;
- la promotion de l'investissement privé dans l'aquaculture.

4.4.2 RENFORCER LA LIAISON PRODUCTION/MARCHE

Dans la mesure où la lutte contre la pauvreté passe par l'accroissement des revenus des populations rurales, les productions agricoles, pastorales, halieutiques et forestières ne doivent plus être axées seulement sur l'autoconsommation, mais de plus en plus tournées vers le marché (marché local, national, régional et international). De ce fait la résolution des contraintes en aval de la production doit constituer une priorité dans le cadre de la SDR.

Par ailleurs, le choix des productions à développer devrait tenir compte de la demande et des avantages comparatifs ; d'où la nécessité d'une diversification et d'une spécialisation régionale.

Ainsi donc, il convient de lier les productions agricoles (végétales, animales et halieutiques) au marché, en recherchant des solutions appropriées pour lever les contraintes en aval (conservation, transformation, commercialisation). Les actions prioritaires à réaliser dans ce domaine concernent :

- le désenclavement des zones de production ;
- la réalisation d'infrastructures de mise en marché ;
- la transformation des produits afin d'en améliorer la conservation et d'accroître la valeur ajoutée (coton, fruits et légumes, sésame, amandes de karité, lait, viande, produits ligneux, etc.) ;
- la mise en place d'un système d'information efficace sur les marchés ;
- le développement des infrastructures de communication ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits destinés à l'exportation ;
- l'installation d'unités industrielles ou semi-industrielles de transformation des produits afin d'en accroître la valeur ajoutée ;
- le renforcement des capacités et l'amélioration des prestations en matière de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits ;
- le développement des productions à vocation commerciale partout où cela est possible selon les avantages comparatifs.

4.4.3 ACCROITRE ET DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS

L'accroissement et la diversification des revenus passe par l'amélioration de l'accès aux crédits, la monétarisation des activités du monde rural, l'amélioration de la compétitivité des cultures de rente et des productions marchandes, la promotion d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi.

- **Amélioration de l'accès au micro-crédit**

La micro-finance constitue le créneau par excellence pour financer la diversification des activités génératrices de revenus en milieu rural ; à cet effet des actions de dynamisation de ce mode de financement doivent être entreprises ; il s'agira d'élaborer une stratégie de développement de la micro-finance rurale dont les conditions et modalités seront adaptées aux besoins spécifiques de l'activité de promotion de l'artisanat rural, des activités de production, de conservation, de transformation, de commercialisation des produits agro-pastoraux et d'exportation des ressources forestières et halieutiques.

Le Gouvernement poursuivra dans cette lancée ses efforts pour créer les conditions de promotion du crédit de proximité adapté aux conditions socio-économiques des producteurs pauvres. Il s'agira d'encourager l'extension géographique des systèmes financiers décentralisés et de renforcer leurs capacités opérationnelles à travers la mise en place de mécanismes de refinancement et de fonds de garantie au niveau des autres institutions de financement. Une attention particulière devra être accordée aux besoins des producteurs vivriers qui pratiquent l'agriculture de subsistance (technologies et instruments financiers, y compris subventions) qui constituent les plus pauvres et les plus vulnérables parmi les producteurs ruraux.

- **Accélération de la monétarisation du monde rural**

Le développement de l'investissement dans la modernisation de la production suppose un accroissement de la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales en vue de valoriser pleinement les efforts des populations laborieuses. Les productions destinées à alimenter les marchés de proximité, notamment urbains, seront donc encouragées (petit élevage, cultures de contre-saison, pêche et aquaculture, etc.) de même que les exportations sous-régionales de certains de produits (céréales, légumes et fruits, niébé, produits de l'élevage, etc..).

Le programme « Petite irrigation villageoise » sera renforcé afin d'accroître non seulement la sécurité alimentaire mais aussi de créer des emplois ruraux en saison sèche. Parallèlement, le Gouvernement continuera d'orienter les producteurs vers de nouvelles formes d'exploitations plus rémunératrices telles que : (i) les activités d'embouche ; (ii) les mini-laiteries gérées en majorité par des femmes ; (iii) l'artisanat des cuirs et peaux ; (iv) le petit élevage ; (v) la pisciculture et l'aquaculture, (vi) les petites exploitations forestières ; (vii) la valorisation de la faune.

- **Amélioration de la compétitivité des productions marchandes**

Dans un contexte de régionalisation et de mondialisation des échanges, le repli sur elle-même de l'agriculture burkinabé renforcerait davantage sa faible productivité actuelle et compromettrait sa capacité à dégager des ressources financières pour faire face aux coûts de la modernisation. Dans un tel contexte, et dans le cadre de la diversification des productions et du potentiel d'exportation, l'amélioration de la compétitivité des filières porteuses (telles que le coton, les oléagineux, les fruits et légumes, les cuirs et peaux, le tourisme cynégétique, etc...) sera encouragée.

En effet, malgré les contraintes de qualité et la concurrence entre pays exportateurs, les productions marchandes destinées à l'exportation présentent souvent des marges bénéficiaires

intéressantes pour le producteur. Elles ont aussi un effet structurant sur l'ensemble du secteur rural (nécessité d'organiser les services en amont et en aval de la production) et multiplicateur sur les revenus, notamment ruraux.

- **Promotion des activités génératrices de revenus et d'auto-emploi**

Dans la perspective de la promotion des activités génératrices de revenus et d'auto-emploi, les réformes à entreprendre portent sur l'identification et la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée pour la promotion de l'agroalimentaire, du petit élevage, des cultures de contre-saison, de l'artisanat, du petit commerce, etc....

Un accent sera mis également non seulement sur la promotion d'activités non agricoles telles que l'artisanat, la pêche, la cueillette et la chasse, mais aussi sur la mise en place d'un mécanisme d'appui à la création d'emplois nouveaux en milieu rural pour les jeunes diplômés sans emplois. De façon générale, une identification et un soutien aux initiatives locales individuelles et collectives des couches défavorisées améliorera de façon significative leur accès à un emploi rémunérateur.

Dans le sous-secteur forêts et faune, au regard des résultats fort encourageants en matière de gestion participative des forêts et de la faune, un accent sera mis sur l'extension et le renforcement de la filière bois-énergie, sur l'implication plus accrue des populations locales dans la gestion des ressources fauniques, et ce, afin d'assurer une répartition plus équitable des bénéfices qui en résulteront.

Par ailleurs, la promotion des produits forestiers non ligneux et la valorisation des espèces locales utilitaires sera développée.

La contribution du sous-secteur des ressources halieutiques à la génération d'emplois et de revenus, reposera quant à elle, sur la mise en œuvre d'actions de soutien à la production, à la transformation/conservation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

4.4.4 AMELIORER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

L'amélioration de l'AEP et de l'assainissement se traduira par la réalisation d'investissements et d'actions structurantes ; il s'agira notamment d'améliorer le taux de desserte en points d'eau modernes (puits, forages, systèmes AEPS) des provinces en le portant à plus de 90% pour toutes les 45 provinces d'ici 2015.

Les programmes prioritaires porteront sur :

- le renforcement de la couverture en eau potable notamment la création de points d'eau modernes dont essentiellement des forages à raison de 1000 par an ;
- la réhabilitation des points d'eau existant et l'équipement des centres secondaires en systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés (50 AEPS par an) ;
- l'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en place des infrastructures et leur gestion à travers leurs comités de gestion ;
- la correction des disparités régionales en matière d'approvisionnement en eau potable.

4.4.5 ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Avec l'accroissement de la population, l'intensification des mouvements migratoires et les besoins croissants de la société, la pression sur les terres, les ressources en eau, les ressources forestières, fauniques et halieutiques, se fait de plus en plus forte, exacerbant de fait les conflits liés à leurs usages.

Les actions prioritaires au niveau de l'axe stratégique relatif à la gestion des ressources naturelles sont les suivantes :

En matière de gestion des ressources en terre,

- promouvoir des systèmes de production qui garantissent la durabilité et la pérennité des écosystèmes en adoptant des approches d'intensification raisonnée des systèmes de production ;
- renforcer la sécurité foncière ;
- restaurer la fertilité des sols ;
- généraliser les mesures anti-érosives (CES/AGF et DRS) ;
- mieux gérer les pâturages et les points d'eau ;
- renforcer les capacités des acteurs ;

En matière de gestion des ressources en eau,

- créer un environnement habilitant afin de définir clairement les droits, les devoirs et les rôles de toutes les parties prenantes (Etat, collectivités locales, usagers) dans la mise en application des principes et outils de la GIRE ;
- mettre en place un système d'information sur l'eau afin d'assurer une meilleure connaissance et un meilleur suivi des ressources en eau, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau ;
- élaborer les procédures d'application de la loi et des règlements relatifs à l'eau à l'attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau ;
- promouvoir la recherche /développement afin d'améliorer les connaissances fondamentales sur le cycle et les usages de l'eau dans l'esprit d'une meilleure exploitation ;
- développer les ressources humaines afin de fournir aux acteurs les capacités nécessaires au plein accomplissement de leurs rôles respectifs ;
- mener des actions d'information, d'éducation, de sensibilisation et de plaider pour une adhésion et une participation responsables de tous les acteurs ;
- mettre en place un cadre institutionnel adapté à la GIRE ;
- mettre en œuvre la stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée ;
- mettre en œuvre des actions de protection des bassins versants et des berges des cours d'eau.

En matière de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques :

- la promotion d'un développement forestier durable qui consistera en : i) une intégration réelle de la foresterie dans le développement rural à travers la reconstitution, l'aménagement et la gestion des ressources forestières au niveau des terroirs en vue d'une exploitation optimale et durable des potentiels de production agricole, pastorale et forestière ; ii) une régionalisation et une décentralisation de la planification forestière afin d'adapter au mieux le développement forestier aux contextes socio-économiques et écologiques spécifiques ;
- la conservation de la diversité biologique (végétale et faunique) et écosystémique ;
- la gestion des peuplements semenciers et l'amélioration génétique des espèces forestières ;
- la promotion des évaluations environnementales et de l'éducation environnementale ;
- la gestion de l'environnement en rapport avec la dynamique régionale et internationale;

- la protection des massifs forestiers classés afin de contribuer au maintien des processus écologiques essentiels (le cycle de l'eau, l'air, le cycle des matières organiques, etc.) et fournir des biens et services aux populations;
- la responsabilisation des populations riveraines dans la gestion des écosystèmes aquatiques ;
- la promotion des actions de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques ;
- l'application rigoureuse des textes en vigueur et l'amélioration de la gouvernance des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

4.4.6 RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS ET CREER UN CADRE INSTITUTIONNEL FAVORABLE

Quatre principaux groupes d'acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la SDR ; ce sont :

- l'Etat et ses démembrements;
- les organisations professionnelles et les opérateurs privés ;
- les collectivités locales et les communautés de base
- les partenaires techniques et financiers.

Le renforcement des capacités concerne surtout les deux premiers groupes d'acteurs.

4.4.6.1 Le renforcement des capacités des structures de l'Etat et de ses démembrements

Dans le contexte actuel, marqué par la régionalisation et la mondialisation de l'économie, le renforcement des capacités est plus qu'un impératif pour le Burkina Faso, contraint de réussir ses politiques, face aux exigences du marché.

Or l'expérience a révélé la faible performance des structures de l'Etat aussi bien dans la gestion que dans la planification stratégique, due à la faiblesse des capacités professionnelles et des moyens de travail. La résorption du déficit de capacités apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire pour réussir la SDR. Toutefois, le renforcement des capacités ne devrait pas se limiter aux seuls aspects de la formation. Il doit être appréhendé d'une manière holistique faisant intégrer la dimension institutionnelle et les éléments tels que les comportements et pratiques professionnels, la logistique et les motivations.

En outre, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent un instrument puissant, dans le cadre de la rationalisation de la gestion du développement qu'il convient de maîtriser pour profiter des opportunités offertes dans ce domaine.

Les actions prioritaires sont :

- le renforcement du personnel par la reprise ou la poursuite des recrutements à la fonction publique au profit des Ministères chargés du développement rural ;
- l'amélioration du dispositif institutionnel par la mise en œuvre de réformes appropriées, notamment dans le cadre du processus de décentralisation en cours ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures publiques;
- l'accès des structures publiques aux NTIC.

4.4.6.2 Le renforcement des capacités des organisations professionnelles

Les réformes mises en œuvre dans le secteur agricole, tout en opérant un recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, visent à assurer une responsabilisation totale des producteurs et leurs organisations dans le processus de développement. Cependant, ce nouveau contexte, en même temps qu'il ouvre des opportunités et d'heureuses perspectives, introduit également pour les organisations paysannes, de nouvelles exigences à remplir sans lesquelles elles resteront inopérantes. C'est pourquoi le renforcement des capacités de ces organisations constitue une donnée essentielle pour la réussite de la SDR.

Ce renforcement de capacités couvre plusieurs aspects qui sont :

- la structuration et la renforcement institutionnel des organisations professionnelles;
- la formation professionnelle;
- l'alphabétisation fonctionnelle.

La structuration et le renforcement institutionnel des organisations professionnelles

La volonté des pouvoirs publics de promouvoir des organisations propres aux producteurs et d'entretenir avec elles des relations de partenariat, qui respectent l'autonomie de chaque partenaire, a été maintes fois réaffirmée par le Gouvernement.

Dans cette perspective, la stratégie du Gouvernement s'appuie sur la professionnalisation des organisations des producteurs, qui repose sur une réelle capacité de promotion et de défense du métier agricole, et sur une meilleure structuration verticale et horizontale de ces organisations.

Dans le domaine économique, l'Etat continuera à appuyer l'émergence et la structuration des organisations de producteurs (OP) ayant adopté la loi 014/AN/99. Ces instances sont basées sur la règle de l'adhésion volontaire : celle des individus, pour la constitution des groupements et coopératives, ou celle des OP de base, pour la constitution d'unions, fédérations ou confédérations. Elles sont gérées selon les principes coopératifs universellement reconnus : pouvoir démocratique, participation économique des adhérents, autonomie, indépendance et non discrimination. Leur objectif premier est d'assurer certaines fonctions nécessaires à l'activité économique de leurs membres, en particulier en ce qui concerne l'accès au marché (commercialisation, accès aux intrants et équipements, etc...). Elles peuvent mettre en place des services ciblés, qui contribuent à améliorer les résultats économiques et les conditions d'activité de leurs adhérents. Elles contribuent à la structuration verticale, par filières, du monde agricole.

Les Chambres Régionales d'Agriculture sont des institutions de représentation et de défense des intérêts de la profession agricole ; elles ont été mises en place dans toutes les régions selon un processus démocratique. Elles représentent l'ensemble du monde agricole, dans toutes ses composantes et sa diversité, suivant un principe de structuration horizontale dans un cadre territorial. Les CRA sont des organismes consulaires, elles n'ont pas de membres mais des ressortissants, qui sont tous les producteurs de la zone. Elles sont dotées d'un statut d'Etablissement Public à Caractère Professionnel, et sont gérées par les seuls élus des producteurs agricoles et des éleveurs. Elles sont appelées à prendre le relai de l'Etat pour l'exercice de certaines fonctions d'intérêt général, telles que la formation, l'information et le transfert de technologies.

L'appui de l'Etat se basera sur les plans d'activités adoptés par les différentes OP, définissant leurs objectifs et modes d'intervention. Elles bénéficieront de programmes de formation, de voyages d'échanges d'expériences, ainsi que de contributions matérielles, humaines et financières nécessaires pour jouer convenablement leur rôle. Pour mettre en œuvre ces actions, l'Etat pourra

s'appuyer sur des structures de services telles que les associations, ONG ou centres de formation disposant de capacités techniques éprouvées dans certains domaines.

La formation professionnelle

La formation professionnelle constitue pour les producteurs et leurs organisations un élément essentiel pour améliorer la productivité, favoriser le transfert de technologies et s'adapter aux évolutions technologiques et aux changements liés à la mondialisation. La durabilité d'un niveau élevé de croissance ne pourra être assurée que grâce à l'amélioration continue de la qualification professionnelle des producteurs et de leurs organisations. Cette formation professionnelle est indispensable pour espérer fixer beaucoup de jeunes dans leur terroir.

La promotion de la formation professionnelle reste le canal pour le renforcement des compétences. Mais le système actuel de formation professionnelle, basé sur les centres et les écoles, ne permet pas de faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins en qualification professionnelle. Pour remédier à cette situation de manque de pertinence et d'efficacité, le Gouvernement s'investit dans l'élaboration d'une nouvelle approche de la formation professionnelle qui permettra de former davantage de jeunes dans différentes spécialités.

L'alphabétisation fonctionnelle

L'analphabétisme sous toutes ses formes, et particulièrement du fait de l'absence de capacités et de qualifications, est plus accentuée en milieu rural. Le développement de l'éducation de base et de l'alphabétisation fonctionnelle constitue un élément déterminant de la stratégie de développement rural. Le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) prévoit une accélération des efforts en faveur des zones défavorisées.

4.4.6.3 Le renforcement des capacités des opérateurs privés

Les opérateurs privés ont besoin de la formation professionnelle pour améliorer leur productivité et renforcer leurs capacités afin de s'adapter à la concurrence des entreprises, d'encourager l'investissement privé et d'attirer les capitaux étrangers.

L'identification et la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée dans le secteur de l'agroalimentaire, du petit élevage et des cultures de contre saison, et au niveau des services développés en milieu urbain facilitera l'implication du privé dans la mise de la SDR.

4.4.6.4 La création d'un cadre institutionnel favorable

L'Etat, dans le cadre de son rôle de promoteur, devrait améliorer l'environnement fiscal, institutionnel, législatif et réglementaire afin de faciliter l'exécution du rôle de chaque acteur du monde rural. Il doit par ailleurs fournir les biens et services publics en matière de recherche et de conseil, de contrôle et réglementation. L'Etat apportera également un appui institutionnel aux organisations paysannes et aux collectivités locales à travers des programmes de formation appropriés.

Il appuiera le développement de l'investissement privé au niveau du secteur rural, notamment par l'adoption d'un code des investissements en agriculture et élevage qui tient compte du critère de rentabilité, afin de favoriser l'investissement privé et permettre aux acteurs privés de prendre la relève de l'Etat dans plusieurs domaines (approvisionnement en équipements et intrants agricoles, services vétérinaires, transformation et commercialisation des produits, etc.). Par ailleurs, le Gouvernement a adopté de nouveaux cahiers de charges qui assurent l'accès des aménagements

hydro-agricoles aux opérateurs privés. L'Etat poursuivra et renforcera également sa politique de contractualisation avec les opérateurs privés mais en gardant le rôle d'orientation, de suivi-évaluation et de contrôle de la mise en œuvre des actions.

Afin de permettre à l'Etat de jouer efficacement son rôle dans le contexte actuel, une attention particulière devra être accordée au renforcement des capacités des services déconcentrés dans le processus de décentralisation.

4.4.7 PROMOUVOIR L'APPROCHE GENRE EN VUE D'AMELIORER LA SITUATION ECONOMIQUE ET LE STATUT SOCIAL DES FEMMES ET DES JEUNES EN MILIEU RURAL

Comme indiqué plus haut, selon les résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2003, il existe une discrimination entre les hommes et les femmes en matière de pauvreté, en défaveur des femmes. En effet, les femmes contribuent plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52% contre 48% pour les hommes), et la sévérité de la pauvreté est légèrement supérieure à celle des hommes (7,3 contre 6,9).

Les conditions socio-économiques et les pesanteurs socio-culturelles expliquent souvent les difficultés de leur accès aux facteurs de production (terre, équipements, crédit, etc.).

Enfin, les femmes sont deux (2) fois moins alphabétisées (12,9%) que les hommes (24%). Cette inégalité, qui existe dans toutes les catégories sociales, est beaucoup plus prononcée au niveau des catégories les plus pauvres.

En résumé, les femmes ont un accès limité aux soins de santé, à la terre, aux opportunités d'emploi et de crédit et participent moins à la vie publique et à la prise de décision.

Bien que cette enquête n'ait pas fourni des informations spécifiques aux jeunes, l'expérience prouve que cette catégorie de la population burkinabé vit également une situation grave du fait de la dépendance sociale et des difficultés d'accès aux facteurs de production, d'où l'exode rural qui prive les campagnes des forces vives.

Au regard de leur situation économique et de leur statut social précaires et leur contribution primordiale aux productions agro-pastorales, une attention particulière doit être accordée à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes dans la stratégie de développement rural, en tant que composante de la stratégie de lutte contre la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso. Ceci nécessite également l'évolution vers une approche plus socio-économique, prenant en compte la rentabilité des activités économiques des femmes.

Les femmes contribuent plus que les hommes à la création des richesses nationales, notamment en milieu rural. Aussi, l'amélioration de leurs conditions de travail aura une incidence certaine sur l'accroissement de la production.

Dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural, les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre :

- le renforcement des capacités, qui passe par l'amélioration de l'éducation, mais surtout de l'alphabétisation et la formation en vue de faciliter l'adoption des techniques agricoles modernes et créer/gérer des micro-entreprises rurales ;
- la réduction de la charge de travail par la création de conditions (charges liées à la reproduction, corvée d'eau, main d'œuvre familiale,...) qui leur permettent de se consacrer à leurs propres activités productives ;

- l'appui à la recherche de débouchés pour les filières qu'elles exploitent (produits de cueillette comme le karité, le néré, le maraîchage, ...) ;
- promouvoir l'entreprenariat féminin notamment, par la promotion de petites unités de transformation, en mettant à leur disposition des technologies adaptées et peu coûteuses ;
- le renforcement de la sensibilisation sur la nécessité d'accroître l'accès de la terre aux femmes et encourager les candidatures féminines dans les aménagements hydro-agricoles et périmètres irrigués ;
- le renforcement des capacités des structures de financement des femmes afin d'augmenter le volume des crédits pour les femmes qui présentent des projets porteurs ;
- la facilitation de l'acquisition par les femmes de moyens intermédiaires de transport (vélos, charrettes, ...) ;
- le renforcement de leur implication dans les instances de décisions des organisations professionnelles de producteurs, de transformateurs, de commerçants des produits agrosylvo-pastoraux et halieutiques et le développement local (CVGT).

4.5 CONTRIBUTION DES SECTEURS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RURAL

La réalisation effective des objectifs et des actions prioritaires retenues au niveau des différents axes stratégiques de la stratégie de développement rural dépend en partie de la contribution des secteurs de soutien. Il s'agit notamment :

- des infrastructures de communication;
- de la recherche scientifique;
- du commerce, des industries et de l'artisanat;
- de la santé;
- de l'éducation;
- de la sécurité publique.

4.5.1 INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

La contribution de ce secteur est déterminante pour l'accroissement des productions agricoles et le développement des échanges entre les zones de production et les zones de consommation. Aussi la mise en œuvre réussie des stratégies ci-après constituera un atout :

- la stratégie nationale du transport rural adoptée par le Gouvernement en mars 2003 devrait permettre de désenclaver les zones de production et de développer les services de transports en milieu rural, notamment les moyens intermédiaires de transport. Dans cette optique, la réalisation et l'entretien des pistes rurales devront faire l'objet d'une attention particulière de la part des services compétents de l'Etat et des autres acteurs concernés.
- la stratégie nationale de communication pour le développement rural devrait permettre aux acteurs des différentes filières de production d'être mieux informés sur les technologies disponibles et sur les marchés et de mieux s'organiser pour assurer les différentes fonctions qui leur sont dévolues (production, transformation, commercialisation des intrants et des produits agricoles).

4.5.2 RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La mise au point et la diffusion de technologies performantes constituent les principaux facteurs d'innovation et de progrès dans le développement rural. Le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), en général, et l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), en particulier, ont mis au point des résultats intéressants dont beaucoup sont adoptés par les producteurs et les autres utilisateurs.

La poursuite de la mise en œuvre du Plan Stratégique de la Recherche Scientifique, adopté en 1995, et qui a fait l'objet d'une relecture en 2003, devrait permettre de consolider les acquis de la recherche en vue de lever les nombreuses contraintes qui continuent d'entraver l'accroissement, l'intensification et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et l'amélioration de leur compétitivité.

4.5.3 COMMERCE, INDUSTRIES ET ARTISANAT

Les contraintes majeures à l'accroissement, à l'intensification et à la diversification des productions végétales, animales, halieutiques et forestières résident en aval de la production, notamment au niveau de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits. La résolution de ces contraintes passe par la réalisation des principales actions ci-après :

- la réalisation d'infrastructures de mise en marché (magasins de stockage, chambres froides, terminaux fruitiers, marchés à bétail, etc...);
- la transformation artisanale ou industrielle des produits, afin d'en accroître la valeur ajoutée;
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux;
- une réglementation adaptée, notamment en matière de normes de qualité, d'accès au marché;
- le renforcement des capacités professionnelles des acteurs.

4.5.4 SANTE

Eu égard au caractère extensif des systèmes de productions agro-pastorales qui reposent largement sur la main-d'œuvre familiale, l'accroissement de ces productions dépend essentiellement de l'état de santé des populations rurales. Aussi, la lutte contre toutes les maladies, et en particulier le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies infectieuses doit constituer une priorité nationale.

4.5.5 EDUCATION

Le monde rural au BURKINA FASO est caractérisé par un taux d'analphabétisme très élevé et un taux de scolarisation encore faible malgré les progrès réalisés ces dix (10) dernières années. L'amélioration des taux de scolarisation et d'alphabétisation fonctionnelle constituent des facteurs déterminants pour le renforcement des capacités professionnelles des différents acteurs, notamment des producteurs. Aussi, la réalisation du Programme Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) et des programmes d'alphabétisation fonctionnelle constitue des atouts pour la mise en œuvre satisfaisante de la stratégie de développement rural.

4.5.6 SECURITE PUBLIQUE

Ces dernières années, le phénomène d'insécurité tend à se généraliser et à s'aggraver en milieu rural. Elle se manifeste surtout par des agressions et des vols à mains armées, notamment sur les routes. Cette situation crée une psychose grandissante au sein des populations rurales et entrave l'exécution normale de certains programmes et projets dans certaines régions du pays.

Le rétablissement et le maintien de la sécurité publique sur l'ensemble du territoire national doit constituer une action prioritaire afin de garantir le succès de la Stratégie de Développement Rural.

Dans cette optique, la mise en œuvre réussie du Plan National de Renforcement de la Sécurité Intérieure, devrait permettre le rétablissement et le maintien de la sécurité publique dans les campagnes, condition indispensable pour un développement durable en milieu rural.

4.5.7 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle des acteurs constitue un facteur déterminant pour la mise en œuvre réussie de la Stratégie de Développement Rural. Aussi, en plus des actions qui seront réalisées par les Services compétents des Ministères impliqués directement dans le développement du secteur rural (Agriculture, Ressources Animales et Environnement), les autres Départements Ministériels (Fonction Publique, Enseignements Secondaire et Supérieur, Emploi, Artisanat, Infrastructures, Transports, etc...), les ONG et les Institutions privées de formation professionnelle seront également mis à contribution pour le renforcement des capacités des différents acteurs, notamment dans le cadre de la promotion des filières porteuses.

4.6 FINANCEMENT DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le développement du secteur rural est un long processus dont les résultats ne seront visibles qu'à moyen et longs termes ; sa mise en œuvre demande des moyens très substantiels. Des efforts importants en matière de financement doivent être consentis de la part de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, mais aussi de la part du secteur privé et des bénéficiaires eux-mêmes.

4.6.1 CONTRIBUTION DE L'ETAT

Pour un développement durable du secteur rural, le Gouvernement prendra les mesures de réformes institutionnelles et fiscales nécessaires pour une meilleure mobilisation des ressources financières. Il améliorera le financement du secteur à travers le budget national, mais aussi par le canal des fonds de développement (Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL), Fonds National de Lutte contre la Désertification (FNLCD), Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE), etc...). D'autres institutions nationales comme les collectivités locales apporteront également leurs contributions.

Les actions qui sont recommandées pour une meilleure mobilisation des ressources sont les suivantes :

- la mise en place d'une politique cohérente en matière de fiscalité prenant en compte les accords communautaires ;
- l'élargissement des sources de financement des fonds mis en place par l'Etat ;
- l'emprunt d'Etat ;
- l'appui à l'assainissement et à l'extension des réseaux de coopératives d'épargne et de crédit et des mutuelles pour rapprocher les populations rurales ;

- la mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'accès du secteur privé aux crédits consentis par les banques ;
- l'adoption d'un code des investissements dans les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage en vue d'apporter des solutions aux problèmes de tarification et de taxation des intrants agricoles ;
- la mise en place des lignes de crédit adaptées aux conditions spécifiques des petits producteurs ruraux (ex : bonification de taux d'intérêt).

4.6.2 CONTRIBUTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

L'amélioration du financement du secteur rural passe aussi par la contribution des partenaires techniques et financiers (PTF) ; ainsi les interventions des PTF peuvent être faites sous forme d'appui budgétaire; ils peuvent aussi contribuer aux ressources des fonds de développement en faveur du monde rural.

Quant aux ONG et autres associations, elles peuvent participer au financement du développement du secteur rural sous différentes formes.

4.6.3 CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS FINANCIERES

ET DU SECTEUR PRIVE

Les banques et institutions de micro-finance, devront participer au financement de la mise en œuvre de la SDR, en entreprenant des actions de promotion et de soutien à travers des crédits adaptés avec des taux d'intérêt et des garanties à la portée du monde rural.

De même, les opérateurs privés nationaux et étrangers devraient investir davantage dans la production et surtout dans la transformation et la commercialisation des produits des filières porteuses (ex :céréales, fruits et légumes, oléagineux, lait, viande, etc.).

En termes d'actions dans le cas spécifique de l'eau, en matière de financement, les personnes physiques ou morales, suivant les principes de « préleveur/payeur » ou « pollueur/payeur », seront assujetties au versement d'une contribution financière assise sur le volume d'eau prélevé, consommé, pollué ou mobilisé ; cette contribution devrait servir en priorité au financement du sous-secteur de l'eau.

4.6.4 CONTRIBUTION DES BENEFICIAIRES

L'implication des bénéficiaires aux financements des activités à entreprendre est très nécessaire pour la réussite de la stratégie ; à cet effet, le principe de co-financement des investissements adopté dans la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé sera appliqué.

V MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural, deux types d'actions doivent être réalisées ; il s'agit de :

- l'opérationnalisation de la stratégie de développement rural;

- la définition du rôle des différents acteurs.

5.1 OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Les actions suivantes doivent être réalisées afin de permettre de traduire la stratégie de développement rural en réalisations concrètes :

- l'élaboration et/ou la mise à jour de stratégies sous-sectorielles;
- l'élaboration de programmes opérationnels et de programmes d'investissement;
- la mise en cohérence des programmes et projets existants avec les politiques et stratégies de développement rural;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication;
- la mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation.

5.1.1 MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES ET STRATEGIES SOUS SECTORIELLES AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Après l'adoption du Document de Stratégie de Développement Rural (DSDR) par le Gouvernement, les trois Ministères du secteur productif devront s'assurer que leurs politiques et stratégies sous-sectorielles sont bien en cohérence avec les nouvelles orientations stratégiques, et procéder à leur actualisation en cas de besoin. De même, au niveau de chaque sous-secteur (agriculture, élevage, eau, ressources halieutiques, environnement) des stratégies opérationnelles seront élaborées (si elles n'existent pas) ou mises à jour si nécessaire. Cet exercice ne devrait pas durer plus d'un an (fin 2004).

5.1.2 ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ET DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Sur la base des objectifs et des axes stratégiques retenus dans le DSDR et en référence aux stratégies opérationnelles sous-sectorielles, des programmes opérationnels, et des programmes d'investissement seront élaborés. C'est ainsi que le Programme Cadre de Développement Agricole Durable (PCDAD) sera finalisé par l'élaboration des programmes d'investissement.

Les autres programmes seront également pris en compte ; ce sont :

- les programmes de gestion des terroirs, de développement local et de développement rural décentralisé ;
- les programmes d'intensification et de diversification des productions (végétales, animales, halieutiques et forestières) ;
- les programmes d'appui/conseil et de renforcement des capacités des différentes organisations professionnelles du secteur rural ;
- les programmes d'appui institutionnel ;
- les plans d'actions du Plan Stratégique opérationnel (PSO) pour une croissance durable du secteur de l'agriculture élaborés et non encore mis en œuvre ;
- le Programme d'Actions National pour la Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) ;
- le Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PA/GIRE) ;
- le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) ;
- Etc.

5.1.3 MISE EN COHERENCE DES PROGRAMMES ET PROJETS EXISTANT AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Afin de permettre une mise en œuvre harmonieuse de la stratégie de développement rural, il est nécessaire que tous les programmes et projets en cours d'exécution dans le secteur rural soient mis en cohérence avec les orientations stratégiques, les objectifs et les résultats retenus dans la SDR. A cet effet, les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) des différents ministères intervenant dans le développement rural devront procéder, avant la fin de l'année 2004, à un inventaire et à un regroupement de tous les programmes et projets en cours d'exécution selon les catégories indiquées au point 5.1.2.

5.1.4 ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Une des conditions pour une mise en œuvre réussie de la Stratégie de Développement Rural réside dans son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication dont les principales actions seraient les suivantes :

1) faciliter la diffusion de la stratégie de développement rural après son adoption par le Gouvernement. Dans cette optique, des ateliers de restitution devraient être organisés à l'attention des différents groupes d'acteurs (Administration, organisations paysannes, organisations de la société civile, les ONG, partenaires techniques et financiers) au niveau national et au niveau de toutes les régions administratives,

Les autres actions à réaliser dans ce cadre porteront sur :

- la réalisation d'émissions radiophoniques et télévisées,
- la publication d'articles dans les organes de la presse écrite,
- la confection et la diffusion d'un prospectus à partir du résumé exécutif de la stratégie,
- la traduction du résumé exécutif de la stratégie dans les principales langues nationales parlées dans les différentes régions du pays;

2) assurer une information régulière des différents acteurs et de l'opinion publique tout au long du processus de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural. Les principales actions engagées pendant la phase de diffusion de la stratégie devraient être poursuivies pendant la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural. Compte tenu de la complémentarité entre le système de suivi /évaluation de la SDR, et la stratégie de communication, il serait plus cohérent que ce soit une même structure qui soit responsabilisée pour la conduite des deux opérations. Cette structure devra impliquer tous les acteurs concernés et toutes les structures compétentes dans ce domaine.

5.1.5 MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION

La mise en œuvre réussie de la stratégie exige un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Dans cette optique un dispositif de suivi/évaluation, piloté par le SP/CPSA et impliquant tous les acteurs concernés (administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers) sera mis en place. Ce dispositif prendra en compte le dispositif de suivi/évaluation du CSLP piloté par le STC/PDES et d'autres structures de même nature (ex : SP/CONEDD, SE/CNSA ; SP/CONAPO, SP/PPF, etc.) et les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) des différents ministères intervenant dans le développement rural.

La stratégie de développement rurale devrait faire l'objet d'une révision périodique en rapport avec celle du CSLP.

Des indicateurs pertinents seront définis à cet effet et les rapports du suivi/évaluation seront soumis à l'appréciation du Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CC/PSA) dont c'est une des attributions, selon les dispositions du Décret 2001-408/PRES/AGRI du 29 Août 2001 portant création, composition et attributions du dispositif de coordination des politiques sectorielles agricoles.

5.2 DEFINITION DU ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS

Quatre principaux groupes d'acteurs seront impliqués dans la mise œuvre des politiques et stratégies de développement rural, ce sont :

- l'Etat et ses démembrements;
- les collectivités locales et les communautés de base;
- les organisations professionnelles et les opérateurs privés;
- les partenaires techniques et financiers.

Il est utile de préciser le rôle de chacun de ces trois groupes d'acteurs qui devront œuvrer dans un esprit de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural.

5.2.1 ROLE DE L'ETAT ET DE SES DEMEMBREMENTS

Ce groupe d'acteurs comprend l'Administration centrale et les Services déconcentrés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural, les actions ci-après relèvent de la responsabilité de l'Etat et de ses démembrements :

- l'élaboration ou l'actualisation des stratégies opérationnelles sous-sectorielles en cohérence avec les orientations stratégiques définies;
- l'organisation de la concertation avec les différents acteurs intervenant dans le développement du secteur rural;
- la création d'un environnement favorable, par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance;
- la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- le suivi/évaluation du processus .
-

5.2.2 ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES COMMUNAUTES DE BASE

Les collectivités locales sont des structures décentralisées dirigées par des organes délibérants dont les membres sont élus. Leur organisation, leur fonctionnement et leurs domaines de compétence sont définis par les Textes d'Orientations sur la Décentralisation (TOD). A l'heure actuelle, seules les régions et les communes (urbaines et rurales) ont été retenues comme collectivités territoriales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural, le rôle des collectivités territoriales devrait être axé sur :

- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement local ;
- la participation à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ;

- l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des programmes et projets de gestion des terroirs, de développement local et de développement rural décentralisé ;
- la gestion des ressources (humaines, matérielles et financières) transférées ou mises à disposition par l'Etat ;
- l'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le développement rural au niveau régional ou local ;
- la promotion des activités génératrices d'emplois et de revenus ;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

Les communautés de base regroupent les populations rurales et les autres acteurs de développement au niveau des villages ou des collectivités territoriales (notamment au niveau des communes rurales et des régions).

Bien que leur rôle soit plus limité que celui des collectivités territoriales, il est cependant très important car les communautés de base devraient être les premiers acteurs et les premiers bénéficiaires dans la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural. Leur rôle devrait porter sur :

- l'expression des besoins en matière de développement au regard des contraintes et des potentialités spécifiques;
- la participation à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des programmes opérationnels et des projets d'investissement les concernant;
- l'initiation de micro-projets dans le cadre du développement local, de la gestion des terroirs ou de développement rural décentralisé;
- l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution de ces projets;
- la gestion concertée des ressources naturelles de leurs terroirs;
- la promotion d'activités génératrices d'emplois et de revenus;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

5.2.3 RÔLE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES OPÉRATEURS PRIVÉS

Ce groupe d'acteurs comprend les organisations paysannes faîtières, les organisations professionnelles des différentes filières de production, les Chambres Régionales d'Agriculture et les opérateurs privés.

Le rôle de ce groupe d'acteurs dans la mise œuvre de la stratégie de développement rural devrait porter sur :

- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles sous-sectorielles;
- la participation à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- la participation au financement de certains projets (principe du cofinancement des investissements à la base);
- la participation à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs ;
- la participation à la concertation des différents acteurs;
- l'exécution des programmes et projets;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

5.2.4 RÔLE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) Régionales et les ONG internationales ou nationales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural, le rôle de ce groupe d'acteurs devrait porter sur :

- la participation au dialogue politique avec le Gouvernement;
- la participation à la concertation avec les différents acteurs;
- l'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles sous-sectorielles;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration et des organisations professionnelles;
- la participation à la mobilisation des ressources nécessaires pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et projets de développement;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

CONCLUSION

L'élaboration du Document de Stratégie de Développement Rural traduit la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence, les politiques et stratégies sectorielles avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, d'une part, et de s'adapter à l'évolution du contexte international, régional et national, d'autre part.

Le processus d'élaboration et de validation de cette stratégie a suivi une démarche participative, afin d'en faire un Document de référence pour l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le développement du secteur rural au Burkina Faso.

Cette démarche sera poursuivie après l'adoption de la Stratégie de Développement Rural par le Gouvernement afin de faciliter son appropriation par les différents acteurs dans la phase de mise en œuvre.

ANNEXES

Annexe 1 :- Cadre Logique de la Stratégie de Développement Rural (SDR)

OBJECTIF GLOBAL : Assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable

OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
OS 1 : Accroître les productions agricoles, pastorales, forestières	Accroître, intensifier et diversifier les productions agricoles, pastorales, halieutiques et fauniques.	<u>Productions végétales :</u>	Bilans céréaliers annuels ; Rapports de campagne du ministère chargé de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural ; • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.) • Pluviométrie favorable ; • Conditions de marché favorables
		• Accroissement de la production céréalière : 5% par an ;	Idem	
		• Accroissement de la production de tubercules (igname, patate, manioc, etc.) : 15% par an	Idem	
		• Accroissement de la production de niébé : 5% par an ;	Idem	
		• Accroissement de la production de coton : 10% par an ;	Idem	
		• Accroissement de la production des oléagineux (arachide, sésame, etc.) : 10% par an ;	Idem	
• Accroissement de la production de fruits :	Idem			
• Accroissement de la production de légumes :	Idem			

		<p><u>Productions animales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Accroissement de la production de viande : •Accroissement de la production de lait de 15% par an; •Accroissement de la production d'œufs : 10%/an •Accroissement de la production de cuirs et peaux : <p><u>Productions forestières et fauniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Accroissement du taux de couverture des besoins des centres urbains en combustibles ligneux : 3% par an ; •Accroissement de 1% par an des effectifs de cheptel sauvage dans les aires de faune. <p><u>Productions halieutiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> •Augmentation de la production aquacole de 300 tonnes/an à partir de 2005 ; •Production de 2 millions d'alevins par an à partir de 2005. 	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports annuels du Ministère en charge des ressources animales •Enquête nationale sur les effectifs du cheptel •Sondages <ul style="list-style-type: none"> •Rapports annuels du Ministère en charge des Eaux et Forêts ; •Etudes et sondages ; <ul style="list-style-type: none"> •Rapports annuels du Ministère en charge des ressources halieutiques ; •Etudes et sondages 	<ul style="list-style-type: none"> •Mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural ; •Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.) •Pluviométrie favorable ; •Conditions de marché favorables <p style="text-align: center;">Idem</p>
--	--	--	---	--

OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
<p>OS 2 : Augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural</p>	<p>Accroître et diversifier les sources de revenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 52% en 2003 à 40% en 2015; • Accroissement des revenus des ruraux de 3% par habitant et par an ; • Augmentation et diversification des dépenses de consommation des ménages ruraux ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes sur les conditions de vie des ménages (INSD); • Enquêtes spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural ; • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.) • Pluviométrie favorable ; • Conditions de marché favorables

OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
<p>OS 3: Renforcer la liaison production / marché</p>	<p>Renforcer la liaison production / marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du taux de transformation de produits agricoles ; • Accroissement des infrastructures de mise en marché (terminaux fruitiers, chambres froides, abattoirs, marchés à bétails, magasins et silos des stockage, etc.) • Mise en œuvre du plan d'actions relatif au système d'information sur la sécurité alimentaire (PA/SISA) ; • Augmentation du nombre de Km de pistes rurales ; • Nombre de PME/PMI agricoles créées ; • Diversification et Spécialisation régionale des productions agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'enquêtes et d'études ; • Rapports d'exécution des projets d'investissement ; • Rapports d'exécution du PA/SISA ; • Rapports annuels du Ministère en charge des infrastructures ; • Rapports annuels du Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie ; • Rapports annuels des Ministères en charge de l'Agriculture et des Ressources animales 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de marché favorables • Amélioration du niveau de professionnalisme des acteurs ; • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.)

OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
OS 4: Assurer une gestion durable des ressources naturelles	Assurer une gestion durable des ressources naturelles.	<u>Gestion des ressources en terre :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Superficie de terres dégradées récupérées : 30 000 ha /an ; • Nombre de fosses fumières construites : 150 000/an • Superficie additionnelle fertilisée avec fumure organique par an : 30 000 ha • Aménagements hydro-agricoles : 1000 ha/an 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels des Ministères en charge de l'Agriculture • Rapports d'exécution des projets spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.)
		<u>Gestion des ressources en eau :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ouvrages de retenues d'eau construits ; • Nombre de structures de gestion des ressources en eau opérationnelles (CPE, CGES, AUE, CTE, CNE, etc.) • Nombre d'ouvrages fonctionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels du Ministère en charge de l'Hydraulique • Rapports d'exécution du plan d'actions Gestion Intégrées des ressources en eau (PA/GIRE) ; • Rapports d'exécution des projets spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.)
		<u>Gestion des ressources forestières fauniques et halieutiques</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des superficies brûlées par les feux sauvages de 30% à 15% du territoire national ; • Superficies forestières aménagées ou restaurées par an ; • Superficies des écosystèmes aquatiques protégées ou aménagées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels du Ministère en charge des Eaux et Forêts ; • Etudes et sondages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.)

OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
<p>OS 5: Améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural</p>	<p>Promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'alphabetisation des femmes et des jeunes filles ; • Nombre de femmes attributaires de parcelles sur les périmètres aménagés. • Nombre de femmes membres des organes dirigeants des organisations paysannes et des organisations professionnelles agricoles ; • Nombre de femmes bénéficiaires de crédits pour la promotion d'activités génératrices de revenus ; • Nombre de PME/PMI créées par les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels des Ministères chargés du Développement rural, de l'Alphabetisation et de la Promotion de la Femme ; • Etudes et enquêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc) ; • Conditions de marché favorables

OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
<p>OS6: responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement</p>	<p>Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres recrutés au bénéfice des Ministères chargés du Développement Rural (Agriculture, Ressources Animales, et Environnement) ; • Nombre de cadres ayant bénéficiés de stages de perfectionnement ou de spécialisation (cadres de conception et agents d'exécution); • Nombre de Chambres Régionales d'Agricultures fonctionnelles ; • Nombre d'Organisations Paysannes Faïtières (OPF) fonctionnelles ; • Nombre d'Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) fonctionnelles / filières ; • Existence d'un Code des Investissements Agropastoral ; • 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'Etat ; • Rapports annuels des Ministères en charge du Développement Rural et de la Fonction Publique ; • Rapports d'activités des OPF et des OPA ; • Rapports d'enquêtes et d'études. 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc)

OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES STRATEGIQUES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
	Améliorer l'approvisionnement en eau potable et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture des besoins par Province supérieur à 90% en 2015 • Nombre de puits et forages fonctionnels • Nombre de puits et forages réalisés : 1000 par an • Nombre de systèmes d'adduction d'eau simplifiés (AEPS) : 50 par an • Nombre de point d'eau existants réhabilités : 500 par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels du Ministère en charge de l'Hydraulique • Rapports d'enquêtes et d'études • Rapports d'exécution des projets spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc) • Pluviométrie favorable.

Annexe 2 : - Liste des documents consultés.

1. Burkina Faso : Assises Nationales sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté Révisé. Rapport des travaux de la commission chargée du développement rural et de la sécurité alimentaire. Octobre 2003.
2. Burkina Faso : Document de Politiques et Stratégies de Développement Rural. Document provisoire. Mai 2003.
3. Burkina Faso : Document de Stratégie nationale du Transport Rural au Burkina Faso. Mars 2003.
4. Burkina Faso : Lettre de politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD). Juillet 2002
5. Burkina Faso : Ministère de l'Economie et des Finances :: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Juillet 2000
6. Burkina Faso : Politiques forestière nationale. Février 1998
7. Burkina Faso : Programme d'action national de lutte contre la désertification. 1999
8. Burkina Faso : Proposition de Programme Cadre de Développement Agricole Durable. Mai 2003.
9. Burkina Faso : Stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques. Décembre 2002
10. Burkina Faso : Stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique.
11. Conférences des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre : Evaluation du préjudice subi par le secteur coton des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre du fait des subventions à l'Agriculture pratiquées aux Etats-Unis, en Europe et en Chine. Mai 2003.
12. Groupe de Travail sur la Micro simulation : Etude de l'Impact des variations du prix du coton sur la pauvreté rurale au Burkina Faso. Version provisoire. Septembre 2003.
13. Loi N°005/97/ADP portant code de l'environnement au Burkina Faso
14. Loi n°2002-2001 /AN du 8 Janvier 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.
15. Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : Stratégie Nationale et Programmes Prioritaires de Développement et de gestion des Ressources Halieutiques
16. Ministère de l'Agriculture et Ministère des Ressources Animales : Stratégie Opérationnelle de Croissance Durable des Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage. Document d'Orientations Stratégiques à l'Horizon 2010. Décembre 1997.
17. Ministère de l'Agriculture : Plan Stratégique Opérationnel (PSO) de la Stratégie de Croissance Durable du Secteur de l'Agriculture. Août 1999.
18. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : Eléments d'une Stratégie de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée. Rapport pour discussion. Atelier d'étape et de concertation. Octobre 2003.
19. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : Note technique sur la contribution du secteur agricole à la croissance en 2002 et perspectives 2003-2004. Août 2002.

20. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : Stratégie Opérationnelle et Programme de Sécurité Alimentaire Durable dans un Perspective de Lutte contre la Pauvreté. Avril 2003.
21. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso (PAGIRE). Mars 2003.
22. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques : Rapport de Synthèse des Ateliers de Validation du Document de Stratégie de Développement Rural à l'Horizon 2010. Septembre 2003.
23. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydrauliques et des Ressources Halieutiques : Document de référence du secteur eau et assainissement au Burkina Faso. Juin 2003
24. Ministère de l'Economie et du Développement : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté révisé. Septembre 2003.
25. Ministère de l'Economie et du Développement : la Pauvreté en 2003. Résumé. Version provisoire. Août 2003.
26. Ministère de l'Economie et du Développement : Synthèse des Cadres Stratégiques Régionaux de Lutte contre la Pauvreté. Septembre 2003.
27. Ministère de l'Economie et du Développement ; Revue des dépenses publiques du secteur du développement rural ; 2001
28. Ministère de l'Economie et du Développement, Rapport consolidé de mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2000 - 2002
29. Ministère de l'Environnement et de l'Eau : Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion. Mai 2001
30. Ministère de l'Environnement et de l'Eau : Politiques et stratégies en matière d'eau. Juillet 1998
31. Ministère de l'Environnement et de l'Eau : Stratégie nationale de l'assainissement du Burkina Faso. Janvier 1996
32. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie : Contribution du Ministère de l'environnement et du cadre de vie à la révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Août 2003
33. Ministère des Ressources Animales : Loi d'orientation relative au pastoralisme au BURKINA FASO (Loi n°034-2002/AN du 14 Novembre 2002).
34. Ministère des Ressources Animales (2003) : Les statistiques du secteur de l'élevage au BURKINA FASO pour l'année 2002.
35. Ministère des Ressources Animales : Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso. Diagnostic, axes d'intervention et programmes prioritaires. Octobre 2000.
36. Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) : Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine. Novembre 2002.
37. Organisation Mondiale du Commerce : Résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay. Textes juridiques.
38. Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.